



C O M M U N E D E P R A N G I N S

Commune de Prangins

Municipalité

Préavis No 66/21

Rapport de gestion 2020

DE LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93c de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956 et l'article 103 du Règlement du Conseil communal du 6 novembre 2015, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2020, objet de ce préavis No 66/21.

Les comptes communaux sont présentés dans le préavis No 65/21.



La commune de Prangins est considérée comme un « modèle d'avenir pour le développement du territoire » par Patrimoine suisse qui l'a sélectionnée en 2020 pour lui décerner le prix Wakker. © Pierre Marmy/Patrimoine Suisse

INTRODUCTION	7
AUTORITÉS	9
1. CONSEIL COMMUNAL	9
2. MUNICIPALITÉ	12
3. REPRÉSENTATIONS DE LA COMMUNE DE PRANGINS DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES, SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES, FONDATIONS, ENTREPRISES DE DROIT PUBLICS ET ASSOCIATIONS	15
RESSOURCES HUMAINES	17
1. COVID 19	17
2. EFFECTIFS.....	18
3. FORMATIONS	20
4. SEANCES DU PERSONNEL, SORTIES ET REPAS DE NOEL	20
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	21
1. COMMUNICATION	21
2. GREFFE MUNICIPAL.....	23
3. ARCHIVES	24
FINANCES	26
1. BOURSE COMMUNALE	26
2. GESTION FINANCIÈRE	26
3. COVID 19.....	27
ÉCONOMIE ET TOURISME.....	28
1. BILAN TOURISTIQUE 2020	28
2. MOUVEMENTS TOURISTIQUES.....	28
ARCHITECTURE & BÂTIMENTS	30
1. CONSTRUCTIONS, RÉNOVATIONS ET TRANSFORMATIONS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX	30
2. ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET FOURNITURES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.....	31
3. GESTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX	37
SYSTÈMES D'INFORMATION	38
CULTURE ET SOCIÉTÉS LOCALES	39
1. CULTURE	39
2. SOCIÉTÉS LOCALES	40
ENVIRONNEMENT.....	41
1. POLITIQUE CLIMATIQUE ET PLAN D' ACTIONS 2019-2023.....	41
2. SUBVENTIONS COMMUNALES « AGIR ENSEMBLE POUR LE CLIMAT »	43
3. PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS	44
4. DOMAINES, TERRAINS, JARDINS COMMUNAUX, FORÊTS ET COURS D'EAU DU TERRITOIRE COMMUNAL	47
5. EAUX ET STATION D'ÉPURATION (STEP) DES EAUX USÉES	51
6. PORT DES ABÉRIAUX	53
URBANISME.....	56
1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : URBANISATION, MOBILITÉ, PAYSAGE.....	56
2. ESPACES PUBLICS ET PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER.....	68
3. POLICE DES CONSTRUCTIONS	75
MOBILITÉ.....	77
1. TRANSPORTS PUBLICS.....	77
2. ZONE 30KM/H	78

3. VÉLOS EN LIBRE-SERVICE	79
4. CARTES JOURNALIÈRES.....	79
TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE & ESPACES VERTS	81
1. VOIRIE ET ESPACES VERTS.....	81
2. TRAITEMENT DES DÉCHETS	84
3. TRAVAUX PUBLICS - ROUTES, ÉCLAIRAGE, COLLECTEURS	89
ENFANCE	92
1. ÉCOLES	92
2. ACCUEIL PARASCOLAIRE	97
3. UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS LA FOURMILIÈRE (UAPE).....	101
4. ACCUEIL PRÉSCOLAIRE	101
AFFAIRES SOCIALES.....	103
1. RELATIONS PAROISSE ET CULTES	103
2. 3E ÂGE	103
3. JEUNESSE.....	105
4. ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS	106
5. NOUVEAUX CITOYENS ET NOUVEAUX NATURALISÉS.....	106
6. SANTÉ.....	106
7. FONDATION LA CÔTE	108
8. COMMISSION SOCIALE	109
9. LOGEMENTS	109
10. SUBVENTIONS, DONNS, ETC	109
11. MANIFESTATIONS.....	110
POPULATION	114
1. CONTRÔLE DES HABITANTS	114
2. NATURALISATIONS.....	116
GESTION INTERCOMMUNALE	118
1. POLICE NYON RÉGION (PNR).....	118
2. SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS NYON-DÔLE.....	124
3. ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC).....	126
4. RÉSEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES (RAT)	127
5. ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON (ARAS)	128
6. RÉGION DE NYON	129
CONCLUSION	130
LISTE DES ABRÉVIATIONS	131

INTRODUCTION

La dernière année de la législature 2016-2021 restera marquée par la crise sanitaire mondiale du « COVID 19 » qui a modifié notre mode de vie, notre économie, notre tourisme et, en corollaire, la gestion de notre administration et de nos services communaux. Dès le mois de mars 2020, la Municipalité, suivant les recommandations et instructions fédérales et cantonales, a mis en place une cellule de crise afin d'assurer la protection et le soutien à la population, le quotidien de nos collaborateurs, le maintien des prestations de services essentiels dans le respect des règles sanitaires imposées.

La mise en place du télétravail, des visioconférences, la réorganisation de nos guichets publics, l'application des mesures sanitaires dans les écoles, l'aide aux commerçants locaux et la mise en place d'un service de bénévoles à domicile pour les personnes vulnérables sont quelques exemples des mesures prises. S'agissant du collège municipal, fortement impacté par le virus qui obligea quatre de ses membres à observer un isolement. Toutefois, cela n'a jamais diminué son engagement en assurant, notamment, la tenue sans exception de ses séances hebdomadaires.

La gestion des différents projets et dossiers en cours, malgré les difficultés liées à la crise, a engendré dix-huit préavis proposés au Conseil communal. Quinze ont été acceptés (dont un qui n'aura pas de suite « STEP Régionale »), un a été retiré et deux ont été déposés mais pas traités en 2020. Le total des investissements acceptés par le Conseil communal se monte, pour l'année 2020, à CHF 3'824'000.- dont il convient de soustraire CHF 2'036'000.- pour la STEP régionale.

À noter parmi les projets initiés en 2020 : l'organisation d'un défi citoyen pour le climat, la reconstruction en partenariat avec la ville de Nyon du Pont de la Redoute, un crédit d'étude pour la construction d'une crèche et d'un restaurant scolaire et le remplacement de l'ensemble des logiciels de gestion de notre commune. Le projet de la passerelle Nyon-Prangins occupa également nos services en 2020 et sera présenté au Conseil communal en 2021.

L'information reçue fin 2020 et officialisée en 2021 de l'attribution par Patrimoine suisse du prestigieux « Prix Wakker 2021 » à notre commune, génère une très grande fierté doublée du sentiment d'avoir, depuis plusieurs décennies, réussi à mener une politique cohérente en matière de développement urbanistique. L'expression d'une vision claire, les options choisies, les projets réalisés et planifiés sont aujourd'hui reconnus par un collège d'experts qui met en exergue la qualité d'un travail exemplaire. Cette distinction nationale valorise l'engagement et la persévérance d'élus communaux qui œuvrent pour le bien public.

Sur le plan financier, les prévisions budgétaires laissaient apparaître un excédent de charges pour l'année 2020. Les comptes, largement impactés par les charges péréquatives cantonales et des recettes fiscales inférieures aux prévisions ne permettent pas de compenser les déficits annoncés. Cela dit le décompte final de la péréquation et de la facture sociale 2020 laisse apparaître un montant à recevoir en 2021 de l'ordre de CHF 2,7 Mios que nous pourrons comptabiliser en 2020 et qui améliorera d'autant le déficit prévu.

Enfin ce rapport de gestion traduit notre volonté d'agir dans le cadre des objectifs fixés en début de législature, en appliquant les décisions de l'organe délibérant et en tenant compte, dans la mesure du possible, des vœux exprimés par la commission de gestion.

AUTORITÉS

1. CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est l'organe délibérant de la Commune. A Prangins, il est constitué de cinquante-cinq membres élus à la proportionnelle, pour une législature de cinq ans.

Pour la législature 2016-2021, la répartition des sièges du Conseil communal (organe délibérant), issue des élections, est la suivante :

- Entente pranginoise - groupe indépendant : 31 sièges
- Alliance libérale de Prangins - groupe libéral de centre droit : 16 sièges
- Alternative pranginoise - groupe socialiste/Verts : 8 sièges

Fin 2020 des changements de partis et des démissions ont eu lieu, ce qui se répercute sur la liste des membres ci-dessous. De ce fait le nombre d'élus aux 31 décembre 2020 n'est pas identique à celui de la répartition des sièges ci-dessus.

Le Bureau du Conseil est nommé chaque année. Il est chargé de coordonner le bon fonctionnement des séances, ainsi que des votations et élections.

1.1 Liste des membres du Conseil communal (au 31.12.2020)

Entente pranginoise

Bachmann Giovanna	Cartier Blaise	Humm Philippe	Rosselet Stefano
Baird Joanna	Corod Daniel	Jenny Valérie	Rumley Sébastien
Baumgartner Christian	de Wolff De Moorsel Jean	Pasche Reynald	Schnider Rudolf
Baumgartner Marc	Favre Claude	Perret Claude	Stoudmann Catherine
Bernet Robert	Feroni-Sayag Karine	Pittet Marc	Van Leckwyck Marie
Binz Olivier	Fischer André	Plescica Sylvain	Vogel Vanni
Bochud Georges	Girard Maria Immaculada	Poitry Alain-Valéry	
Brown David	Haymoz Henri	Rigby Marie-Josée	

Alliance Libérale de Prangins

André Ursula	Cochet Rémy	Gavillet Liliane	Krull François
Auberson Jacques	de Bourbon Parme Louis	Haas Roland	Rihs Anita
Bettems Jean-Marc	Dorenbos Peter	Hediger Walter	Schwendimann Paul
Buccioli Yvan	Gale Terence	Kellou Karim	Vulliemin Clotilde

Alternative Pranginoise

Aeschmann Nicolas	Bujard Daniel	Durgnat Hervé	Zingg Fabienne
Baillifard Anne-Marie	Dormond-Schlumpf Hélène	Venezia Bettina	

Sans parti

Lohman Pierce

1.2 Bureau du Conseil communal (au 31.12.2020)

Daniel Bujard (président), Giovanna Bachmann (vice-présidente), Jérôme Seydoux (secrétaire), Ursula André et Valérie Jenny (scrutatrices), Anita Rihs (scrutatrice suppléante) et Claude Favre (scrutateur suppléant).

1.3 Préavis approuvés ou déposés

No	Titre	Décision
45/20	Demande d'adhésion à la station d'épuration des eaux usées régionale unique et demande de crédit y relative CHF 2'036'000.- TTC	Accepté
46/20	Demande de crédit de CHF 65'500.- TTC en vue de l'organisation d'un défi citoyen pour le climat	Accepté
47/20	Demande de crédit de CHF 44'500.- TTC pour l'acquisition de trois applications informatiques	Accepté
48/20	Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2020	Accepté
49/20	Demande de crédit de CHF 490'500.- TTC pour la reconstruction du Pont de la Redoute en partenariat avec la Ville de Nyon	Accepté
50/20	Comptes 2019	Accepté
51/20	Rapport de gestion 2019	Accepté
52/20	Demande de crédit de CHF 78'000.- (sur un total de CHF 107'000.-) pour le remplacement de la ciblerie électronique du stand de tir de Duillier-Prangins	Accepté
53/20	Demande de crédit de CHF 213'600.- TTC (subventions et participations de tiers non déduites) pour la pose d'une couverture de la terrasse du complexe des Morettes en panneaux photovoltaïques translucides	Retiré
54/20	Arrêté d'imposition 2021	Accepté
55/20	Demande d'un crédit d'étude de CHF 515'000.- TTC en vue de la construction d'un bâtiment comprenant une crèche et un restaurant scolaire à Prangins	Accepté
56/20	Abrogation du règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires	Accepté
57/20	Demande d'un crédit de CHF 79'000.- TTC pour le raccordement du hameau de Pont Farbel aux canalisations des eaux usées	Accepté
58/20	Demande d'un crédit de CHF 185'000.- pour le remplacement d'une balayeuse à l'usage des travaux de voirie	Accepté
59/20	Révision des statuts de l'Office Régional de la Protection Civile (ORPC) du District de Nyon	Accepté
60/20	Budget 2021	Accepté
61/20	Demande d'un crédit de CHF 290'000.- TTC pour le remplacement des logiciels de gestion financière, communale et métiers	Déposé
62/20	Demande d'un crédit de CHF 1'855'000.- TTC destiné à financer la création d'un collecteur d'eaux claires au secteur des Abériaux	Déposé

1.4 Interpellations

Auteur	Titre	Dépôt	Réponse municipale
J. Auberson	Développement économique de notre commune et sur la prise de mesures favorisant l'implantation ainsi que le maintien d'entreprise sur le territoire communal	27.01.20	Mai 2020
P. Dorenbos	Nécessité de revoir certains articles du règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires	01.02.20	Juin 2020
P. Dorenbos	Avenir des travaux d'assainissement des canalisations EU/EC	14.06.20	Octobre 2020
Y. Buccioli	"Révision du PGA,..en attendant Godot?"	16.09.20	Décembre 2020

1.5 Motions

Auteur	Titre	Dépôt	Réponse municipale
Y. Buccioli	Fournir au Conseil Communal une étude avec une situation financière claire et une projection "horizon 2022" de celle-ci, contrainte par les effets de la péréquation cantonale, de la facture sociale des années 2020/2021/2022, des investissements prévus et tenant compte de l'évolution des entrées fiscales à prévoir	12.12.19	Refusée

1.6 Postulats

Auteur	Titre	Dépôt	Réponse municipale
J. Antoine	Extension de la zone 30km/heure	12.12.19	Septembre 2020
Y. Buccioli	Demande à la Municipalité d'envisager l'adhésion de la Commune de Prangins au projet de forage(s) géothermique sur la Côte (projet EnergieÔ)	16.09.20	Renvoyé en commission

2. MUNICIPALITÉ

2.1 Répartition des directions



François Bryand (indépendant), syndic

Administration générale, finances, RH, relations extérieures

- Administration générale : greffe municipal, assurances, affaires juridiques, archives
- Ressources humaines
- Finances : comptabilité générale, gestion financière
- Economie : relations entreprises, tourisme
- Relations extérieures et communication : RP et relations médias, supports de communication

Remplaçante : Dominique-Ella Christin



Dominique-Ella Christin (Entente pranginoise)

Urbanisme et environnement

- Urbanisme : aménagement du territoire (planification et coordination de l'urbanisation, de la mobilité et du paysage), police des constructions, aménagement des espaces publics, protection du patrimoine bâti
- Environnement : énergie et climat, environnement urbain et rural (bruit, air, eaux, STEP), ressources et patrimoines naturels (domaines, terrains, forêts, biodiversité, paysage, cours d'eau, rives du lac), port des Abériaux

Remplaçant : François Bryand



Alice Durnat Levi (Alternative pranginoise)

Affaires sociales et population, sécurité, enfance

- Affaires sociales : jeunesse et aînés, aide au logement, manifestations, relations paroisse
- Population : contrôle des habitants, naturalisations
- Enfance : écoles, accueil petite enfance
- Sécurité : Police Nyon Région (PNR), concept, stationnement, Police du Commerce, Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS), Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC), manifestations (aspects sécurité), procédés de réclame

Remplaçant : Igor Diakoff



Denys Chevalier (Entente pranginoise)

Travaux publics et espaces verts, mobilité

- Travaux publics : études et réalisations projets de routes, ponts, parkings, cheminements, travaux et entretien, canalisations eaux claires/usées
- Déchets : gestion, valorisation, traitement, déchetterie et éco-points
- Mobilité : transports publics, concept mobilité (vitesses de circulation), promotion de la mobilité douce (publibike, etc.)
- Voirie & Espaces verts : entretien des routes, parkings, cheminements, éclairage public, mobilier urbain, signalisation routière, projets et gestion espaces verts, terrains de sport, places de jeux, cimetière, plage, abattage d'arbres

Remplaçante : Alice Durnat Levi



Igor Diakoff (Alliance libérale de Prangins)

Architecture et bâtiments, informatique, culture

- Architecture et Bâtiments : nouvelles constructions, rénovations et transformations de bâtiments communaux, réparations et entretien, conciergerie, locations de salles, gérance
- Systèmes d'information : projets et gestion, exploitation informatique, téléphonie
- Culture et Sociétés locales : affaires et manifestations culturelles, relations avec les sociétés locales et manifestations

Remplaçant : Denys Chevalier

Mme Alice Durnat Levi a assumé la fonction de vice-syndique du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, avant que ne lui succède Mme Dominique-Ella Christin dès le 1^{er} juillet 2020.

2.2 Séances ordinaires et extraordinaires de la Municipalité

L'Exécutif de la Commune de Prangins a tenu 46 séances ordinaires, fixées, à quelques exceptions près, les lundis à 14 h, ainsi qu'une séance extraordinaire.

Aucune séance n'a été annulée en raison de la pandémie de Covid-19. Toutefois, afin de limiter les risques de propagation du virus et de respecter les prescriptions des autorités sanitaires suisses et cantonales, les municipaux ont tenu durant plusieurs semaines leurs réunions par visioconférence.

En collaboration avec les chefs de service, les responsables communaux ou des mandataires externes, la Municipalité a préparé et adressé au Conseil communal 18 préavis.

2.3 Activités de représentation et réunions en dehors des séances de la Municipalité

Les membres de la Municipalité ont participé à de nombreuses séances de conseils d'administration et de commissions, ainsi qu'à des réunions de travail avec des comités de pilotage, des organismes

intercommunaux, la préfecture, les communes voisines ou d'autres tiers (*lire en p. 15*), en présentiel ou à distance. En cette année particulière, de nombreuses réunions ont toutefois été organisées par voie de consultation électronique. Le rythme des représentations de la Municipalité lors de manifestations ou d'événements a également été fortement diminué.

2.4 Commissions consultatives créées par la Municipalité pour la législature 2016-2021

- Architecture et bâtiments
- Urbanisme, Mobilité et Environnement
- Gestion des déchets
- Culturelle
- Sociale

Les commissions consultatives sont constituées de membres du Conseil communal, de membres de l'administration communale et de membres de la société civile. C'est la Municipalité qui choisit les membres des commissions consultatives. Les municipaux établissent l'ordre du jour, convoquent la commission consultative et président la séance. La commission consultative est convoquée lorsque la Municipalité l'estime nécessaire.

A la demande de la Municipalité, les commissions consultatives ont pour mission de la conseiller et d'évaluer des projets. Leurs avis n'ont pas de valeur décisionnelle.

Tous les membres des commissions consultatives sont tenus à la confidentialité, car il s'agit de travaux en cours.

2.5 Autres commissions

2.5.1 Naturalisations

En référence à la Loi sur le droit de Cité, entrée en vigueur le 1er janvier 2018, une commission des naturalisations est chargée de procéder à l'audition des candidats et de remettre un préavis écrit, détaillé et motivé à la Municipalité. Elle est composée de deux municipaux et trois conseillers communaux, issus de chaque groupe politique (*lire aussi p. 116*).

2.5.2 Commission de salubrité

La Commission de salubrité traite de tous les problèmes liés à la sécurité et à l'hygiène des bâtiments. Elle comprend trois membres au moins, dont une personne compétente en matière de constructions et un médecin. Ce dernier poste, vacant en 2019, a pu être repourvu.

3. REPRÉSENTATIONS DE LA COMMUNE DE PRANGINS DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES, SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES, FONDATIONS, ENTREPRISES DE DROIT PUBLICS ET ASSOCIATIONS

Noms des entités	Représentant/e(s) de la Municipalité	Représentant/e(s) du Conseil communal
------------------	---	--

Sociétés anonymes

SEIC	F. Bryand (Conseil d'administration) D.-E. Christin (AG)	
Romande Energie	D.E. Christin (AG)	
Transports publics yonnais	D. Chevalier (Conseil d'administration)	
Nyon-Saint-Cergue-Morez	D. Chevalier (AG)	
Télé Dôle SA	F. Bryand (AG)	
Compagnie générale de navigation	F. Bryand (AG)	
Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Yonnaise	D.-E. Christin (AG)	
Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte (SADEC)	D. Chevalier (AG)	
Chauffage à distance de Begnins SA	F. Bryand (Conseil d'administration)	
SOFREN SA	F. Bryand (AG)	
BVA Holding SA	A. Durgnat Levi (AG)	

Sociétés coopératives

Cité-Derrière	F. Bryand (Conseil d'administration) A. Durgnat Levi (AG)	
Coopérative des Plantaz	A. Durgnat Levi (AG)	
Logapop, société coopérative immobilière	A. Durgnat Levi (AG)	
Société coopérative de l'asile du Marchairuz	I. Diakoff (AG)	
Centre historique d'agriculture Moulin de Chiblins	I. Diakoff (AG)	

Entreprises de droit public

Caisse intercommunale de pensions	F. Bryand et D. Chevalier (AG)	
-----------------------------------	-----------------------------------	--

Fondations

Fondation de la Petite Enfance de Prangins	A. Durngat Levi et D. Chevalier (Conseil de fondation)		Lire aussi en p. 101
Fondation du Midi	I. Diakoff (Conseil de fondation)		

Associations intercommunales

Association régionale pour l'action sociale du district de Nyon	Alice Durngat Levi (AG)		
Association de communes vaudoises Triage de la Dôle	François Bryand (AG) Dominique-Ella Christin (AG)		
Clinique dentaire scolaire itinérante du district de Nyon	Alice Durngat Levi (AG)		
Association intercommunale d'accueil de jour des enfants (Réseau d'accueil des Toblerones)	Alice Durngat Levi (AG)	Catherine Stoudmann Clotilde Vulliemin (AG)	Lire aussi en p. 127
Conseil d'établissement Nyon-Prangins	Alice Durngat Levi	Roxanne Gyr, Anne-Marie Baillifard	p. 96
Association intercommunale en matière de défense incendie et secours	Alice Durngat Levi (AG)	Christian Baumgartner (AG)	p. 124
Association de communes Police Nyon Région	Alice Durngat Levi (codir)	Louis de Bourbon de Parme Rudolf Schnider Georges Bochud Hervé Durngat (AG)	p. 118
Association à buts multiples des communes du district de Nyon (ORPC)	Alice Durngat Levi (AG)		p. 126
Région de Nyon	Igor Diakoff (AG)	Jean de Wolff de Moorsel François Krull Hervé Durngat (CI)	p. 129
Réseau Santé La Côte Service technique intercommunal (STI)	Alice Durngat Levi (AG) Dominique-Ella Christin (AG)		

Ententes intercommunales

Déchetterie intercommunale Prangins-Duillier	François Bryand, Denys Chevalier (Comité)		p. 84
--	---	--	-------

Associations

Amis du Château de Prangins	Igor Diakoff (AG)		
Pro Senectute	Alice Durngat Levi (AG)		

RESSOURCES HUMAINES

Municipal responsable : François Bryand

Toute la gestion des Ressources humaines est assumée par la secrétaire municipale adjointe.

Les principales missions des Ressources humaines sont les suivantes :

- Fixer et appliquer le processus de recrutements en collaboration avec les municipaux, chefs de service et/ou responsables d'équipe concernés et proposer les candidats à la Municipalité.
- Organiser l'arrivée et l'accueil des nouveaux collaborateurs.
- Gérer les procédures administratives (rédaction des contrats, de lettres diverses, démarches auprès des assurances en cas d'accidents ou de maladies, etc.).
- Assurer la communication au personnel.
- Coordonner les formations.
- Superviser la formation de l'apprentie de commerce (fonction de maître d'apprentissage de la responsable RH).
- Organiser des événements ponctuels (réunions du personnel, repas, prise de congé des retraités).
- Mener des projets spécifiques (élaboration d'une politique du personnel, nouvelle fiche d'évaluation, concept sécurité, etc.).

Pendant cette année 2020, année COVID-19, les Ressources humaines ont été très sollicitées afin de mettre sur pied, avec l'appui des autres services, le plan de protection pour les employés communaux et la transmission des différentes informations en relation avec les mesures à entreprendre pour le bien-être des employé-e-s.

Le 31 décembre 2020, 56 collaboratrices et collaborateurs exerçaient une activité au sein de l'administration communale (personnel fixe et auxiliaires, y compris les patrouilleurs scolaires).

Ce nombre laisse apparaître qu'il y a 31 femmes (55,35%) et 25 hommes (44,65%). 15 personnes ont travaillé en qualité d'auxiliaires et 6 comme patrouilleurs scolaires. La Commune forme une apprentie employée de commerce et un apprenti agent d'exploitation.

En 2020, nous avons engagé une collaboratrice à 80% au service de la Bourse, une apprentie de commerce, voie élargie, une assistante administrative à 50% à l'environnement et un collaborateur technique à 100%. S'agissant des deux derniers postes, ils sont à mettre en relation avec la demande de crédits complémentaires au budget accepté par le Conseil communal (préavis 48/20).

Au niveau des départs, la Commune a vu partir sa cheffe de service de l'Urbanisme au 31 juillet 2020 ainsi que la collaboratrice à la Bourse au 30 septembre 2020. Le remplacement de la cheffe de service de l'urbanisme a fait l'objet d'une promotion interne avec une perte de 0.15 EPT pour l'urbanisme.

1. COVID 19

Au cours de l'année 2020 et conformément aux directives émises par la DGEO pour la désinfection des points de contacts aux écoles, la Municipalité a engagé des étudiants pour effectuer ce travail bi-quotidien, à midi durant la pause repas et l'après-midi après le départ des écoliers. Ces nettoyages ont contraint l'équipe des concierges à revoir leurs horaires et à prendre leur pause plus tard dans l'après-midi.

1.1 Remerciements pour le personnel durant cette période COVID

Afin de remercier le personnel particulièrement impliqué dans l'accomplissement des tâches essentielles, la Municipalité a décidé de leur offrir un bon à faire valoir dans l'un des restaurants pranginois.

2. EFFECTIFS

2.1 Le tableau des effectifs communaux :

Secteurs	EPT 01.01.2020	EPT 31.12.2020
Greffe et ressources humaines	2.95	2.95
Bourse	1.20	1.40
STC (Voirie & EV, Bâtiments)	13.90	14.90
Enfance & Affaires sociales + Culture	2.39	2.39
Contrôle des habitants	1.90	1.90
Environnement : Energie, env., Port et STEP	2.20	2.70
Urbanisme	1.65	1.50

2.2 Apprentis

Apprentis	EPT 31.12.2020
Apprentie commerce	1.0
Apprenti agent d'exploitation	1.0

Ces deux tableaux sont le reflet d'une situation effective ponctuelle au 1^{er} janvier, respectivement au 31 décembre 2020. Des écarts momentanés avec le budget peuvent être générés par la nécessité d'assurer, parfois, une transition entre un collaborateur partant et son remplaçant. Ces écarts sont cependant compensés en cours d'année par des engagements budgétés au 1^{er} janvier mais « retardés ». Les effectifs (EPT) engagés sur douze mois, ainsi que les salaires y relatifs, s'inscrivent dans le budget.

Auxiliaires au 31.12.2020	Effectifs (nombre de personnes)
Restaurant scolaire et espaces d'accueil parascolaire	10
Archiviste, employé déchetterie	2
Police (patrouilleurs scolaires)	6
Eglise	3

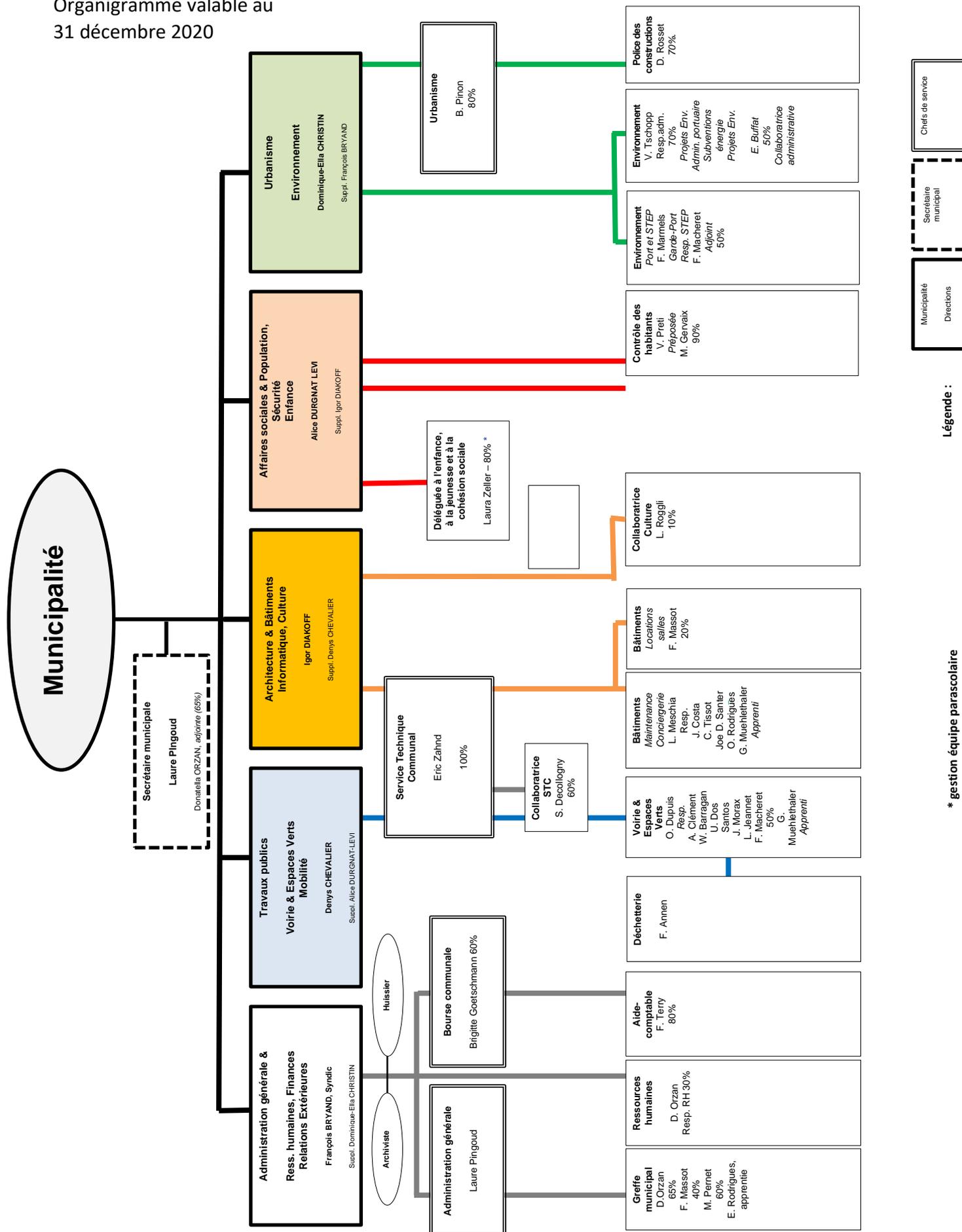
2.3 Jubilaires :

La collaboratrice administrative au Service technique a fêté ses 10 ans de service.

2.4 Absentéisme :

3.5% pour le personnel administratif dont 0.8% sont des absences liées au COVID et 1.13% à des accidents. 11,34 % pour le personnel des services extérieurs dont 0.96 % sont des absences liées au COVID et 4,33 % à d'absences militaires. Le solde étant des absences maladie et accidents.

Organigramme valable au
31 décembre 2020



* gestion équipe parascolaire

Légende :



3. FORMATIONS

Compte tenu de la situation sanitaire, les formations ont été reportées ou annulées.

4. SEANCES DU PERSONNEL, SORTIES ET REPAS DE NOEL

Aucune activité permettant aux employé-e-s de la Commune de se réunir n'a été possible. Nous avons dû, vu la pandémie, annuler toutes les actions que nous déployons pour notre personnel. Notre sortie estivale, notre repas de Noël et nos séances du personnel ont donc tous été annulés.

Toutefois, la Municipalité a décidé d'offrir, dans le cadre du budget et pour cette année particulière, une prime de fin d'année ainsi qu'une bouteille isotherme au logo de Prangins au personnel fixe. Pour son personnel auxiliaire, en sus de la bouteille isotherme, un bon d'achat a été offert.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Municipal responsable : François Bryand

Les principales missions de l'Administration générale et Greffe municipal sont les suivantes :

- Le suivi des séances de la Municipalité (préparation et rédaction des procès-verbaux).
- L'appui à la rédaction de préavis, leur relecture, leur mise en forme finale et leur transmission au bureau du Conseil communal.
- La coordination entre la Municipalité et l'Administration communale, ainsi que la liaison avec le Conseil communal.
- L'organisation des votations et élections, ainsi que le contrôle des signatures pour les initiatives et référendums.
- La communication.
- La gestion de l'économat pour la commune.
- La réception et le traitement du courrier, le scannage des documents entrants et sortants pour toute l'administration communale.
- La réception centrale (guichet et téléphonique) ; le guichet d'accueil permet notamment de consulter les projets de construction mis à l'enquête, mais aussi d'acheter des cartes CFF ou d'autres ouvrages en lien avec la commune ou la région.
- Le suivi des procédures d'abattage d'arbres (sous la responsabilité de Denys Chevalier, Voirie & Espaces verts).
- Le suivi des demandes de naturalisation (sous la responsabilité d'Alice Durnat Levi, Population).
- Les archives.

1. COMMUNICATION

1.1 Prangins Infos - Journal des Autorités

Diffusé par voie de tout-ménage et disponible sur le site internet de la Commune, Prangins Info est destiné à la diffusion des informations communales officielles. Chaque membre de l'Exécutif renseigne régulièrement la population de Prangins sur les activités de sa direction, alors que le Président du Conseil communal donne des informations sur les décisions prises par l'organe délibérant.

La distribution des trois éditions annuelles de Prangins Info est coordonnée avec la Gazette de Prangins. Complémentaire aux informations des autorités, cette dernière publication n'aborde pas de sujets officiels. Sa rédaction est indépendante et communique sur la vie locale pranginoise. La Commune de Prangins en assume les coûts d'impression et de distribution et participe aux frais courants de la rédaction.

1.2 Site internet

Le Greffe municipal assure la mise à jour du site internet. En plus des nouvelles annoncées sur la page d'accueil, dans l'agenda et sur l'onglet « pilier public » - représentant environ 200 nouvelles informations par année - les autres pages du site sont régulièrement actualisées.

Le site web facilite l'accès aux divers formulaires de demandes d'abattage d'arbres, de documents officiels, d'autorisation de construire, de subventions énergie, de place d'amarrage au port des Abériaux ou de manifestations. Il permet également de prendre des renseignements concernant la location de salles ou la disponibilité des cartes journalières CFF.

En 2020, quelques adaptations ont été réalisées, notamment pour faciliter l'affichage des pages sur des écrans mobiles et partager des contenus sur les réseaux sociaux.

Sur le plan des statistiques, 39'964 utilisateurs (39'738 utilisateurs en 2019) ont ouvert 66'188 sessions (68'754 sessions en 2019), pour un total de 257 836 (279'863 en 2019). La durée moyenne des visites est de 1 minutes 40 secondes (2 minutes en 2019).

Les pages les plus consultées sont les suivantes : 1. Page d'accueil ; 2. Déchetterie ; 3. Webcam du port ; 4. Page d'accueil du Contrôle des habitants ; 5. Contacts ; 6. Page d'accueil de l'administration communale ; 7. Cartes journalières des CFF ; 8. Offres d'emploi ; 9. Coronavirus ; 10. Règlements communaux.

1.3 Tout-ménage

En 2020, la Municipalité a distribué les tout-ménages suivants :

Février	Mise en œuvre de la zone 30 au centre du village
Mars	Coronavirus : comment nous protéger Coronavirus : fermeture des guichets et mesures de protection
Avril	Coronavirus : dispositif social et nouvelles mesures
Mai	Coronavirus : assouplissement des mesures de protection
Juillet	Accès à la plage de Promenthoux et aux Abériaux - sens unique à la route de la Bossière - annulation du 1 ^{er} août
Novembre	Coronavirus : nouveau réseau d'entraide Coordination et diffusion d'un flyer sur l'offre de plats à l'emporter des restaurants pranginois

1.4 Communications aux médias

Janvier	Présentation du défi citoyen pour le climat
Avril	Désignation du lauréat du concours de la crèche Arrêté d'imposition : les impôts n'augmentent pas à Prangins Face au Covid, Prangins s'associe à une application locale pour favoriser l'entraide
Novembre	Reprise des « Repair Cafés » (communiqué commun avec la Ville de Nyon et l'association Demain La Côte)
Décembre	Développement de la plateforme cartographique énergétique

2. GREFFE MUNICIPAL

2.1 Coronavirus

La crise du Covid-19 a fortement influencé l'activité du Greffe municipal en 2020, en particulier durant sa première phase. Dans une administration encore fortement orientée « papier », les processus de traitement des documents (distribution du courrier, suivi des séances de Municipalité, classement, notamment) ont dû être revus dans l'urgence et les outils informatiques adaptés pour permettre à l'Exécutif et l'administration de remplir leurs missions en télétravail.

Sous la direction du syndic, le secrétariat municipal a également coordonné la cellule de crise, composée de municipaux et chefs de service, afin d'analyser régulièrement l'évolution de la situation, de mettre en œuvre un plan de continuité des activités, de faire appliquer les mesures de protection d'hygiène et de conduite et d'actualiser régulièrement un plan de mesures.

Un accent particulier a été mis sur la communication concernant le Covid-19 et son impact sur l'activité communale, tant à l'interne qu'envers la population.

2.2 Suivi des séances municipales - Préavis No 47-2020 « Demande de crédit de CHF 44'500.- TTC pour l'acquisition de trois applications informatiques »

Après l'acceptation, en février 2020 du préavis No 47-2020, la Municipalité a mis en place une plateforme numérique de gestion des séances de Municipalité. D'abord testée durant la phase de confinement liée à la pandémie de Covid-19, la solution retenue a été définitivement implémentée début septembre 2020, après la formation de la Municipalité et du personnel communal concerné.

Cette nouvelle application - la plateforme eSéances de la société Artionet -, qui a été créée par un pool de communes vaudoises, est expressément calibrée pour des séances de Municipalité. Elle a permis de gagner en efficacité, tant dans la préparation des objets soumis à la Municipalité pour décisions que dans le suivi de ces décisions, et de bénéficier d'un échange de pratiques avec les communes utilisatrices. Le passage à une solution entièrement numérisée permet en outre d'économiser les nombreuses copies papier, qui étaient auparavant produites pour chaque séance de Municipalité.

2.3 Gestion documentaire

Afin de mieux répondre à l'augmentation du volume de documents à traiter et à leur numérisation croissante et, dans le respect des normes de l'archivage historique, la Municipalité a initié une réforme de la gestion documentaire en s'appuyant sur un mandataire externe. Ce projet a été freiné par la pandémie de coronavirus, car la gestion de crise a mobilisé les ressources internes qui y étaient dédiées.

Le dossier a néanmoins pu aller de l'avant avec l'adoption par la Municipalité d'un nouveau plan de classement, ainsi que la mise au point des spécifications pour la mise en place du plan et la modélisation de processus dans la solution Therefore de gestion électronique des documents (GED), utilisée de longue date à Prangins pour numériser le courrier.

La phase test, la formation du personnel et la mise en place de la nouvelle gestion documentaire sont prévues dans le premier semestre 2021, afin d'être opérationnelles pour le début de la législature 2021-2026.

2.4 Mise à jour du guide pratique dit « la Bible »

Afin de pouvoir bénéficier d'un classeur répertoriant les notes internes, les directives et d'autres informations tant utiles aux municipaux qu'aux collaborateurs et collaboratrices de la Commune, le Greffe a entrepris ce travail qui sera finalisé en 2021.

2.5 Organisation des votations et élections

En collaboration avec le Bureau du Conseil communal, le Greffe municipal prépare les votations et élections. En 2020, et en raison du COVID-19, la votation du 17 mai 2020 a été annulée.

Les votations du 27 septembre et 29 novembre ont pu avoir lieu sous conditions émises par le Conseil d'Etat et la préfecture. Un plan de protection a été exigé et le bureau du Conseil communal en collaboration avec le Greffe ont dû suivre scrupuleusement les mesures édictées par l'OFSP en mettant à disposition des habitants souhaitant voter du gel hydroalcoolique, des masques, etc.

La Commune de Prangins comptait en 2020 environ 2745 votants dont 458 étrangers qui n'ont pas pu voter sur les deux dernières votations 2020, celles-ci étant uniquement fédérales.

Le 2^e semestre 2020 a également été consacré aux premiers préparatifs pour les élections communales générales de 2021.

2.6 Référendums / Initiatives

Le Greffe a procédé à la saisie de 3 référendums et 1 initiative. Ce travail demande de vérifier que les signataires ont bien les droits politiques pour signer ces référendums et/ou initiatives. Ces deux droits politiques ont eux aussi été soumis à des restrictions à cause du COVID-19.

3. ARCHIVES

L'activité habituelle s'est poursuivie durant l'année 2020 :

- Rangement de nouveaux documents.
- Mise à disposition de documents aux personnes intéressées.
- Elimination ou mise à l'écart de documents de plus de dix ans, sans intérêt historique.
- Tenue à jour des divers fichiers informatiques.
- Recherche de demandes historiques concernant des anciens habitants ou bâtiments.
- Présentation des Archives à divers collaborateurs et habitants.
- Contacts avec l'administration du Château.
- Service hebdomadaire du baromètre-enregistreur.

Comme toujours, l'activité principale de l'archiviste concerne les mises à l'enquête publique. Tous les documents y relatifs sont conservés depuis 1830. Ils occupent actuellement plus de 60 m de rayonnage. Leur classement doit être bien réfléchi afin que l'on puisse les retrouver facilement. Un fichier informatique (3150 enquêtes) y contribue ; il est disponible sous forme Access ou Excel.

En 2020, 38 anciens dossiers d'enquête (de 1913 à 2019) ont été prêtés au Service technique, aux propriétaires actuels ou à des architectes. Ces documents reviennent généralement après 2-3 semaines.

Faute de place, environ 200 kg de papiers sans intérêt historique ont dû être jetés et détruits de manière sûre et discrète. Ce travail d'épuration se poursuivra.

Comme déjà signalé, l'archivage électronique des documents est en retard dans notre village ; sa modernisation permettra un stockage des données plus sûr et évitera l'édition de dizaines de milliers de photocopies par année (gain de place), notamment au Contrôle de l'Habitant.

La liste des 751 préavis municipaux de 1977 à fin 2020 est également disponible en fichier Access ou Excel.

Occupation de l'archiviste en 2020 : 8.8 heures/mois (2019 : 16.3 heures/mois).

FINANCES

Municipal responsable : François Bryand

1. BOURSE COMMUNALE

La bourse communale est composée d'une boursière à 60 % et d'une collaboratrice à 60%. Au 30 septembre 2020, la collaboratrice à 60% est partie et une personne à 80% a été engagée. Le service a rempli sa mission principale liée à la gestion financière de tous les services de notre commune. Elle assume également un certain nombre de prestations et de renseignements aux citoyens dans leurs relations financières avec la Commune.

Elle a notamment accompli les tâches suivantes :

- L'élaboration du budget annuel en collaboration avec les membres de la Municipalité et chefs de service.
- La tenue de la comptabilité générale.
- La saisie et le paiement des fournisseurs.
- La gestion des débiteurs, du contentieux.
- La gestion de la trésorerie et des emprunts.
- La présentation mensuelle des écarts budgétaires aux directions respectives.
- L'envoi régulier à la COFIN et COGEST des informations financières requises.
- La gestion des investissements et des amortissements.
- La facturation des taxes et prestations communales.
- La gestion des salaires du personnel fixe et auxiliaire.
- Les déclarations TVA, AVS, etc.
- Le bouclage et la présentation des comptes annuels.
- La préparation et rédaction des préavis financiers (taux d'imposition ; budget ; comptes).

La Bourse en chiffres

Ecrites comptables	25'994
Factures débiteurs	4'629
Encaissements des factures	3'196

2. GESTION FINANCIÈRE

2.1 Comptes 2020

L'analyse financière détaillée des comptes 2020 figure dans le préavis y-relatif qui sera soumis au Conseil communal pour validation.

Le budget 2020 prévoyait un excédent de charges de CHF 1,9 Mios ainsi qu'une marge d'autofinancement négative de CHF 1,4 Mios notamment en raison de la forte augmentation des acomptes péréquatifs entre 2019 et 2020. Les comptes laissent apparaître des charges et revenus supérieurs au budget. Ces écarts, expliqués dans le préavis des comptes, sont essentiellement le fait d'amortissements supplémentaires compensés par des prélèvements aux réserves. En outre, pour les revenus, une avance de CHF 2,7 Mios, à recevoir en 2021, a été comptabilisée dans le cadre du décompte final 2020 de la péréquation et cohésion sociale. Ainsi l'excédent de charges prévu initialement est ramené à CHF 622'324.-.

En matière fiscale on constate une érosion sensible des recettes notamment en ce qui concerne l'impôt des personnes morales et les impôts conjoncturels alors que les recettes fiscales des personnes physiques sont que légèrement inférieures aux prévisions. Globalement, les recettes fiscales 2020 sont inférieures au budget (-6%) et aux comptes 2019 (-12%).

S'agissant des charges de fonctionnement, elles sont, hors amortissements supplémentaires compensées par les prélèvements aux réserves, conformes voire inférieures au budget et globalement maîtrisées.

Notre marge d'autofinancement est négative en 2020 (CHF -148'620.-) ce qui contribue à une diminution de la marge annuelle moyenne des 10 dernières années qui est de CHF 1'548'082.-

En ce qui concerne la dette communale, malgré son augmentation, celle-ci reste raisonnable, maîtrisée et au bénéfice de taux avantageux. Rappelons l'existence du ratio de « Quotité de dette brute », qui constitue, pour le Canton, la jauge du niveau des emprunts. Ce ratio met en relation le montant des emprunts avec les revenus financiers. La situation est jugée bonne au-dessous de 100%, moyenne puis critique au-delà. Cette valeur était de 89.49% au terme de l'exercice 2019. Elle varie très peu en 2020, puisque la valeur à la fin de l'exercice est de 91.31%.

Enfin, l'utilisation importante des réserves, pour procéder aux amortissements supplémentaires notamment, permet de faire un grand pas vers le rééquilibrage de la structure du bilan.

2.2 Etat des préavis bouclés

Préavis bouclés = qui ont commencé à avoir un amortissement en 2020.

No préavis	Intitulé du préavis	Crédit accordé	Total crédit accordé	Dépenses totales
84/15	Pose système vidéosurveillance site Port	46'000.00	46'000.00	38'233.00
24/18	Instal. Sanisettes au Vieux Pressoir	118'000.00	118'000.00	118'969.65

3. COVID 19

La pandémie vécue en 2020, qui de manière évidente n'avait pas été prise en compte dans notre budget, affecte modérément l'exercice écoulé en matière de charges comme de revenus (environ CHF 150'000.-). Les dépenses exceptionnelles liées à la crise sont principalement liées au surcoût généré par l'obligation d'augmenter nos cadences de nettoyage (personnel et produit) et d'équiper nos collaborateurs(trices) afin de rendre le télétravail possible (ordinateurs portables). S'agissant des revenus, il s'agit essentiellement d'un manque à gagner en matière de réduction voire exonération partielle de loyer dû à la Commune, de locations de salles et de ventes des cartes CFF.

ÉCONOMIE ET TOURISME

Municipal responsable : François Bryand

1. BILAN TOURISTIQUE 2020

Lourdement impacté par la pandémie de coronavirus, le tourisme mondial, respectivement suisse et régional, a enregistré une chute qualifiée d'historique en 2020. A partir de mars, l'hôtellerie a dû presque complètement cesser son activité. L'augmentation de la demande intérieure pendant l'été n'ayant de loin pas compensé le volume du tourisme d'affaires directement touché par les restrictions sur les voyages internationaux. Dans la restauration, les mesures sanitaires et autres fermetures imposées affectent ce secteur qui subit un effondrement de ses activités. Les musées ont également été touchés par les restrictions sanitaires et autres restrictions de voyage.

L'évolution de la situation sanitaire n'a cessé de s'aggraver au cours de 2020, incitant de nombreux pays européens à réintroduire leurs mesures de confinement. A l'évidence le tourisme est l'un des secteurs les plus touchés par cette crise sans précédent.

L'organisation mondiale du tourisme (OMT) estime une baisse historique de 75% du nombre de voyageurs dans le monde en 2020. Au niveau national, notre pays enregistre une chute des nuitées hôtelière de 40%. Le canton de Vaud affecté par la diminution du tourisme d'affaires dans les centres urbains enregistre une baisse des nuitées de 48,3% par rapport à 2019. Enfin pour la Région de Nyon, à forte proportion de tourisme d'affaires, une baisse de 50.9 % est observée.

Si le début de l'année 2021 s'inscrit dans le même environnement sanitaire et que le tourisme continue d'être affecté, l'attribution récente du prestigieux prix Wakker par Patrimoine suisse à notre Commune et ses retombées médiatiques pourraient sensiblement augmenter le nombre de visiteurs, notamment en provenance de suisse alémanique, dans notre commune en 2021.

2. MOUVEMENTS TOURISTIQUES

2.1 Nuitées 2013-2020 dans la région de Nyon

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Arrivées	7'4628	8'3668	90'299	99'911	105'426	48'429
Nuitées	14'7556	18'1326	195'577	201'994	215'999	105'995

Source NRT

2.2 Évolution des nuitées hôtelières pranginoises

	2019	2020	Variation
Hôtel La Barcarolle	13'376	6'224	- 53,47 %
Relais de l'aérodrome	3'088	1'735	- 43,81 %
Auberge communale	2'978	1'540	- 48,29 %

2.3 Évolution du nombre de visiteurs au Musée national suisse- Château de Prangins

	2019	2020	Variation
Visiteurs muséaux	40'607	24'428	- 39.84 %
Visiteurs non muséaux	15'169	8'738	- 42.40 %
Total	55'776	33'166	- 40,54 %

2.4 Tourisme - Préavis No 56-2020 « Abrogation du règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires »

Selon l'article 3bis de la Loi sur les impôts communaux, les communes peuvent percevoir une taxe communale de séjour et une taxe sur les résidences secondaires. Elles doivent faire l'objet d'un règlement adopté par le Conseil communal et soumis à l'approbation du chef de Département concerné, qui fixe notamment les conditions d'assujétissement et l'affectation des montants perçus.

Ainsi, le Conseil communal de Prangins a adopté le règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires le 5 décembre 2007. Selon ce règlement, entré en vigueur en 2008, notre Commune, à titre de membre de Région de Nyon, perçoit une contribution dite « taxe régionale de séjour » sur les nuitées des hôtes de passage ou en séjour dans les hôtels, auberges, airbnb, bateaux dans le port et une taxe sur les résidences secondaires.

Dans le contexte du retrait de Prangins de l'association Région de Nyon au 31 décembre 2020, la Municipalité a proposé au Conseil communal d'abroger ce règlement de portée régionale dans le délai imparti de deux ans, soit au 31.12.2022, afin de se donner les moyens d'une réflexion globale, notamment en ce qui concerne l'affectation des taxes de séjour. Ce préavis No 56-2020 « Abrogation du règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires » a été accepté à l'unanimité par l'organe délibérant.

Afin de percevoir dès le 1^{er} janvier 2023 les taxes de séjour communales, un nouveau règlement devra être accepté par la commune, en respectant dans la mesure du possible, le souhait exprimé par le conseil communal de soutenir dans les mêmes proportions, voire plus, les activités de l'association régionale de marketing touristique (Nyon Région Tourisme).

ARCHITECTURE & BÂTIMENTS

Municipal responsable : Igor Diakoff

Les principales missions du secteur Bâtiments du Service Technique Communal (STC), qui gère l'ensemble du parc immobilier communal, sont de :

- Concevoir et gérer les projets de constructions de nouveaux bâtiments communaux, ainsi que les projets d'assainissement et de transformations des bâtiments communaux.
- Assurer l'entretien et les réparations des bâtiments communaux.
- Assurer la conciergerie des bâtiments communaux.
- Assurer la location des salles des bâtiments communaux.
- Assurer la gestion des baux à loyer des différents bâtiments communaux.

Les bâtiments communaux sont classés dans différentes catégories énumérées ci-dessous :

- Bâtiments locatifs : Vieux Pressoir, Villa du Port, Café-restaurant des Abériaux, Four Communal, Auberge communale, Buvette de la Plage, Bâtiment de service du Port.
- Bâtiments administratifs : Voirie, Tour d'eau, Fontaines.
- Bâtiments scolaires : Ecole/UAPE Les Morettes, Combe 1 (activités scolaires), Combe 2 (activités parascolaires), Combe 3 (activités périscolaires).
- Bâtiments mixtes : Maison de Commune, Centre communal Les Morettes, Maison Fischer.
- Temple.
- Bâtiment anciennement subventionné : Immeuble Très-le-Châtel.

1. CONSTRUCTIONS, RÉNOVATIONS ET TRANSFORMATIONS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

1.1 Préavis No 55-2020 - Demande d'un crédit d'étude de CHF 515'000.- TTC en vue de la construction d'un bâtiment comprenant une crèche et un restaurant scolaire à Prangins

Le Conseil communal, dans sa séance du 17 décembre 2020, a approuvé une demande d'un crédit de CHF 515'000.- TTC en vue de la construction d'un bâtiment comprenant une crèche et un restaurant scolaire dans le cadre du préavis 55-2020. L'objectif de cette seconde phase est l'étude du projet lauréat par son architecte.

Ce projet est piloté par Monsieur Igor Diakoff, municipal en charge des bâtiments, en collaboration avec Madame Alice Durgnat Levi, municipale en charge de l'enfance, qui s'assure du programme et des liens avec les acteurs de l'enfance concernés sur le plan régional et cantonal.

La salle de gym des Morettes a accueilli le vernissage du concours de la crèche le 9 octobre 2020. L'exposition des 60 projets, du 12 au 22 octobre, a rencontré un succès limité car effectué en pleine pandémie. Les collaborateurs en charge de l'entretien des bâtiments ont été sollicités pour la mise en place et le démontage des panneaux d'affichage.



Vernissage du concours pour la construction d'une crèche à Prangins. De gauche à droite : Denys Chevalier, Dominique-Ella Christin, Alice Durgnat-Levi, municipaux, François Bryand, syndic, Philippe Leroy, architecte lauréat, Pierre Wahlen, président du jury, et Igor Diakoff, municipal.

1.2 Certificat énergétique cantonal des bâtiments

En 2019, trois bâtiments communaux, la 3^{ème} étape du collège de la Combe (côté rue de la Gare), l'immeuble « Très-le-Châtel » ainsi que le café-restaurant des Abériaux ont fait l'objet d'un certificat CECB+. Les rapports ont été remis au début de l'été 2020 indiquant des recommandations d'assainissement énergétique sous forme de variantes. L'outil CECB+ présente les travaux d'isolation nécessaires, permettant que l'enveloppe thermique de la 3^e étape du bâtiment Combe 1, atteigne les exigences actuelles (Étiquette B). La Municipalité a inscrit ces travaux, qui atteignent environ 1 million, à son plan des préavis à venir.

2. ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET FOURNITURES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Hormis l'entretien usuel des bâtiments communaux, les travaux courants suivants ont été effectués dans les différents bâtiments communaux.

2.1 Administration communale

Au mois de septembre, la chaudière à gaz (30 ans) a été remplacée. Nous avons également profité d'effectuer un rinçage des boucles du chauffage au sol afin d'optimiser son efficacité. En parallèle, les circulateurs des deux réseaux de chauffage (muraux et sol) ont également dû être remplacés.

Des détecteurs de lumière équipés de minuteries ont été installés dans les couloirs du 1^{er} et 2^e étage, ainsi que dans les WC du 1^{er} étage.

Le guichet du greffe a été équipé d'une sonnette, ainsi que d'une ouverture de la banque de réception.

Le système de ventilation du bâtiment ne donne pas entière satisfaction. Un audit du système a été réalisé.

Les murs, fenêtres et portes ont été repeints aux Contrôle des Habitants.

Des travaux d'entretien de la toiture (cheneaux, tuiles, sac d'étanchéité, etc...) ont été effectués.

L'entreprise en charge du changement du bancomat a percé le réseau du chauffage au sol. Une réparation ponctuelle a été réalisée et un socle en béton construit. Ce socle permet de fixer correctement et durablement le nouveau bancomat.

2.2 Collège de la Combe

Hormis l'entretien usuel effectué, des travaux suivants ont été effectués :

- Travaux d'entretien de la toiture (cheneaux, tuiles, sac d'étanchéité, etc...)
- Remplacement d'une autolaveuse
- Réparation des deux portes basculantes de la salle de Gym
- Révision des deux citernes à mazout de 40'000 litres
- Révision des trois boilers d'eau chaude
- Réparation des carreaux de carrelage dans les vestiaires dont la colle est sèche

2.3 Complexe des Morettes

Le système d'écoute scène pour malentendants a été révisé.

En raison de la crise sanitaire et afin de respecter les distances sociales, les séances du Conseil communal se sont déroulées dans la salle des Morettes. Un système d'enregistrement a été installé dans la salle. Ce système pourra servir à d'autres manifestations le cas échéant.

Les micros sans fils de la scène ont été mis aux normes suite aux changements de fréquences de l'OFCOM.

Des travaux d'entretien de la toiture (cheneaux, tuiles, sac d'étanchéité, etc...) ont été effectués.

Après des infiltrations d'eau survenues lors de forts événements pluvieux (escaliers menant au sous-sol et porte extérieure de la scène), des travaux d'étanchéité ont été réalisés.

Une barre antipanique a été mise en place sur la porte de la sortie de secours qui se trouve sur la terrasse. Ces travaux ont permis de mettre en conformité cette sortie.

Les cadres de fenêtres situés à l'entrée du balcon ont été réparés.

2.4 Maison Fischer

Les portes du bâtiment ont été repeintes.

Des travaux d'entretien de la toiture (cheneaux, tuiles, sac d'étanchéité, etc...) ont été effectués.

Le boiler d'eau chaude a été révisé.

2.5 Vieux Pressoir

Des travaux d'entretien de la toiture (cheneaux, tuiles, sac d'étanchéité, etc...) ont été effectués. Durant cette opération il est apparu un grand nombre de tuiles à changer (environ 200). En effet, ce genre de travail n'avait pas été effectué depuis quelques années sur ce bâtiment qui a subi les affres du temps.

Une table à langer en inox a été installée dans les WC publics.

Le chemin devant les WC a également été refait afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.



Réfection du chemin d'accès aux WC du Vieux-Pressoir.

2.6 Temple



Rénovation des abat-sons du temple.

Les abat-sons du temple ont été rénovés.

Les micros sans fil ont été mis aux normes suite aux changements de fréquences de l'OFCOM.

L'évier de la sacristie a été changé.

2.7 Voirie

L'élévateur a été changé, l'ancien n'étant plus aux normes.

Un pavé numérique a été installé pour l'ouverture du portail. L'ancien système, par téléphone, ne fonctionnait pas correctement en raison de problèmes de couverture de réseau.

Une grille d'évacuation des eaux claires a été posée dans la cour et une parois étanche créée au fond du hall de stockage.

Des travaux d'entretien de la toiture (cheneaux, tuiles, sac d'étanchéité, etc...) ont été effectués.

2.8 Villa du port

Le brûleur qui a rendu l'âme début décembre a dû être changé.

Des travaux d'entretien de la toiture (cheneaux, tuiles, sac d'étanchéité, etc...) ont été effectués.

Le boiler a été révisé, de même que celui de la STEP et des WC du local du Port.

2.9 Café-restaurant des Abériaux

Des travaux d'entretien de la toiture (cheneaux, tuiles, sac d'étanchéité, etc...) ont été effectués.

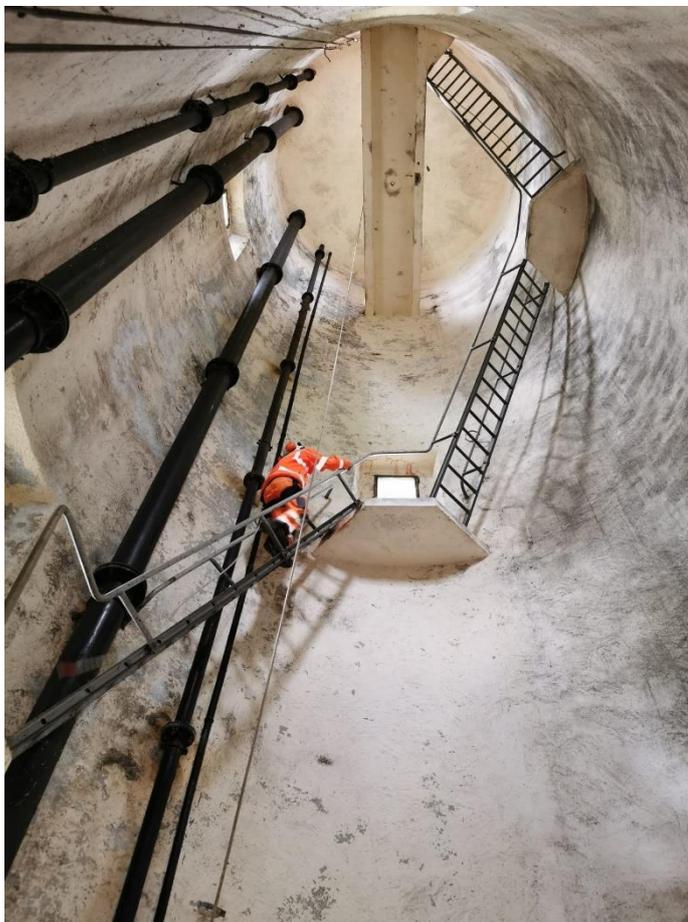
Les dalles sur la terrasse ont été mises à niveau.

Entretien des deux chauffe-eaux pour l'eau chaude solaire.

Le ventilateur de l'extraction de cuisine a été remplacé.

Une grille d'évacuation des eaux claires a été posée pour éviter les problèmes d'inondation survenus en été 2020.

2.10 Tour d'eau / fontaines



Remplacement du drapeau suisse au sommet de la Tour d'eau.

Le drapeau Suisse située au sommet de la tour d'eau a été remplacé.

2.11 Four communal

Nous avons procédé au remplacement de la toile de store sur la devanture de la boulangerie, à l'entretien du boiler d'eau chaude et divers travaux d'entretien de la toiture (cheneaux, tuiles, sac d'étanchéité, etc...).

2.12 Auberge communale

Des travaux d'entretien de la toiture (cheneaux, tuiles, sac d'étanchéité, etc...) ont été effectués.

Les peintures dans les chambres ont été rafraîchies et une bande de protection pour les valises a été posée.

Réparation et ajustements des ferments de fenêtre dans les chambres aux étages.

Après une infiltration de graisse provenant de la saturation d'un filtre dans le système d'extraction de la cuisine, deux bacs à graisse ont été mis en place. Des travaux de réfection de peinture ont été nécessaires dans la chambre n°9 suite à cet écoulement de graisse.

Des infiltrations ont endommagé certains éléments se trouvant au fond de la fosse. Leur remplacement est prévu en 2021. De plus, un caniveau d'évacuation des eaux claires a été installé autour du monte-charge, afin de protéger la fosse de toute infiltration lors de fortes pluies.

2.13 Buvette de Promenthoux

Plusieurs interventions d'urgence de curage des canalisations et de la pompe de relevage ont dû être entrepris à la suite de problèmes de reflux des eaux usées. Ces problèmes persistent avec les années principalement dû à l'utilisation de lingettes.

La douche et des WC handicapés ont été remis en état.

L'armoire frigorifique datant de 2001 et le lave-vaisselle industriel ont été remplacés.

Des travaux d'entretien de la toiture (cheneaux, tuiles, sac d'étanchéité, etc...) ont été effectués.

Des vestiaires ont été mis en place pour les employés du restaurant.

Entretien du boiler d'eau chaude.

2.14 École des Morettes

Des travaux d'entretien de la toiture (cheneaux, tuiles, sac d'étanchéité, etc...) ont été effectués.

Un film de protection a été posé sur les baies vitrées situées à l'entrée du bâtiment.

Entretien du boiler d'eau chaude.

2.15 Cantine Scolaire + 3 classes (Combe 2)

Des travaux d'entretien de la toiture (cheneaux, tuiles, sac d'étanchéité, etc...) ont été effectués.

Le kit mobile de système d'appel d'urgence pour l'ascenseur a été mis à niveau après la fin de la 2G.

Entretien du boiler d'eau chaude.

Le nouveau bâtiment de la Combe II, qui abrite une cantine scolaire et une salle d'accueil parascolaire, ainsi que le bâtiment rénové de la Combe III, qui abrite une bibliothèque scolaire et des PPLS, ont été mis en service en novembre 2017. Lors de l'hiver 2017/2018 des problèmes en lien avec l'installation de chauffage ont été signalés puis résolus par le chef du STC en collaboration avec l'entreprise responsable et les architectes à la

satisfaction de tous. Des problèmes en lien avec les installations de chauffage ont surgi à nouveau en hiver 2020/2021 ce qui a engendré des frais importants pour la commune. La Municipalité se réserve le droit d'envoyer, si besoin, un courrier à l'architecte afin de préserver les intérêts financiers de la commune. En effet, c'est à l'architecte d'établir une expertise pour savoir à qui incombe les responsabilités de la problématique de chauffage et la prise en charge des travaux nécessaires.

2.16 Bibliothèque Scolaire/PPLS (Combe 3)

Des travaux d'entretien de la toiture (cheneaux, tuiles, sac d'étanchéité, etc...) ont été effectués.

Avec la fin de la 2G, le kit mobile de système d'appel d'urgence pour l'ascenseur a été mis à niveau.

Un évier a été créé au sous-sol pour les besoins du service de conciergerie.

Les pares-vapeur dans les combles se sont décrochés et ont dû être remis en place.

3. GESTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La Municipalité a pour mission de gérer son patrimoine immobilier. Dans ce contexte, elle loue des locaux communaux à des privés pour :

- Des bureaux au 1^{er} étage du four communal
- Des commerces : une épicerie, une garderie à la Maison de Commune, une boulangerie dans le four communal
- Des restaurants : un tea-room, une auberge communale, un café-restaurant aux Abériaux, l'espace Promenthoux

La Municipalité gère ces locaux en tenant compte de plusieurs facteurs, qui sont :

- Des considérations sociales
- La contribution du commerce au dynamisme de la vie locale
- L'animation du centre
- Des considérations économiques
- Le type de commerce

3.1 Café-restaurant des Abériaux

La buvette des Abériaux est la propriété de la commune de Prangins. Cet objet est loué à la société Pareja Sàrl qui en assure l'exploitation depuis de nombreuses années.

SYSTÈMES D'INFORMATION

Municipal responsable : Igor Diakoff

Pour gérer ses systèmes d'information, la Commune de Prangins s'appuie aujourd'hui principalement sur un prestataire externe : la société Infolog. Cette dernière lui fournit une partie de son infrastructure informatique et son progiciel de gestion intégrée. Cet ERP (Enterprise Resources Planning), dont elle est éditrice, comprend notamment le contrôle des habitants, le registre civique, la gestion financière, ainsi que la gestion du port et des locations de salles.

Début 2020, la société Infolog a annoncé à la Municipalité sa décision de mettre un terme à la relation contractuelle avec la Commune de Prangins. En l'absence de ressources internes, la Municipalité a décidé de s'appuyer sur l'expertise d'un mandataire pour renouveler son outil informatique. Ce mandat d'accompagnement a été confié à la société AWK, spécialiste suisse du conseil en gestion et informatique, avec les missions suivantes :

- État des lieux : relever les logiciels, interfaces ainsi que les processus soutenus.
- Analyse : identifier les besoins et les mesures prioritaires à mettre en œuvre.
- Appel d'offres : élaborer un cahier des charges et conduire un appel d'offres sur la base de l'état des lieux, jusqu'à l'adjudication.

Sur la base de ces travaux, un appel d'offres a été lancé. Il a conduit au dépôt du **préavis 61-2020 « Demande de crédit de CHF 290'000.- TTC pour le remplacement des logiciels de gestion financière, communale et métiers »**. En décembre 2020, ce marché a été adjugé à la société Prime Technologies sous réserve de l'octroi du budget par le Conseil communal.

CULTURE ET SOCIÉTÉS LOCALES

Municipal responsable : Igor Diakoff

1. CULTURE

L'année 2020 a vu la naissance d'un nouveau rendez-vous culturel : « Baroque à Prangins ».

Cet événement, structuré sous la forme d'une Masterclass, a rencontré un grand succès que l'on doit au niveau élevé tant des cours que des concerts. Cette qualité découle de l'enseignement éclairé d'une cantatrice de renommée internationale, Marijana Mijanovic, qui a choisi de s'établir à Prangins, et à qui nous devons la direction artistique de ce projet. C'est un privilège d'avoir pu profiter de sa grande expérience.

Le principe de la Masterclass est simple : un musicien renommé et au bénéfice d'une grande expérience, distille son enseignement à un certain nombre de jeunes professionnels. Ce travail se conclut, généralement, par un concert où l'on présente le travail accompli. Un des avantages de la Masterclass est que ces cours sont publics et que tout un chacun peut venir en toute liberté écouter et regarder la construction de l'événement.

Ici, une sélection de 8 chanteurs sur 40 candidatures a été effectuée. Ces 8 jeunes professionnels ont ensuite travaillé toute la semaine pour offrir deux concerts à la population pranginoise, qui les a reçus avec enthousiasme.



Marijana Mijanovic, cantatrice et directrice du projet Baroque à Prangins, lors d'un masterclass.

Malgré un budget très serré, nous avons pu financer ce projet qui s'est tenu, pour la partie Masterclass dans la salle du Conseil communal alors que les deux concerts ont été donnés au temple de Prangins. Le personnel communal des bâtiments-conciergerie et de la culture ont apporté un soutien précieux à l'organisation et à la logistique de cet événement. Nous avons également eu le privilège d'avoir le concours de Mme Ekaterina Sokolova, metteuse en scène, et de M. Dusan Toroman. L'un de ces concerts a été enregistré et une vidéo est disponible sur youtube en tapant « baroque Prangins 2020 ».

Un autre événement culturel était prévu en 2020 : le giron des musiques organisé par la fanfare de Nyon. Malheureusement, à cause de la crise COVID, cet événement qui aurait réuni plusieurs centaines de musiciens a dû être annulé. Mais ce n'est que partie remise !

2. SOCIÉTÉS LOCALES

Une nouvelle société locale a vu le jour à Prangins en 2020, portant ainsi leur nombre à 25. Madame Liliane Gavillet, fondatrice d'Atout Cœur, après des années de dévouement, a décidé, en date du 30 juin 2020, de se consacrer à d'autres projets. Madame Maguy Schlup, animatrice des Activités manuelles et créatrices, a repris le flambeau le 1^{er} septembre en changeant le nom de son association « Activités manuelles et ludiques ».

La Commune soutient la quasi-totalité des sociétés locales sous forme de subventions. De plus, les locaux, salles, etc. leur sont gracieusement mis à disposition.

Une nouvelle société locale a été créée, l'association Au-potager de Prangins (*).

Elle est venue s'ajouter aux sociétés existantes :

- Activités manuelles et ludiques (*), nouveau nom dès le 1^{er} septembre 2020
- Aéro-Club de la Côte (*)
- Association de Claquettes de Prangins (ACP)
- Association des Jeunes de Prangins
- Atout Cœur- Jeux des Aînés, *arrêt des activités le 30 juin 2020*
- Badminton Club Prangins (*)
- BSA Budo Schools Ashita (*)
- Club Nautique de Prangins (*)
- FC Prangins-Sport (*)
- Groupe d'Aéromodélisme de La Côte (*)
- Garde du Roi (*) club d'échecs
- Gymnastique Féminine de Prangins (*)
- Gym Hommes (*)
- Handball Club Prangins (*)
- Melisma, Ensemble vocal de Prangins
- Musique Sacrée Musique
- Ordre des pompiers émérites de Prangins
- Prangins en Chœur (*)
- Prangins International Club (*)
- Prangym's
- Société de développement de Prangins (*)
- Société de Tir 300 m Duillier-Prangins
- Tai Chi Chuan - Entre Ciel et Terre (*)
- Théâtre Amateur de Prangins (*)
- Union des Sociétés Locales

(*) société membre de l'USL – Union des Sociétés Locales de Prangins

ENVIRONNEMENT

Municipale responsable : Dominique-Ella Christin

Les principales missions du service de l'Environnement sont de :

- Piloter une politique climatique pranginoise qui vise à réduire les émissions de CO₂, à favoriser la biodiversité et à anticiper les conséquences du changement climatique, dans le cadre de notre démarche globale « Cité de l'Energie ».
- Promouvoir et gérer les nombreuses mesures incitatives communales (subventions climat), liées aux projets privés en faveur du climat.
- Renforcer les actions de la Commune en faveur de la biodiversité, plus particulièrement en milieu bâti, sensibiliser et associer les habitants à ces démarches.
- Gérer l'ensemble des domaines, terrains et jardins communaux ainsi que les forêts et les cours d'eau du territoire communal.
- Améliorer la gestion durable des eaux, planifier l'assainissement des eaux usées et gérer la station d'épuration des eaux (STEP).
- Gérer l'administration et les infrastructures portuaires de manière efficiente et durable, en se souciant de la protection de son environnement naturel.

Le Service de l'Environnement a continué à faire face à une importante surcharge de travail en 2020. L'engagement au 15 octobre 2020 d'une nouvelle collaboratrice administrative à 50% a véritablement été le bienvenu pour faciliter le travail du service.

1. POLITIQUE CLIMATIQUE ET PLAN D' ACTIONS 2019-2023

1.1 Label Cité de l'énergie et politique climatique 2019-2023

Une des missions du service de l'Environnement est de piloter la politique climatique globale visant à diminuer sur le long-terme l'empreinte environnementale et les émissions de CO₂ du territoire pranginois dans le cadre de notre démarche globale « Cité de l'Energie ».

Cette labellisation se fonde sur les nombreuses actions en faveur du climat, déployées de longue date par la Commune, et sur son engagement fort au travers des mesures inscrites dans son « Programme de politique climatique et plan d'actions en faveur du climat 2019-2023 ». Dans ce cadre, l'urgence climatique a été déclarée et la nécessité d'agir avec détermination à l'échelle communale a été reconnue. Au travers de ce plan d'actions, la Commune a renforcé son engagement en faveur du climat et de la biodiversité, afin d'accélérer la transition écologique vers une économie dite circulaire - ou économie verte - permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

La politique climatique est largement transversale et les quelques 60 mesures du plan d'actions 2019-2023 concernent toutes les directions de la Municipalité ; chaque municipal pilote la mise en œuvre des actions qui concernent son secteur.

Les mesures du plan d'actions concernent également les projets privés, la Commune sensibilisant les citoyens aux enjeux climatiques, les incitant à adopter des démarches en faveur du climat ou soutenant des initiatives privées (chapitre 6 du plan d'action 2019-2023).

1.2 Mesures du plan climat 2019-2023 attribuées au service de l'Environnement

La mise en œuvre de quelques actions du plan climat 2019-2023 attribuées au service de l'Environnement est détaillée ci-après.

1.2.1 Défi citoyen pour le climat – Préavis 46-2020 « Demande de crédit de CHF 65'500.- TTC en vue de l'organisation d'un défi citoyen pour le climat »

Le « Défi citoyen pour le climat » vise à créer une dynamique fédératrice positive avec les citoyens pranginois, afin qu'ils soient incités à réduire leur empreinte carbone. Les habitants choisissant de participer au défi définiront, avec l'aide d'un expert, un plan d'action personnalisé et fondé sur leurs valeurs, afin qu'ils soient incités à réduire leur empreinte carbone. Durant la durée du défi, ils participeront également à des « rencontres carbone » régulières, afin de partager leurs expériences, de créer une émulation et de poser des questions à l'expert carbone. Le préavis de demande de crédit a été adopté en février 2020 par le Conseil communal, mais sa mise en œuvre a malheureusement dû être reportée, à cause de la crise sanitaire, initialement prévue en novembre 2020 et finalement en 2021. En effet, la dimension sociale du défi nécessite idéalement la possibilité de rencontres en présentiel.



Des rencontres régulières auront lieu avec les participants du défi citoyen pour le climat, afin de créer une émulation et leur permettre de partager leurs expériences. (photo prise en automne 2019)

1.2.2 Bornes de recharges pour véhicules privés électriques et emplacements pour véhicules Mobility

En 2020, le service de l'Environnement a reçu les entreprises à même de nous proposer des offres afin de faire avancer les dossiers de bornes de recharge pour véhicules privés électriques ainsi que des emplacements pour des véhicules Mobility malgré le manque de ressources humaines cette année. Les montants pour une voiture partagée ont été intégrés au budget 2021 de façon à mettre en place ce type de service en 2021.

1.2.3 Inauguration de la plateforme cartographique énergétique

Depuis la mi-décembre 2020, les Pranginois bénéficient d'une nouvelle plateforme cartographique énergétique qui les accompagne dans leur volonté d'agir en faveur du climat en diminuant leur empreinte carbone. Cet outil novateur communique aux habitants le potentiel des différentes énergies renouvelables

utilisables sur leur parcelle ou dans leur bâtiment. Il facilite ainsi les choix des citoyens désireux d'améliorer le bilan carbone de leur habitation existante ou à construire. Prangins est la 2^e commune dans le canton de Vaud qui propose, sous cette forme, un tel service à sa population. Cette action novatrice, qui répond à une impulsion de notre organe délibérant, s'inscrit dans la politique climatique pranginoise 2019-2023.

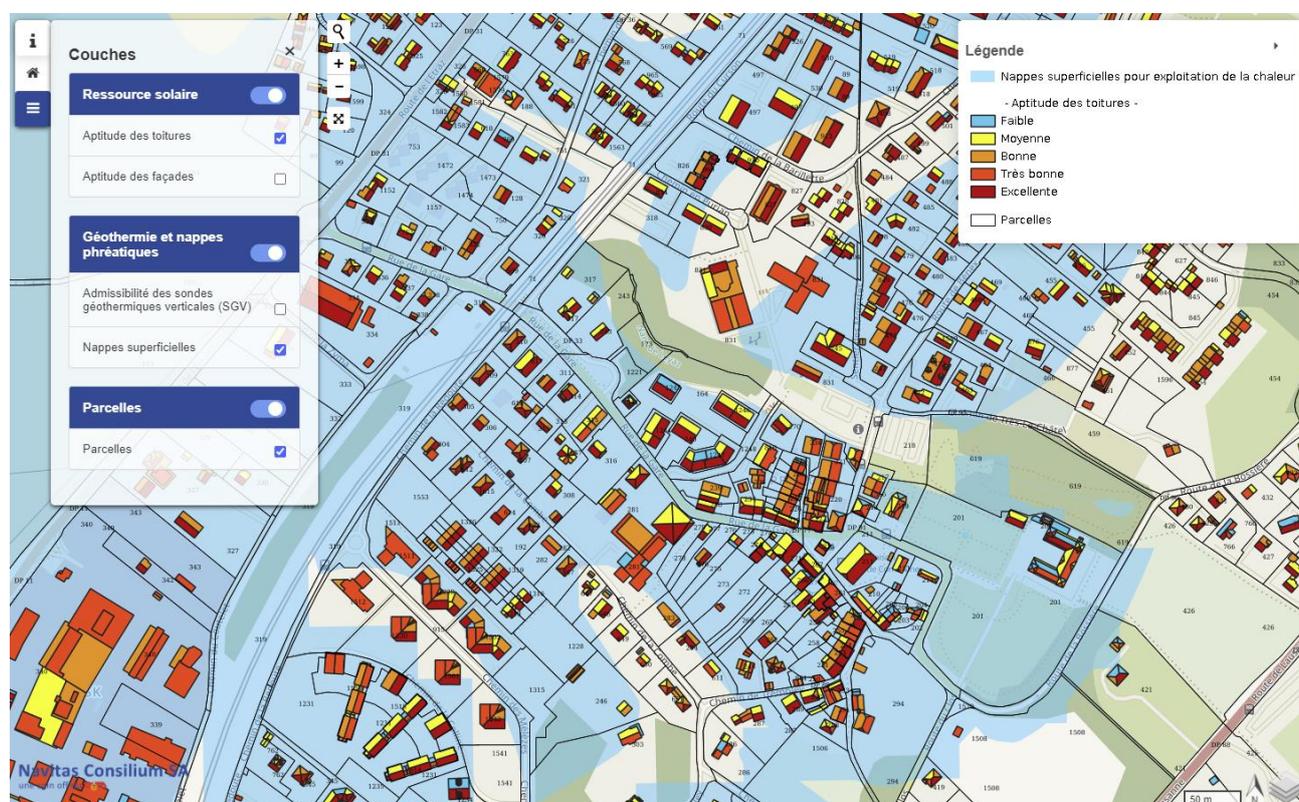


Image de la plateforme cartographique énergétique de Prangins.

1.2.4 Choix de l'électricité communale pour 2021

Dans sa politique climatique 2019-2023, la Municipalité souhaite être exemplaire dans sa détermination à accompagner la volonté fédérale et cantonale de promouvoir les énergies renouvelables. L'achat d'une électricité plus performante du point de vue écologique fait partie des mesures envisagées pour atteindre cet objectif.

La Municipalité a donc examiné la possibilité d'un passage au plus haut de gamme de la SEIC, soit la catégorie « BENEFIC » dès 2021. Après une analyse coûts-bénéfices d'une telle évolution, la Municipalité a choisi de continuer en 2020 à acheter de l'électricité SEIC HYDRIC et de reconsidérer la question d'un passage à BENEFIC en 2021 pour 2022.

2. SUBVENTIONS COMMUNALES « AGIR ENSEMBLE POUR LE CLIMAT »

En 2020, de nombreuses subventions pour des projets privés en faveur du climat ont à nouveau été proposées à tous les Pranginois, soit un total de 22 différents types de subventions.

Les CHF 202'899.60 alloués, grâce à la taxe sur l'électricité, au Fonds communal Efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables en 2020, ont permis à la Commune de soutenir un grand nombre de projets.

CHF 214'006.55 ont été promis en 2020 et CHF 213'221.75 versés. En effet, certains projets promis en 2019 ont été terminés en 2020 et d'autres promis en 2020 étaient encore en cours de réalisation à la fin 2020.

A la mi-novembre, la Municipalité a dû commencer à refuser les demandes de subvention pour les projets de travaux et informer les quelques requérants concernés qu'ils devaient déposer une nouvelle demande à partir de janvier 2021. Un léger surplus étant encore disponible des années précédentes dans le Fonds, elle a pu continuer à garantir le versement pour les achats, dont les montants octroyés sont en principe bien moins importants et dont la procédure est simplifiée.

Les montants promis étaient les suivants :

- Un montant total de CHF 44'000.- pour 22 personnes pour l'achat d'un véhicule électrique, plug-in ou hybride.
- Un montant total de CHF 43'441.20.- pour 9 personnes pour leur projet de pose de capteurs solaires photovoltaïques.
- Un montant total de CHF 35'638.40 pour 78 personnes pour l'achat d'un vélo électrique.
- Un montant total de CHF 25'437.95 pour 116 personnes pour l'achat d'abonnements pour les transports publics locaux.
- Un montant total de CHF 21'508.75 pour 3 personnes pour leur projet de remplacement de chauffage à mazout par une pompe à chaleur.
- Un montant total de CHF 19'180.- pour 2 personnes pour leur projet d'isolation dans le cadre du Programme bâtiments.
- Un montant total de CHF 10'000.- pour 1 personne pour son projet de pose de capteurs solaires thermiques.
- Un montant total de CHF 5'739.50 pour 33 personnes pour l'achat d'un vélo classique.
- Un montant total de CHF 4'139.20 pour 5 personnes pour l'audit énergétique des bâtiments.
- Un montant total de CHF 2'332.10 pour 7 personnes pour l'achat d'un réfrigérateur et/ou congélateur A+++.
- Un montant total de CHF 1'540.10 pour 9 personnes pour l'audit énergétique électrique.
- Un montant total de CHF 339.75 pour 4 personnes pour l'achat d'une trottinette électrique.
- Un montant total de CHF 512.- pour 1 personne pour l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques.
- Un montant total de CHF 81.60 pour 2 personnes pour l'achat d'un abonnement d'une société coopérative d'autopartage, comme Mobility.
- Un montant total de CHF 116.- pour 1 personne pour l'achat d'un abonnement annuel pour Publibike.

15 types de subventions ont été promis en 2020 pour 293 demandes acceptées. Les demandes de subventions ont donc continué à augmenter par rapport à 2019, où le nombre total de demandes abouties était déjà de 264. Les demandes de subvention pour l'achat d'abonnements annuels pour les transports publics sont restées très élevées, très proches du nombre de demandes de 2019. Les demandes ont continué à augmenter surtout pour l'achat de vélos électriques (78 bénéficiaires en 2020 contre 49 en 2019) et de vélos classiques (33 bénéficiaires en 2020 contre 15 en 2019). Une importante surcharge de travail a donc continué dans ce domaine, jusqu'à l'entrée en fonction d'une nouvelle collaboratrice administrative en soutien à l'automne.

Les conditions d'octroi des subventions sont réévaluées tous les 2/3 ans. Elles le seront dans le courant de l'année 2021 pour ajouter notamment des subventions en lien avec la biodiversité.

3. PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Une des missions du service de l'Environnement consiste à valoriser notre patrimoine naturel et paysager de grande qualité, renforcer les actions de la Commune en faveur de la biodiversité, plus particulièrement en milieu bâti, et à sensibiliser et associer les habitants à ces démarches.

3.1 Les réseaux agroécologiques et les corridors biologiques

La Commune de Prangins soutient **le réseau agroécologique Nyon-Région** (à ne pas confondre avec Région de Nyon qui est une association régionale). Ce réseau agroécologique est une démarche volontaire initiée par les agriculteurs de la région, avec l'appui du Canton et des communes en collaboration avec différents partenaires publics et privés, pour mettre en réseau leurs surfaces de compensation écologiques (prairies fleuries, vergers, haies, jachères, etc.), selon les recommandations de l'Ordonnance fédérale pour la qualité écologique (OQE). Parmi les mesures, figurent des ensemencements naturels de prairies, des plantations d'arbres et d'arbustes diversifiées et des entretiens spécifiques favorables aux espèces caractéristiques de la région. Le réseau agroécologique Nyon-Région est dans sa seconde phase de réalisation qui devrait durer 8 ans.

Par ailleurs, la Commune s'engage, autour d'une charte, pour préserver des zones d'importance pour la biodiversité et permettre aux espèces de se déplacer sans obstacles dans ces zones.

La Commune de Prangins participe au **« contrat corridors » Lac-Pied du Jura**, qui couvre l'ensemble du district de Nyon et quelques communes limitrophes. En 2020, une des mesures phares du contrat-corridor a été finalisée. Il s'agit de l'inventaire dans la région des fruitiers et vergers haute-tige hors surface agricole utile, afin de faciliter la conservation de ces structures à haute valeur écologique. Les vergers haute-tige sont en effet des habitats uniques et précieux pour la faune de notre région. Cette campagne d'inventaire a permis d'identifier quelques 7 vergers sur le territoire de notre Commune.

Finalement, une séance de présentation a eu lieu avec les 29 communes concernées en septembre 2020, au sujet de l'état d'avancement des différentes mesures du contrat-corridor.

3.2 Sensibilisation des privés « Agir ensemble pour la biodiversité »

Une des mesures de notre politique climatique vise à sensibiliser la population à des mesures en faveur de la nature en ville de façon à agir ensemble pour la biodiversité. Dans ce cadre, la Municipalité a distribué en mars 2020 à l'ensemble des pranginois un dépliant proposant des mesures et aménagements qui peuvent être pris pour favoriser le maintien de la biodiversité et du patrimoine naturel dans son jardin ou sur son balcon. La Municipalité remercie la Commune de Nyon qui a élaboré le document de base et qui l'a gracieusement mis à sa disposition.

CONTRIBUONS À LA NATURE EN VILLE

Agir ensemble pour la biodiversité



Chacun peut à son échelle entreprendre des actions pour favoriser le maintien de la biodiversité en contexte urbain et périurbain. En effet, dans son jardin ou sur son balcon, la mise en place de mesures, de plantations et de petites structures peut servir à de nombreuses espèces (oiseaux, papillons, lézards, hérissons...).

Ces aménagements remplissent diverses fonctions, comme celles d'abris, de sites de reproduction, de nourrissage et/ou d'hibernation. Ils créent un réseau de relais au sein de la commune permettant la circulation de nombreuses espèces animales comme les reptiles, les amphibiens, les petits mammifères ou encore certains insectes, qui se déplacent seulement sur de petites distances.

La Commune de Prangins mène depuis plusieurs années des actions en faveur de la nature en ville et de la biodiversité, notamment au travers de son soutien aux réseaux agro-écologiques et aux corridors biologiques. L'engagement de la population contribuera à agir ensemble pour la biodiversité.

Service Environnement - Maison Fischer - environnement@prangins.ch - Tél: 022 994 31 58

Dépliant en faveur de la biodiversité distribué à la population

Par ailleurs, la Commune de Prangins présente, sur son site internet, des recommandations pour favoriser son patrimoine naturel en milieu bâti, qui comporte une richesse biologique importante, et ce dans les jardins privés, mais aussi sur les balcons, les murs ou encore les toitures qui composent notre village.

3.3 Biodiversité et plantes envahissantes

Nos régions sont concernées par la présence de plantes dites « envahissantes ou invasives ». Ces espèces sont considérées comme une menace importante pour la biodiversité, car elles se propagent très rapidement au

détriment de la faune et la flore indigènes. Certaines sont dangereuses pour la santé (allergies, brûlures) ou causent des dommages parfois conséquents à la sécurité (érosion, déstabilisation des berges, dégâts aux ouvrages) et à l'économie.

Les plantes exotiques sont des espèces végétales qui ont été introduites par l'homme de manière volontaire ou accidentelle en dehors de leur aire de répartition naturelle. Ces espèces sont qualifiées d'invasives lorsqu'elles présentent de grandes capacités de dispersion conduisant à une forte augmentation de leur population, au détriment des espèces locales. Elles deviennent ainsi extrêmement nocives pour la préservation de la biodiversité. L'espèce la plus connue est le laurier-cerise.

Afin de lutter contre ce phénomène, la Commune de Prangins s'associe activement aux programmes cantonaux et fédéraux visant à empêcher l'installation des plantes envahissantes et freiner leur extension.

4. DOMAINES, TERRAINS, JARDINS COMMUNAUX, FORÊTS ET COURS D'EAU DU TERRITOIRE COMMUNAL

Une des missions du service de l'Environnement est de gérer l'ensemble des domaines, terrains et jardins communaux ainsi que les forêts et les cours d'eau du territoire communal.

4.1 Domaines, terrains et jardins communaux

Les terrains communaux comprennent des parcelles utilisées par la Commune comme celles des Abériaux, de la plage ou du cimetière, des parcelles louées à des agriculteurs faisant l'objet de baux à ferme comme celles de Grand Bois, des parcelles mises en droit de superficie comme celle de La Barcarolle, deux parcelles en zone constructibles encore libres de construction, des parcelles de forêt comme celle du Bois des Ages. Des parcelles communales sont également louées sous forme de jardins communaux.

4.1.1 Domaine et agriculture

La Municipalité a accepté que l'agriculteur au bénéfice d'un bail à ferme avec la Commune sous-loue, en faveur du projet « Au-Potager de Prangins », une partie de la parcelle 37 « Grand Bois ». Elle soutient également financièrement ce projet local, participatif et écologique, qui a connu un vif succès auprès des Pranginois et qui vise à ce que la population puisse cultiver ses propres fruits et légumes avec les conseils d'un professionnel du métier.

4.1.2 Domaine et droits de superficie

Il y a quatre parcelles communales en droit de superficie.

La parcelle No 220 au centre du village dispose d'un droit de superficie, signé en 2013, en faveur de la société coopérative d'habitation « Des Plantaz » avec les bâtiments situés derrière l'Auberge communale. Sur cette parcelle se trouve un immeuble locatif subventionné comprenant 16 appartements respectant les normes en matière de construction de logements mis au bénéfice de l'aide des pouvoirs publics.

La société coopérative « Cité Derrière » bénéficie d'un droit de superficie, signé en 2010, sur la parcelle No 545, où se trouve le bâtiment « Les Papillons » qui comporte des logements protégés. Une redevance est versée à la Commune de Prangins depuis le 1^{er} janvier 2013.

La parcelle No 334 fait l'objet d'un droit de superficie signé en 1998 en faveur de la carrosserie Lauber, pour laquelle une redevance annuelle est payée à la Commune de Prangins. Aucun changement n'est survenu sur la parcelle Lauber en 2020 qui, par ailleurs, fait partie du projet « Entre-Deux-Chemins ».

La parcelle No 437 a un droit de superficie en faveur de BH Bays Hôtels SA, signé en 1998. Sur la parcelle se trouve le complexe hôtelier de La Barcarolle. Une redevance est versée annuellement à la Commune de Prangins.

4.1.3 Terrains libres de construction situés en zone à bâtir

La Municipalité est régulièrement sollicitée par des développeurs immobiliers ou coopératives qui souhaitent utiliser le potentiel constructible des deux seules parcelles communales libres de construction en zone à bâtir, celles-là étant rares depuis l'introduction de la LAT. Il s'agit des deux parcelles suivantes :

- Parcelle 318 (située sur le parking du centre des Morettes).
- Parcelle 127 (située au chemin de la Tuilière, au nord de la route de l'Etraz).

La Municipalité a pour habitude de décliner systématiquement ces propositions depuis des années. En effet, ces deux parcelles communales sont réservées pour des projets communaux à l'horizon 2030-2040.

4.1.4 Jardins communaux

Les trente jardins communaux permettent aux Pranginois de s'adonner au jardinage dans un cadre idyllique. En 2020, deux jardins ont été libérés et reloués à des concitoyens. A la fin de l'année, il y avait 10 personnes en liste d'attente, dont deux nouvelles inscriptions en 2020.

4.2 Forêts

4.2.1 Plan de gestion des forêts

Un plan de gestion des forêts communales de Prangins 2012-2026 a été établi en 2015 par le Garde-forestier. Ce plan de gestion est un plan de niveau opérationnel, le niveau stratégique étant développé à l'échelle de l'arrondissement par un plan directeur forestier. L'application de ce plan opérationnel est formulée annuellement par un programme de travaux, présenté à la Commune, et un contrôle d'exécution.

La Commune de Prangins, de par la taille de ses forêts communales (22 hectares) et par la structure de ses peuplements forestiers, à majorité feuillus, n'est que peu tributaire du marché du bois. Contrairement à des communes que l'on appellerait « forestières », pour qui la qualité des bois produits influence les rendements financiers, les forêts de Prangins ont plutôt des fonctions sociales, paysagères et biologiques avec une production de bois axée sur l'énergie.

Après les canicules et les sécheresses de 2018 et de 2019, l'année 2020 s'est malheureusement inscrite dans cette nouvelle tradition. Les forêts souffrent et, au niveau national, plus de 1.5 millions de m³ d'épicéas ont fini sous les mandibules des bostryches typographes. Dans le secteur de l'Aérodrome et au Bois des Ages, de nombreux hêtres, pins ou frênes sont en train de dépérir. Tous ces arbres, issus de coupes forcées, inondent le marché du bois avec, comme corolaire, une pression à la baisse sur le prix des bois.

L'année 2020 a également été marquée par un engouement, sans précédent dans l'histoire, vis-à-vis de l'accueil en forêt. Ce phénomène, apparu lors du premier confinement lié à la pandémie de COVID-19, n'a pas baissé en intensité durant le reste de l'année. De nombreuses questions ont été posées au Garde-forestier par des promeneurs souvent peu habitués aux balades en forêt.

4.2.2 Exploitation

Le récapitulatif des divers chantiers effectués donne les résultats suivants :

Lieux	Volumes martelés	Motif
Bois des Ages	61 m ³	Chablis feuillus issus de la sécheresse
Bois des Ages	9 m ³	Chablis de résineux (pins)
Bois des Ages	16 m ³	Chablis feuillus (été)
Grand Bois	11 m ³	Chablis feuillus
Abériaux, Barcarolle	24 m ³	Chablis (érables atteints de la suie)
Les Fossés	14 m ³	Chablis (marronniers)
Total	135 m³	

L'ensemble des interventions de 2020 ont concerné des arbres malades ou secs. Aucune coupe de gestion normale n'a été réalisée. Une telle situation laisse présager de sérieux problèmes dans le futur de la forêt.

Ces interventions ont permis de mettre sur le marché 96 m³ de bois de déchetage et de feu. La différence entre le volume de bois martelé et de bois vendu provient de la forte conicité des arbres, ainsi que du fait que les marronniers des Fossés ont été évacués par l'entreprise mandatée pour ces travaux.

Les travaux sont, pour la plupart, réalisés par l'équipe forestière du triage forestier de la Dôle.

4.2.3 Sylviculture

Durant l'année 2020, aucune parcelle n'a été traitée en soins culturaux.

4.2.4 Entretien du sentier didactique

L'équipe forestière a effectué divers travaux d'entretien du sentier didactique. La pyrale du buis continue de faire des ravages dans le secteur.

4.2.5 Plantes invasives en forêt

En 2020, la lutte contre les plantes invasives a continué dans les forêts communales. Des centaines de lauriers ont été arrachés, ainsi que de nombreux ailantes, dans le secteur du Vallon de la Chenalette ainsi qu'au Bois des Ages. Les effets de cette lutte donnent de bons résultats.

4.2.6 Triage forestier

La Commune fait actuellement partie du Triage forestier de la Dôle qui est basé sur une convention intercommunale. En 2019 les communes du Triage de la Dôle ont décidé de se joindre aux communes du Triage de Bonmont-La Rippe avec la volonté de créer un Groupement forestier intercommunal de la Dôle. Comme notre Commune, au même titre que Duillier et Coinsins, possède très peu de forêts comparativement aux autres membres des triages forestiers, cette démarche a été menée essentiellement par les communes qui détiennent de grandes surfaces forestières. Dans ce contexte, la Commune de Trélex a demandé son transfert de triage, afin de pouvoir plutôt rejoindre le Groupement forestier de la Colline, car leurs connexions et collaborations avec les Communes de Givrins et Genolier sont bien établies dans plusieurs domaines et depuis des années. Ce changement éventuel implique un remaniement global des triages par le Canton, qui pourrait impacter Prangins en 2021.

4.3 Cours d'eau

4.3.1 Réfections des berges de la rivière La Promenthouse - Préavis 29-2018 « Demande de crédit de CHF 344'000.- TTC concernant des travaux forestiers et de réfections des berges de la rivière La Promenthouse, à la suite des intempéries de janvier 2018 »

A la suite des crues exceptionnelles de janvier 2018 à la Promenthouse, les travaux de remise en état des berges, acceptés par le Conseil communal dans le cadre du préavis 29/18 à fin octobre 2018 sur trois zones distinctes du Golf-Club du Domaine Impérial, étaient obligatoires. En effet, la Commune de Prangins est tenue de protéger la zone affectée au golf, ainsi que les chemins qui permettent d'y accéder.

Les travaux aux abords des cours d'eau ne peuvent légalement pas être entrepris entre le 15 octobre et le 15 avril. Ainsi, pour rappel, les travaux urgents (zone 3) ont été réalisés avant le dépôt du préavis en septembre 2018. Les travaux en zone 1 et 2 ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique début 2019. Une organisation de protection de la nature a fait opposition estimant que les interventions de génie civil n'étaient pas justifiables.

Afin de lever cette opposition, le projet a dû être réévalué avec toutes les parties prenantes. L'élaboration d'une étude de faisabilité pour la renaturation de la Promenthouse entre la Route Suisse et son embouchure a été convenue et une nouvelle variante pour les travaux a été acceptée. En effet, les travaux en zone 2 ont été abandonnés et l'emprise du projet s'est élargie en zone 1, notamment sur la Commune de Gland qui a donc été intégrée au projet. Une plus grande zone de divagation le long de la Promenthouse serait ainsi laissée, tout en protégeant la zone de jeu du Golf.

Sur demande de la Commune de Gland, une fois son préavis global pour les travaux de la Promenthouse validé par son Conseil communal, un projet de convention a été élaboré entre nos deux communes et le Golf-Club du Domaine Impérial, pour clarifier les différents éléments en lien avec les travaux.

Les nouveaux travaux prévus feront l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête, qui devra être réalisée conjointement avec la Commune de Gland et qui concernera uniquement la zone 1. Cette étape pourra à nouveau faire l'objet d'une opposition.



Travaux réalisés en zone 3 avec les plantations.

© Amaury Annen

4.3.2. Etude de faisabilité : Renaturation Promenthouse

L'étude de faisabilité pour la renaturation de la Promenthouse entre la Route Suisse et son embouchure s'est poursuivie en 2020. L'étude de faisabilité constitue une première étape pour une éventuelle renaturation de cette rivière, qui est l'une des plus importantes de la Côte et qui se situe en zone protégée. Deux autres projets d'études de faisabilité ont démarré en 2020, entre l'autoroute et la RC1 via la Serine et la Promenthouse, en collaboration avec les communes avoisinantes concernées et le Canton. Une renaturation permettrait de laisser plus de place à la biodiversité ainsi qu'une meilleure adaptation aux phénomènes de dangers naturels liés aux crues exceptionnelles en lien avec le réchauffement climatique. Une fois terminées, ces trois études permettront d'avoir une vision globale des mesures à prendre sur la Promenthouse et son affluent la Serine, depuis l'autoroute jusqu'à son embouchure dans le Lac Léman.

5. EAUX ET STATION D'ÉPURATION (STEP) DES EAUX USÉES

Une des missions du service de l'Environnement est d'améliorer la gestion durable des eaux, de planifier l'assainissement des eaux usées et gérer la station d'épuration des eaux (STEP).

5.1 Qualité des eaux souterraines

A la suite des informations parues dans la presse concernant les concentrations de pesticides dans les eaux souterraines, qui sont à certains endroits en Suisse jusqu'à 25 fois plus élevées que la norme légale, des renseignements ont été pris auprès des Services industriels de Nyon pour connaître la situation pour la Commune de Prangins. Après une campagne pour déceler d'éventuelles traces de Chlorothalonil en automne

2019, dont les relevés se sont avérés négatifs pour Prangins, et un suivi de la situation en 2020, les Services industriels de Nyon ont pu confirmer que la situation sur leur réseau d'eau est globalement très bonne.

5.2 Révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

Un travail commun entre le Service de l'environnement et le Service technique communal (STC) a démarré afin d'élaborer un projet de révision de ce règlement. Un préavis sera présenté à cet effet en 2021.

5.3 STEP régionale unique – Préavis 45-2020 « Demande d'adhésion à la station d'épuration des eaux usées régionale unique et demande de crédit y relative de CHF 2'036'000.- TTC »

Depuis 2012, quatre communes, soit Chéserey, Gingins, Nyon et Prangins, ainsi que l'Association pour l'épuration des eaux usées du Boiron (AEB), et l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC), en collaboration avec la Direction Générale de l'Environnement (DGE), ont élaboré un projet de régionalisation de l'épuration des eaux usées.

Le Conseil communal de Prangins a accepté le 26 juin 2020 le préavis 45-2020 pour l'adhésion à la STEP régionale unique et l'octroi des premiers crédits d'étude pour développer concrètement ce projet.

Le préavis 45-2020 est cependant caduc. En effet, lors du Conseil communal de Nyon du 7 novembre 2020, l'organe délibérant de Nyon a émis de nouvelles conditions au fait d'adhérer ou pas au projet de STEP régionale unique, par un amendement au préavis. Cet amendement, qui implique le report de la décision d'une adhésion éventuelle de la Commune de Nyon à la STEP régionale unique, condamne ce projet d'envergure régionale. En effet, il a malheureusement pour conséquence de contraindre l'APEC, l'association qui représente les 21 communes du bassin versant de Gland, à abandonner ce projet pour lequel 30 communes, dont Prangins, ont pourtant consenti des investissements conséquents dans le cadre de cette collaboration intercommunale sur de nombreuses années.

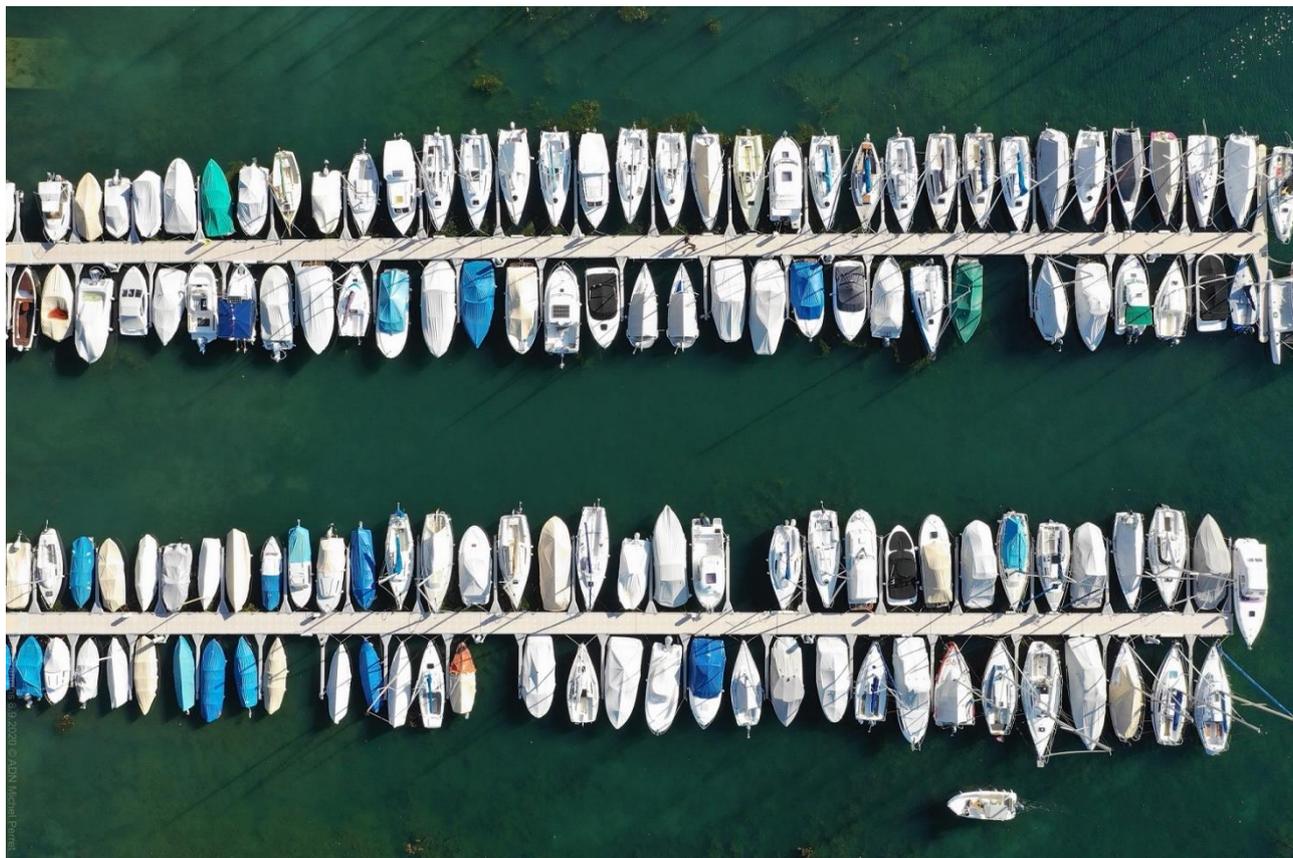
Les raisons qui expliquent les conséquences de cet amendement au préavis municipal nyonnais sont les suivantes : pour continuer à traiter les eaux usées de l'ensemble des 21 communes du bassin versant de Gland, l'APEC doit impérativement remplacer sa STEP actuelle dont la capacité de traitement est déjà dépassée. L'APEC doit donc construire une nouvelle STEP à l'horizon 2025. Ainsi, cette association ne peut pas se permettre de perdre encore quelques années avant de savoir si la construction de cette STEP devrait être dimensionnée pour accueillir ou non les eaux usées de Nyon. Elle doit impérativement commencer dès début 2021 les études détaillées pour cette future construction de STEP au Lavasson.

Les conditions émises par l'organe délibérant de Nyon contraignent donc les 30 communes des deux bassins versants de Gland et de Nyon à revenir à un scénario de deux STEP régionales en lieu et place d'une seule STEP régionale pour l'ensemble des eaux usées de ces 2 bassins versants. Les eaux usées de ces communes seront donc traitées par deux STEP régionales soit :

- Une nouvelle STEP sur le site du Lavasson à Gland pour les eaux usées du bassin versant de Gland (APEC) (environ 60'000 équivalent-habitants) ;
- Une STEP complètement rénovée et agrandie sur le site actuel de la STEP de Nyon à l'Asse pour les eaux usées du bassin versant de Nyon (environ 60'000 équivalent-habitants).

Prangins devra donc évaluer de manière approfondie en 2021/2022 sur laquelle des deux STEP il sera préférable de raccorder ses eaux usées d'ici 2025. Une demande d'adhésion de principe a été formulée en 2019 par la Municipalité de Prangins au cas où le projet de STEP unique ne se ferait pas, et qu'une STEP comportant uniquement les eaux du bassin versant de Gland (APEC) verrait le jour. Suite à cette demande, le

comité de direction de l'APEC a accepté d'entrer en matière sous réserve de l'accord du conseil intercommunal et à condition que Prangins finance le raccordement de ces eaux usées sur le réseau de l'APEC.



Vue aérienne du port des Abériaux.

6. PORT DES ABÉRIAUX

Une des missions du service de l'Environnement est de gérer l'administration et les infrastructures portuaires de manière efficiente et durable, en se souciant de la protection de son environnement naturel.

6.1 Garde-port

Le Garde-port assure aussi la fonction de responsable de la station d'épuration (STEP) et travaille à plein temps pour la Commune. Il occupe le logement de fonction du Garde-port, ce qui permet d'augmenter la sécurité de la zone des Abériaux.

Afin de répondre efficacement aux sollicitations des usagers du port, le Garde-port assure une présence plus soutenue durant la saison de navigation, plus particulièrement les week-ends. Dans ce cadre, un adjoint le remplace dans ses fonctions de Garde-port et de responsable de la STEP, lors de ses jours de congé.

6.2 Grue

Après une réflexion globale concernant la sécurité lors de l'usage de la grue au Port des Abériaux, la Municipalité a décidé que, depuis le 1^{er} janvier 2020, les usagers de la grue doivent obligatoirement avoir suivi un cours d'utilisation. Afin de faciliter au mieux cette transition, le Service de l'Environnement a organisé, en 2020, deux sessions de cours supplémentaires ouverts aux titulaires d'une autorisation d'amarrage au Port

des Abériaux, qui ont eu énormément de succès. Ces cours payants ont finalement pu avoir lieu à la fin de l'été, après avoir dû être déplacés à cause de la crise sanitaire.

Ils ont été donnés par un formateur reconnu par la SUVA qui a fourni une formation théorique avec exemples en lien avec notre grue, ainsi qu'une formation pratique, avec des exercices de manipulation, donnés spécifiquement sur notre grue par le garde-port. Un cours sera prévu chaque année. Cette volonté politique d'augmenter la sécurité et les cours proposés ont reçu un très bon accueil de la part des usagers du port.

Dans la mesure des disponibilités, les titulaires d'une autorisation d'amarrage aux ports de Nyon et de Crans-près-Céligny ont également pu participer à cette formation spécifique.

6.3 Vidéosurveillance

Le bilan de l'utilisation des caméras de vidéosurveillance est très positif.

Il est à relever qu'en 2020 les délits et actes de vandalisme ont légèrement augmenté, mais que la vidéosurveillance a souvent permis d'identifier ou parfois d'interpeller les auteurs des infractions, grâce également à la rapidité de réaction du garde-port et de la police. La vidéosurveillance a donc été efficace en regard des buts poursuivis par son installation.

Le visionnement des images enregistrées a été utile dans différentes situations. Les observations effectuées grâce à la vidéosurveillance ont permis d'identifier et d'arrêter plusieurs auteurs d'un vol, ainsi qu'un squatteur. Elles ont également permis de déterminer le signalement de l'auteur d'un autre vol et le nombre de personnes impliquées dans la visite nocturne d'un bateau.

La durée autorisée d'enregistrement a été étendue à 7 jours.

Finalement, le visionnement en direct avec des images floutées sont utiles au Garde-port dans son travail de contrôle quotidien, notamment en ce qui concerne la sécurité lors de l'utilisation de la grue par les usagers.

6.4 Manifestation pour les 30 ans du Port des Abériaux

En raison de la crise sanitaire, la manifestation pour marquer les 30 ans du Port des Abériaux n'a malheureusement pas pu avoir lieu comme prévu en juin 2020 et reportée au mois de mai 2021 étant donné la crise sanitaire et le nombre très important de personnes attendues pour cette manifestation.

6.5 Inspection sous-marine

Une inspection sous-marine avec expertise et étude plus poussée a été effectuée sous la digue F au Port des Abériaux. Bien que la qualité du béton de la digue soit excellente, l'entreprise conseille fortement, à moyen terme, de rénover les piétements de cet ouvrage, car un affouillement est observé. Celui-ci sera vraisemblablement effectué en année bissextile au printemps 2024. Un préavis devra donc être élaboré lors de la prochaine législature à cet effet. Dans cette attente, il s'agit de surveiller l'évolution de ce phénomène d'érosion.

6.6 Parking des Abériaux

Depuis l'été 2020, une limitation de la durée de stationnement à 5 heures du lundi au vendredi de 06h00 à 18h00 est en vigueur au parking des Abériaux.

Dans le cadre d'une politique de stationnement globale de la Municipalité, les habitants de Prangins ont reçu un macaron leur permettant de stationner jusqu'à 72 heures à divers lieux définis de la Commune, dont le parking susmentionné.

En ce qui concerne les titulaires non pranginois d'une autorisation d'amarrage ou d'entreposage au Port des Abériaux, un macaron annuel spécifique au parking des Abériaux, qui permet d'y stationner jusqu'à 72 heures, leur a été délivré pour un véhicule.

6.7 Sécurité

Un bloc erratique situé à moins de 100 mètres de l'entrée ouest du Port des Abériaux est un danger pour les embarcations avec un tirant d'eau important. En effet, son point culminant varie de 1.20 m à 1.80 m en dessous de la surface, en fonction de la saison. C'est pourquoi, une demande a été faite par la Commune à la Direction générale de l'environnement pour procéder à sa signalisation, ce qui a été accepté, les dispositions légales n'autorisant pas de le supprimer. En 2021, une entreprise mettra donc en place une balise d'écueil rouge sur mât à proximité de ce bloc erratique.

6.8 Eaux du lac - Port

Comme en 2019, la prolifération des plantes aquatiques a été très importante, ce qui a généré un important travail pour le Garde-port.

6.9 Visiteurs

Une hausse sensible des nuitées visiteurs a été remarquée pendant l'été, probablement à cause de la situation sanitaire en vigueur dans le pays.

URBANISME

Municipale responsable : Dominique-Ella Christin

Les missions principales du service de l'Urbanisme sont de :

- Piloter l'aménagement du territoire, soit la planification et la coordination de l'urbanisation, des mobilités et du paysage avec une vision d'un développement urbanistique qualitatif et équilibré de Prangins, préservant son identité villageoise, ses caractéristiques patrimoniales et paysagères exceptionnelles et la qualité de son cadre de vie.
- Planifier et développer des projets d'espaces publics attractifs et conviviaux (mobilité, places et aménagements paysagers). Valoriser et préserver notre patrimoine bâti et paysager.
- Gérer la police des constructions, soit contrôler les demandes de permis de construire, gérer les procédures de mise à l'enquête et la délivrance des permis de construire, ainsi que l'établissement de diverses statistiques.

Début 2020 le service de l'Urbanisme était composé d'une petite équipe, soit la cheffe du service travaillant à 35%, une urbaniste à 60% et une collaboratrice administrative à 70%, s'occupant plus particulièrement du suivi des dossiers de police des constructions. Afin de se consacrer exclusivement à son entreprise privée, la cheffe du service de l'Urbanisme a malheureusement donné sa démission au 31 juillet 2020. L'urbaniste a accepté d'augmenter son temps de travail à 80% et a été nommée à la direction du service dès le 1^{er} août 2020. Cette promotion interne a permis un bon suivi des dossiers mais implique toutefois que le service de l'Urbanisme a temporairement diminué ses ressources humaines de 0.15 ETP.

1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : URBANISATION, MOBILITÉ, PAYSAGE

Une des missions du service de l'Urbanisme est de piloter l'aménagement du territoire, soit la planification et la coordination de l'urbanisation, des mobilités et du paysage. Il s'agit de planifier et coordonner l'utilisation du sol, l'implantation des équipements d'utilité publique, l'organisation du bâti et des activités ayant une incidence sur le territoire, notamment par le développement, la mise en œuvre et le suivi de différents outils de gestion de planifications territoriales directrices et d'affectation (plan directeur communal, plan directeur intercommunal, plan général d'affectation, plans de quartier, etc.).

1.1 Vision coordonnée des 9 communes du périmètre compact d'agglomération « Grand Genève »

1.1.1 Contexte général : planifications supérieures

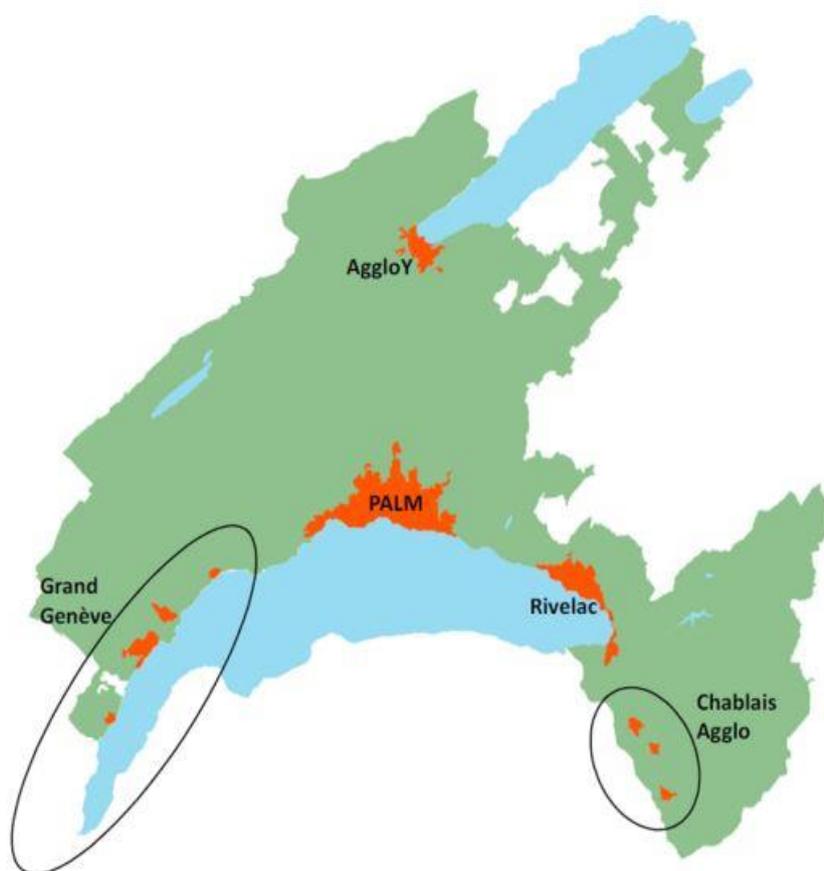
Bien que l'aménagement du territoire soit une compétence communale, cette dernière s'inscrit dans le cadre de planifications supérieures, à savoir : la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT-2014) et sa traduction cantonale, la 4^e adaptation du Plan Directeur Cantonal (PDCn4-2017) et la révision de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions (LATC-2018). Afin de préserver le paysage et les terres agricoles, ces planifications visent à limiter le développement des communes, qui doivent réduire et prioriser la création de nouvelles zones à bâtir. Ces planifications visent également à localiser principalement cette future urbanisation à l'intérieur du périmètre bâti, au sein de territoires qui bénéficient d'un niveau de desserte de transports publics élevé et de services et d'infrastructures facilement accessibles pour la majorité de la population, notamment afin d'éviter l'impact des déplacements sur le climat.

Ces planifications supérieures imposent donc une différenciation entre les communes en matière de développement autorisé et créent des nouveaux espaces de planification solidaire au sein du Canton de Vaud: les projets d'agglomération, aussi appelés périmètres compacts d'agglomération. Les 5 projets

d'agglomération du canton couvrent 5% du territoire cantonal et regroupent environ 60% de la population. Ils accueilleront la plus grande partie du développement démographique prévu à l'horizon 2030-2040.

Par conséquent, bien que ces périmètres compacts d'agglomération passent d'une notion de développement illimité à celle d'un développement limité, la croissance démographique autorisée au sein de ces périmètres est plus élevée qu'ailleurs. Cette croissance est définie et allouée pour ces 5 projets d'agglomération au sein du PDCn4.

La commune de Prangins fait partie d'un de ces 5 projets d'agglomération, dénommé périmètre compact d'agglomération « Grand Genève », soit le périmètre compact de la partie vaudoise du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA FVG ou Grand Genève). Ce périmètre, entièrement situé dans le district de Nyon, concerne 9 communes. Il est discontinu et s'articule autour de 4 périmètres fonctionnels de centralité en lien avec la desserte de 4 gares ferroviaires, soit **Coppet** - Commugny ; Eysins - **Nyon** - Prangins ; **Gland** - Vich ; **Rolle** - Mont-sur-Rolle.



*Les 5 projets d'agglomération du Canton de Vaud (5 périmètres compacts d'agglomération)
Extrait www.vd.ch 2020*

Bien qu'ils aient malencontreusement la même dénomination, le projet d'agglomération Grand-Genève ci-dessus (ou périmètre compact d'agglomération Grand-Genève) qui concerne 9 communes ne doit pas être confondu avec le projet d'agglomération du Grand Genève, soit le projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois (PA FVG) qui concerne les 47 communes du district de Nyon, le canton de Genève, et des territoires français.

1.1.2 Plan directeur intercommunal (PDI) ou projet d'agglomération des 9 communes du périmètre compact d'agglomération Grand-Genève

Conformément à la LATC (2018), la vision coordonnée du développement des 9 communes du périmètre compact d'agglomération Grand Genève présenté ci-dessus, en termes d'urbanisation, de mobilités, de paysage et d'environnement, doit être formalisée dans le cadre d'un Plan Directeur Intercommunal (PDI). Cette planification directrice est déjà en grande partie effectuée, les mesures d'urbanisation ayant déjà été priorisées par les 9 communes à l'horizon 2030/2040 et les mesures d'agglomération en termes de mobilité étant également déjà inscrites dans le projet d'agglomération (Requalification de la RC1, Passerelle Nyon-Prangins, etc.).

Afin d'élaborer cette future planification directrice, les 9 communes du périmètre compact d'agglomération doivent dans un premier temps, conformément à la LATC (2018) et au RLAT (2018), établir une convention avec le Canton définissant la structure d'organisation, le mode de gouvernance et les sources de financement pour l'établissement et la mise en œuvre du PDI.

Afin de convenir d'une position concertée au sujet de cette convention, trois séances de travail très constructives ont eu lieu en 2019 entre ces 9 communes. Celles-ci ont été suivies d'une proposition de convention transmise par l'Exécutif pranginois aux 8 communes le 20 mars 2020. Les retours des communes concernant cette convention (*Coppet 17 avril 2020, Eysins 30 avril, Mont-sur-Rolle 5 mai, Gland 6 mai 2020*) ont permis de dégager certains points d'accord/de désaccord concernant cette proposition de convention. Afin d'avoir une base constructive pour les échanges à venir, la Commune de Prangins a ensuite élaboré un document synthétisant ces différents points d'accord/de désaccord.

Une séance entre nos 9 communes et le Canton a ensuite été organisée le 11 février 2021 sur demande du Canton. Lors de celle-ci, chacun des points d'accord/de désaccord concernant la proposition de convention du 20 mars 2020 formulée par notre Commune a été lu par la conseillère d'État et passé en revue comme base de discussion.

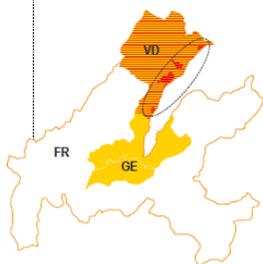
À la grande satisfaction de la Municipalité de Prangins, cette rencontre a permis d'aboutir à une position concertée de nos 9 communes et du Canton concernant la structure d'organisation et le mode de gouvernance pour l'établissement et la mise en œuvre du PDI. Le schéma de structure d'organisation et de mode de gouvernance, qui illustre ce qui a été convenu lors de la séance du 11 février, se trouve ci-après. Les points de la convention concernant les sources de financement pour les études et l'instance technique pour l'établissement et la mise en œuvre du PDI restent encore à définir d'ici juin 2021.

Structure d'organisation et mode de gouvernance pour l'élaboration et la mise en oeuvre du

Plan Directeur Intercommunal (PDI) selon Art. 20 LATC des 9 communes du périmètre compact de la partie vaudoise du Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois (PA FVG) ou Grand Genève

selon séance du 11 février 2021

- PDI**
9 communes du périmètre compact de la partie vaudoise du PA FVG
- Partie Vaudoise du PA FVG**
47 communes – District de Nyon
Représenté par Région de Nyon au sein du GLCT
- PA FVG - Grand Genève**
France - Genève - Vaud (District de Nyon)
Représenté par le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT)



* chef-fe de projet PDI est la même personne que chef-fe de projet de la partie vaudoise du PA FVG

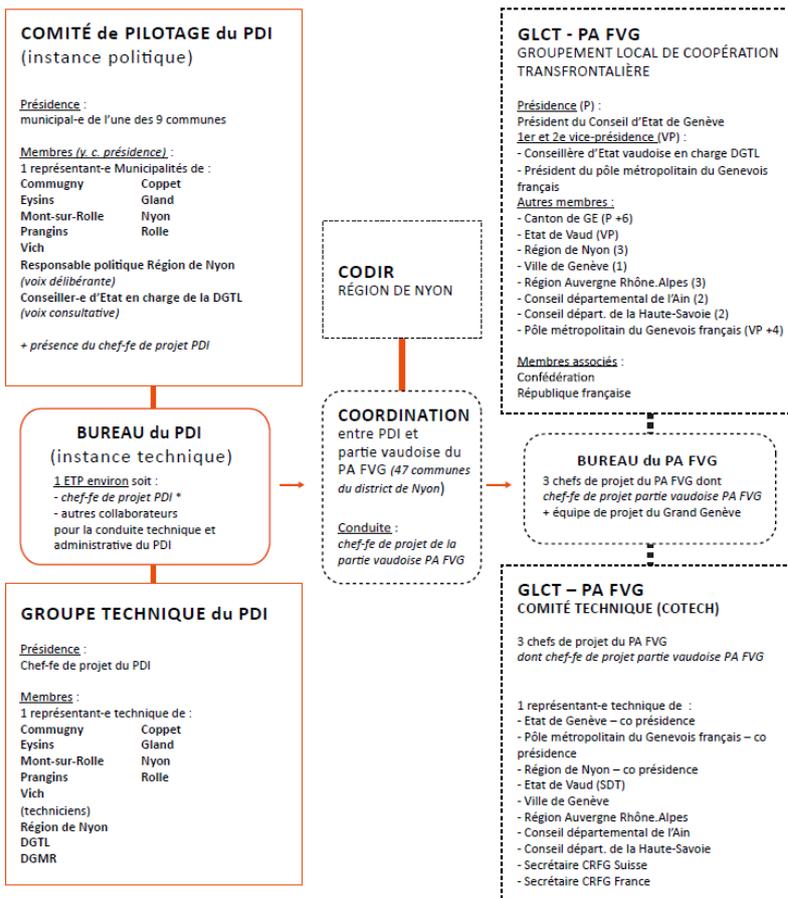


Schéma de la structure d'organisation et du mode de gouvernance pour l'établissement et la mise en oeuvre du PDI remis à jour selon accords entre 9 communes/Canton du 11 février 2021.

1.2 Stratégie de gestion des zones d'activités

Conformément à la législation fédérale, le Canton doit mettre en place un système de gestion des zones d'activités économiques afin, notamment, de coordonner leur développement, de planifier les nouvelles zones et d'assurer qu'elles répondent aux besoins avérés de l'économie. La mise en oeuvre de ce système de gestion sera assurée à l'échelle régionale en partenariat avec les communes et les dix organismes de développement économique du Canton au sens de l'article 15 de la loi sur l'appui au développement économique (LADE). Dans l'attente des stratégies régionales de gestion des zones d'activités (SGZA), les démarches de planification visant à créer de nouvelles zones d'activités sont soumises à un moratoire.

Région de Nyon (RdN) est l'organisme de développement économique reconnu et subventionné par le Canton pour le district de Nyon. En 2019, l'ensemble des municipalités du district de Nyon ont été informées par l'État que RdN coordonnera l'élaboration de cette stratégie sectorielle avec les 47 communes du district de Nyon qui lui sont rattachées, qu'elles soient membres ou non de l'association Région de Nyon. L'État a également rappelé que le district de Nyon est sous-doté en zones d'activités. La Commune de Prangins, via son service de l'Urbanisme, est l'une des communes participant aux groupes de suivi politique et technique mis sur pied pour élaborer aux plus vite cette SGZA. Les mandataires (bureau d'urbanisme et expertise économique) pour l'élaboration de cette stratégie ont été choisis en 2020, le diagnostic est en cours d'élaboration et la validation du volet opérationnel par les exécutifs communaux est attendue début 2022.

1.3 Abandon du Concept RDU

Pour rappel, à la fin du mois de septembre 2018, au terme de la convention partenariale signée en 2013, Prangins a décidé de renoncer au Concept de Route de Desserte Urbaine (RDU) 2^e étape (urbanisation sur des terres agricoles à Prangins et construction d'une route depuis la route de St-Cergue à Nyon jusqu'au carrefour des Murettes à Prangins). Ce choix a été opéré afin de préserver les terres agricoles et de favoriser une urbanisation plus harmonieuse, vers l'intérieur du périmètre bâti, en conformité avec les nouvelles orientations de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT). Les conséquences de l'abandon du Concept RDU 2^e étape par Prangins sont diverses. Ce choix a sans doute contribué à la décision annoncée fin novembre 2018 de maintenir le site d'Agroscope-Changins. Par ailleurs, l'abandon du concept RDU a également permis de préserver ces surfaces d'assolement (SDA) de première qualité et donc d'éviter au Canton d'avoir à les compenser. Pour finir, l'abandon de l'extension urbaine prévue à Prangins a permis à notre Commune, avec l'accord du Canton, d'introduire une nouvelle mesure d'urbanisation située au sein de son périmètre bâti, le futur plan de quartier Bénex-Dessus-Sud/Grand Champ.

Le Concept RDU 2^e étape se distinguait de la 1^{ère} étape car il nécessitait la construction de toutes pièces de la route de distribution urbaine (RDU), route qui fondait sa justification sur le projet de développement urbain situé au nord de la commune de Prangins. La Municipalité a transmis en 2019 une demande de suppression de la mesure d'agglomération RDU 2^e étape dans le cadre du futur projet d'agglomération 4^e génération (PA4).

En juin 2020, Nyon a confirmé que l'abandon du Concept RDU sur son territoire laissait place à un nouveau projet routier exclusivement communal, intitulé Route du Châtelard. Comme déjà annoncé par la commune de Nyon début septembre 2018, le tracé de cette route n'est pas celui de la RDU 2^e étape. Il est situé à l'extérieur de l'extension du périmètre compact sur celui de l'ancienne Grande Ceinture.

1.4 Révision du plan général d'affectation (PGA)

À la suite de l'adoption de son plan directeur communal (PDCoM) en 2013, la Municipalité a commencé la révision de son plan général d'affectation (PGA) et de son règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire (RCCAT).

1.4.1 Plan directeur communal et Plan Général d'Affectation (PGA)

Le PGA définit le mode d'utilisation du sol en subdivisant tout ou partie du territoire en zones, avec pour chacune des règles spécifiques (règles de construction, degré de sensibilité au bruit, etc.). Il est composé d'un plan et d'un règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire (RCCAT). Le travail de révision du PGA se base sur les objectifs et intentions définies dans le plan directeur communal (PDCoM), document dont l'élaboration s'est fondée notamment sur des ateliers participatifs organisés afin de consulter la population dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité et du paysage. Conformément aux principes d'aménagement énoncés dans le PDCoM, la démarche de révision du PGA privilégie un développement équilibré de notre commune préservant son identité villageoise, ses caractéristiques patrimoniales et paysagères exceptionnelles ainsi que la qualité de son cadre de vie.

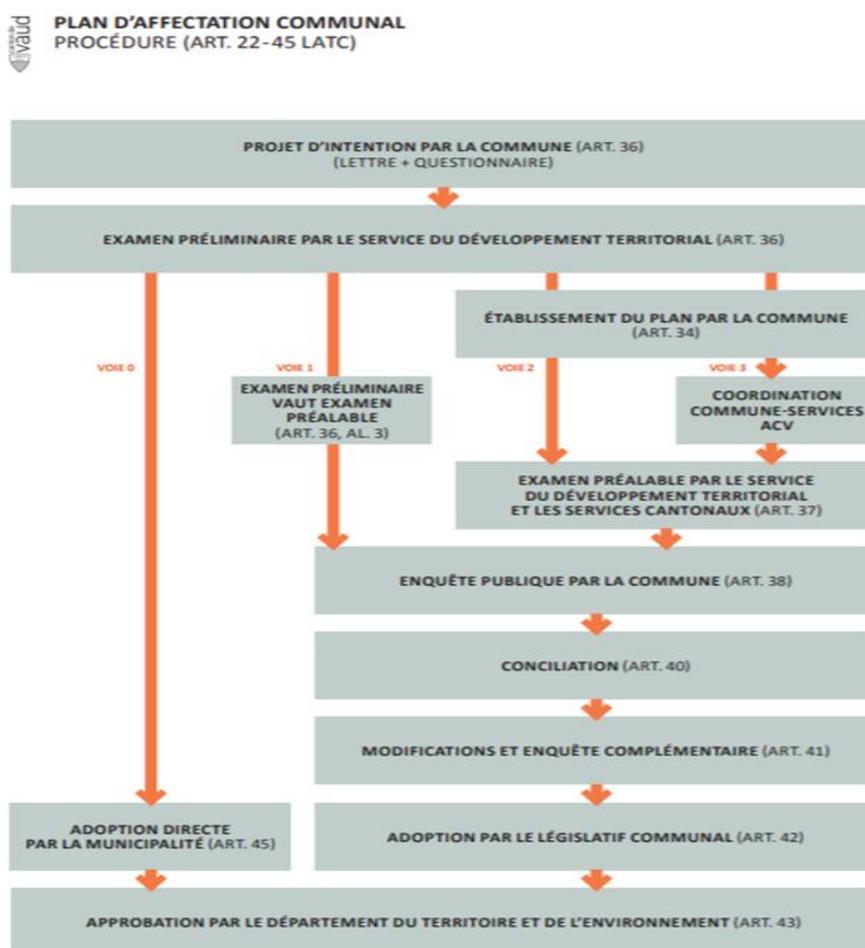
1.4.2 Étapes d'élaboration

Décembre 2016 : une coordination au sein du périmètre compact d'agglomération Grand Genève a dû avoir lieu. En effet le plan directeur cantonal 4^e révision (PDCn4^e) définit la croissance démographique maximale autorisée au sein de ce périmètre. Ainsi, la répartition des droits à bâtir, soit principalement la planification de nouveaux quartiers de logements, a dû faire l'objet d'une priorisation entre les 9 communes. Cette démarche était nécessaire afin de s'assurer que le bilan total des capacités d'accueil en habitants supplémentaires des 9 communes respecte l'enveloppe de croissance démographique maximale autorisée par le PDCn4 pour ce périmètre. Une fois priorisées, les mesures d'urbanisation ont ensuite été introduites dans la planification cantonale à l'horizon 2030-2040. Pour Prangins, conformément à la volonté exprimée

par la population lors de l'élaboration du PDCOM, une densification douce de la zone villa dans le cadre de la révision du PGA a également été placée dans cette planification cantonale

Juillet 2017 : Selon la procédure légale, le projet d'intention de modification du PGA et de son règlement a été envoyé par la Municipalité au Canton pour Examen Préliminaire. Cet avant-projet détaillait avec précision les options principales et centrales de la révision du PGA et de son règlement dans diverses thématiques (urbanisme, mobilité, environnement, etc.). L'examen préliminaire permet d'assurer la légalité du projet, sa conformité avec le Plan directeur cantonal 4^e révision (PDCn4^e), notamment la fiche A11, et de s'assurer que les thématiques à prendre en considération sont bien transcrites dans le périmètre de la planification. Les options principales présentées étaient les suivantes :

- Une révision en deux étapes, la première portant uniquement sur le territoire situé à l'intérieur du périmètre compact d'agglomération, soit le territoire urbanisé pranginois. Cette révision en deux étapes se justifiait aux vues des incertitudes concernant le concept RDU.
- Le maintien des plans de quartiers en vigueur, malgré leur ancienneté, à l'intérieur de ce périmètre y compris ceux ayant des articles se référant directement à ceux du PGA.
- Une densification progressive de la zone villa, tenant compte de secteurs identifiés et augmentant ces secteurs à des indices d'utilisation du sol (IUS) différenciés de 0.30 et de 0.40.



Octobre 2017 : Le Canton a donné son Accord Préliminaire sur l'ensemble des intentions de la Municipalité contenu dans son avant-projet détaillé de révision du PGA et de son règlement.

Mars 2018 : le Canton est revenu sur un des points sur lequel il avait pourtant donné son accord préliminaire, soit celui de l'intention de la Municipalité de procéder à une densification différenciée de la zone villa en

tenant compte des secteurs identifiés (augmentation de secteurs de la zone villa à IUS de 0.30 et de 0.40). Pour le Canton, lorsqu'une modification de la mesure d'utilisation du sol est prévue, celle-ci devait être considérée comme une nouvelle zone à bâtir et répondre à la mesure A11 du PDCn4e qui, en périmètre compact d'agglomération, exige au minimum un IUS de 0.625. Alternativement, les IUS existants peuvent être maintenus : il n'y a pas d'obligation de densifier.

Mi-2018 : La Commune de Prangins et le Canton étant en désaccord sur la proposition de densification progressive (différenciée) de la zone villa contenue dans le rapport préliminaire de 2017, une coordination a été nécessaire afin de trouver une solution concernant l'évolution de la zone villa.

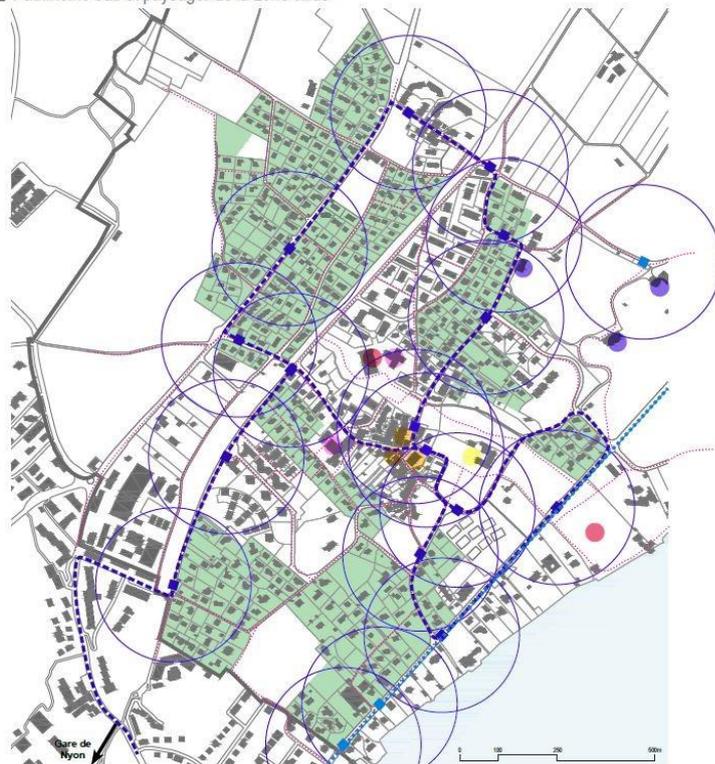
À la suite de séances de coordination avec le Canton, il a notamment été convenu de procéder à une étude qualitative afin de démontrer que les doutes de l'Exécutif quant à la capacité des secteurs de zone villa à absorber une densification forte (IUS 0.625) à l'horizon 2030-2040 étaient fondés. Tout en abandonnant la volonté d'une densification différenciée de la zone villa, cette étude visait pour la Municipalité également à tester une densification très légère ou assouplissement de l'ensemble de la zone villa de manière uniforme.

Mars 2019 : le Conseil communal a accepté le Préavis No. 36-2019 - « *Demande d'un crédit de CHF 93'000.- en vue d'une étude qualitative basée sur les caractéristiques patrimoniales et paysagères de Prangins dans le cadre de la révision du plan général d'affectation (PGA)* » (annexe du préavis retrace l'historique de l'évolution du dossier de révision du PGA de 2006 à 2019).

Mars 2020 : L'étude qualitative a permis de confirmer qu'une densification forte de la zone villa IUS (0.625) n'était pas adaptée. Par ailleurs, l'étude qualitative préconise un assouplissement avec l'IUS à 0.25 à l'ensemble de la zone villa. Cette densification douce préserve la qualité exceptionnelle du cadre de vie et de l'ensemble bâti, végétal et paysager de la zone villa. De plus, elle correspond à une harmonisation avec l'IUS des zones villas des autres 8 communes concernées par le périmètre compact d'agglomération. L'aboutissement de l'étude qualitative, ainsi que d'autres mesures prises concernant la zone villa, ont permis à la Municipalité de poursuivre l'avancement du dossier de modification du PGA et de préparer les documents à soumettre pour examen préalable au Canton.

2 IDENTITES ET QUALITES

Patrimoine bâti et paysager de la zone villas



COMMUNE DE
PRANGINS

Etude qualitative basée sur les caractéristiques patrimoniales et paysagères de Prangins
mars 2020

Un réseau de villas-parc : transports publics et maillage piéton

La diversité des cheminements du territoire pranginois met en valeur la qualité de son patrimoine bâti et arboré et offre régulièrement des dégagements visuels vers le paysage lointain.

Les interconnexions entre flux modes doux et TP facilitent l'accès aux aménités de proximité ou à plus grande échelle.

Ces cheminements s'accordent en réseau dense avec les arrêts de transports publics pour garantir l'accessibilité de l'entier de la zone villas en relation directe avec :

- le centre historique et commerçant du village (Musée national, commerces et services de proximité: boulangerie, épicerie, pharmacie, Auberge, tea-room, poste, etc.);
- les infrastructures scolaires, parascolaires et préscolaires (Bâtiments de la Combe et des Morettes, UAPE, future crèche);
- les infrastructures sportives et de loisirs (Terrains de foot, skateboard, aire de pique-nique et port des Abériaux de 470 places, salle de spectacle des Morettes);
- l'hôpital de Prangins.

--- Cheminements à usage public

◆ Arrêt TP

--- Ligne Bus urbain

--- Ligne régionale

● Equipements scolaires, parascolaires et préscolaires

● Infrastructures sportives et de loisirs

● Services et commerces de proximité

● Musée National et son potager

● Hôpital de Prangins (CHUV)

Atelier Archiplein  **PAYSAGEGESTION**
société paysagiste sa 21

Extrait de l'étude qualitative basée sur les caractéristiques patrimoniales et paysagères de Prangins (Mars 2020).
© Atelier Archiplein / Paysagegestion

Juillet 2020 : Selon la procédure légale, la Municipalité a envoyé au Canton (Direction générale du territoire et du logement (DGTL)) le dossier de révision du PGA et de son règlement pour Examen Préalable. Ces deux documents sont accompagnés d'un rapport 47 OAT (Ordonnance sur l'Aménagement du Territoire) qui explique et justifie la démarche de révision, afin de permettre au Canton, en qualité d'autorité d'approbation, de comprendre les réflexions qui sous-tendent ces documents révisés. Selon les demandes du Canton, l'option de densification progressive contenue dans le rapport préliminaire de 2017 (IUS de 0.3 et de 0.4 en zone villa) a été abandonnée. Conformément à ce que préconise l'étude qualitative, l'ensemble de la zone villa est à présent considérée de manière uniforme avec un assouplissement de l'IUS à 0.25, qui, selon la Municipalité, ne correspond pas à une nouvelle zone à bâtir.

Septembre 2020 : Après la réception du dossier de révision du PGA et de son règlement pour examen préalable, la DGTL a suggéré à la Municipalité de redémarrer la procédure au stade du questionnaire d'Examen Préliminaire soit le projet d'intention pour avis cantonal. Le Canton considère que les changements proposés en zone villa dans le dossier de révision de PGA ne sont pas conformes. La Municipalité n'a toutefois pas souhaité afficher un tel retour en arrière. Elle a estimé que l'accord préliminaire du 31 octobre 2017 avait marqué une étape importante, précédée et suivie de nombreuses séances de coordination avec les services cantonaux. L'Exécutif n'a pas compris le sens de remettre en circulation à ce stade un questionnaire d'examen préliminaire sous couvert de l'article 18 RLATC alors que la coordination exigée par l'article 36 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) avait déjà eu lieu.

Le préavis cantonal suite à l'examen préalable devrait être rendu en principe au printemps 2021. Celui-ci indiquera des appréciations du dossier de révision pour chaque thématique et sur la base des préavis détaillés des services cantonaux consultés. Ces appréciations quant à la conformité au cadre légal du projet

nécessiteront des adaptations, modifications et remaniements de cette première étape de la Révision du PGA en périmètre compact.

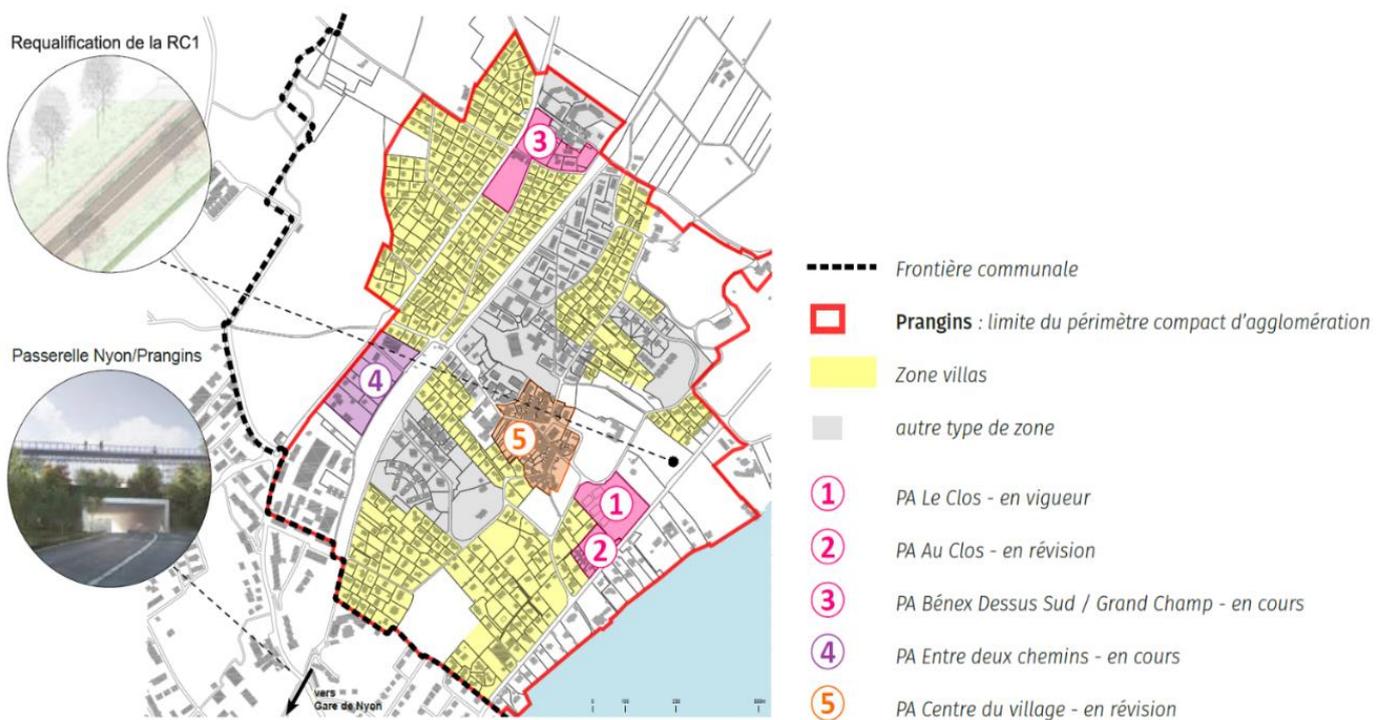
Une fois ce travail exécuté, le nouveau PGA et son règlement, soit la 1^{ère} étape de la révision du PGA, seront présentés à la population et soumis à l'enquête publique. La Municipalité traitera ensuite les observations et oppositions, notamment en invitant les opposants à une séance de conciliation, celle-ci pouvant être suivie de modifications au PGA. Les documents seront subséquemment soumis sous forme de préavis à l'adoption du Conseil communal qui pourra également y apporter des modifications. Les changements feront l'objet d'enquête(s) complémentaire(s). Sous réserve de la position des services cantonaux quant à la conformité du projet au cadre légal, du résultat de(s) l'enquête(s) publique(s) et du vote du Conseil communal, la Municipalité estime que le nouveau PGA pourra entrer en vigueur en 2022.

1.5 Développement, révision et suivi des plans d'affectation (PA) appelés aussi Plans de quartiers

1.5.1 Contexte général

La Municipalité privilégie un développement de notre commune préservant son identité villageoise, ses caractéristiques patrimoniales et paysagères exceptionnelles ainsi que la qualité de son cadre de vie. Comme indiqué au chapitre 1.1.1., la croissance démographique de Prangins répond toutefois avant tout aux principes de développement découlant des planifications de rang supérieur. Les nouveaux droits à bâtir s'inscrivent dans le cadre du PDCn4 (fiche A11) qui au sein des périmètres compacts d'agglomération, dont Prangins fait partie, doivent avoir au minimum un indice d'utilisation du sol (IUS) de 0.625.

La construction de nouveaux quartiers d'habitation à Prangins constitue l'essentiel du développement planifié. Cette urbanisation se concentre sur des parcelles largement libres de constructions et à l'intérieur du périmètre bâti. Elle passe par l'élaboration ou la révision d'un « plan de quartier » (PQ) (nouvellement dénommé plan d'affectation – (PA)). Le processus de développement d'un PQ est inscrit dans la loi avec la légalisation d'un nouveau PQ, puis du permis de construire et enfin du permis d'habiter. La première étape consiste ainsi à élaborer puis légaliser un PQ. Celui-ci a pour but de favoriser une architecture et un urbanisme de qualité et de garantir la bonne intégration de ce futur quartier à son environnement bâti et non bâti. Ainsi, le PQ précisera la typologie, le gabarit et l'implantation des futures constructions, la surface de plancher habitable, les types d'accès, les modes de circulation et de stationnement, les aspects énergétiques et environnementaux, les équipements et infrastructures à réaliser, etc. Le conseil communal doit approuver les plans de quartier qui lui sont présentés sous forme de préavis. Ils sont ensuite envoyés au Canton pour approbation.



Cartographie du développement de Prangins.

À Prangins, des nouveaux quartiers de logements sont planifiés le long de la route Suisse (Au Clos, Le Clos) et le long de la route de l'Etraz (Entre-Deux-Chemins, Bénex-Dessus-Sud/GrandChamp). Ces futurs quartiers d'habitations qui nécessitent des PQ dont un est déjà légalisé (Le Clos), permettront d'accueillir à l'horizon 2030-2040 environ 1'300 habitants supplémentaires.

1.5.2 Nouveau plan d'affectation ou PQ Bénex-Dessus-Sud/Grand-Champ

Début 2019, à la suite de l'abandon du Concept RDU, la Municipalité a demandé au Canton à introduire une nouvelle mesure d'urbanisation, comprenant le plan de quartier actuel Bénex-Dessus-Sud ainsi que la parcelle Grand-Champ. Cette mesure a été inscrite avec un indice d'utilisation du sol (IUS) de 0.625, soit la densité minimale exigée par le Canton au sein du périmètre compact d'agglomération Grand Genève selon le PDCn4^e, fiche A11, lors de la création de nouvelles zones à bâtir.

En avril 2020 la Municipalité a décidé d'attendre d'avoir un retour formel sous forme de convention entre propriétaires des parcelles concernées avant d'organiser une première séance concernant le développement de ce plan de quartier. Elle a adressé à l'ensemble des propriétaires des orientations stratégiques pour le développement de ce futur plan de quartier (objectifs en termes d'infrastructures et mobilité, de programme et d'affectation, de forme urbaine, d'environnement et d'énergie, etc.) et mis sur pied une structure d'organisation et suivi du projet qui pourra être activée dès la convention signée.



La parcelle Grand-Champ vue depuis la Route de l'Etraz.

© Google Street View 2020

La Municipalité a déterminé que le projet serait organisé comme suit. Un groupe technique (propriétaires, commune, mandataire) fait avancer le projet et demande validation à la Municipalité lors des étapes-clés de celui-ci. Comme l'exige la procédure usuelle, la Municipalité accepte le plan d'affectation finalisé puis le transmet au canton pour examen préalable.

Les orientations stratégiques du projet sont les suivantes :

Infrastructures et équipements :

Mobilité : La densité cible de 0.625 génèrera une augmentation significative du trafic de voitures. La solution proposée ne devra pas remettre en question l'organisation générale de la mobilité à l'échelle de Prangins. Le carrefour des Jaquines avec la route de l'Etraz a été sécurisé par un îlot central afin de couper la traversée de la route de l'Etraz qui présentait une forte dangerosité. Les travaux d'adaptation de voirie nécessaires seront pris en charge par l'opération immobilière.

Equipements : Les frais d'équipements et réseaux générés par l'opération seront pris en charge par l'opération immobilière. Une convention de financement règlera les modalités de cette prise en charge.

Programme et affectation :

Logements : Une proportion de 10% de logements d'utilité publique (LUP) est exigée, conformément aux objectifs de la LPPPL.

Commerces : Afin de maintenir et de ne pas fragiliser la dynamique d'un centre de village animé et revitalisé, qui offre à l'ensemble des pranginois des petits commerces de proximité (épicerie, boulangerie, pharmacie, etc.) et des espaces de rencontre et de mixité facilement accessibles, le nouveau quartier de Bénex-Dessus-Sud/Grand-Champ ne comprendra pas de commerces.

Forme urbaine :

Afin de préserver la qualité de vie du tissu bâti existant et de ne pas créer de ruptures morphologiques avec l'environnement des zones villas, l'urbanisation qualitative du quartier gardera des hauteurs relativement faibles, soit des bâtiments d'une hauteur maximale de R+2, y compris étage sous combles, ce qui correspond par ailleurs à la hauteur du bâtiment implanté sur la parcelle Grand-Champ.

Energie, Environnement et Paysage

Le projet visera à créer un quartier sobre en émissions de CO2 (efficacité énergétique et énergies renouvelables), favorisant la biodiversité et son intégration dans le paysage verdoyant de la *zone villa-parc* des jardins pranginois.

1.5.3 Nouveau plan d'affectation ou PQ « Entre-Deux-Chemins »

Le plan de quartier « Entre-Deux-Chemins » (situé au sud de la route de l'Etraz près de GSK) a été envoyé pour examen préliminaire au Canton en 2019. Le canton a toutefois informé la Commune que l'avancement de ce plan de quartier était suspendu en attendant que la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SGZA) soit acceptée et que le moratoire soit levé. Dans ce cas particulier, la Commune, en plus de son rôle d'autorité, est également propriétaire d'une des parcelles concernées par ce futur développement (Carrosserie Lauber), aux côtés de Novartis et de Denogent. Dans le cadre du développement de ce plan de quartier, la Municipalité a par ailleurs toujours exprimé fermement son souhait que l'Entreprise Denogent soit relocalisée sur le territoire pranginois afin de conserver son tissu économique.

1.5.4 Révision du plan d'affectation ou PQ « Au Clos »

La révision du plan de quartier « Au Clos », qui permettra d'accueillir près de 100 personnes, est entièrement piloté par des propriétaires privés. Après des échanges entre les propriétaires et le service de l'Urbanisme, le projet a été envoyé par la Municipalité pour examen préalable au Canton en 2019, mais se trouve toujours bloqué dans l'attente d'une validation de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SGZA) et de la levée du moratoire.

1.5.5 Plan d'affectation ou PQ en vigueur « Le Clos »

Conformément au plan d'affectation « Le Clos » légalisé en 2012, le chantier pour la réalisation de 8 immeubles d'habitation du quartier de l'Orangerie - sous le château - a débuté en mars 2020. Le permis de construire délivré en 2017 prévoit la construction de 122 appartements avec parking souterrain, en principe destinés à la location.

1.5.6 Révision du plan d'affectation ou PQ « Centre du village »

Le mandataire en charge de la révision du PPA Centre du Village a été associé à l'appel d'offres pour l'étude qualitative basée sur les caractéristiques patrimoniales et paysagères de Prangins dans le cadre de la révision du plan général d'affectation (PGA). Le projet a été mis en attente du retour de l'examen préalable du Canton pour la révision du PGA.

1.5.7 Révision du plan d'affectation ou PQ « Le Coutelet »

L'entreprise GSK prévoit depuis 2019 une révision du PQ « Le Coutelet » qui concerne entièrement le périmètre de son site d'activités. Les installations de l'entreprise évoluent rapidement en fonction de ses besoins, concernant la transformation des bâtiments autant que les aménagements extérieurs du site (stationnement, aires de circulation). Le PQ « Le Coutelet » (1996) en vigueur n'est plus adapté : un problème de conformité se pose à chaque demande d'autorisation, et le potentiel constructible du site (env. 525'000 m³) est sans cohérence avec les besoins avérés de l'entreprise.

Le questionnaire d'examen préliminaire a été validé par le Canton en 2019, et le service de l'Urbanisme est associé aux séances techniques de coordination entre l'entreprise et les services cantonaux (Mobilité, Environnement, Développement Territorial) pour finaliser le dossier d'examen préalable. La révision du PQ devrait en principe être soumise à l'enquête publique au 2^e semestre 2021.

1.5.8 Révision du plan d'affectation « Villa Prangins - La Crique »

Les démarches pilotées par la Commune de Gland suivent leur cours.

1.6 Révision du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)

L'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a engagé la révision du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) fixant le cadre du développement des aéroports et aérodromes. Dans ce cadre, la situation de l'aérodrome de Prangins fait l'objet d'un examen et d'une concertation des acteurs concernés (canton, communes, exploitants des aéroports). Actuellement l'aérodrome de La Côte ne dispose pas encore de fiche PSIA et il est nécessaire d'en établir une. Le PSIA est un document de base de l'aménagement du territoire liant les autorités pour toutes les planifications d'échelle inférieure, notamment le PDCom et le PGA pour ce qui concerne Prangins. Les démarches suivent leurs cours.

1.7 Géoportail intercommunal Cartolacôte en partenariat avec la Ville de Nyon

La Municipalité a choisi, en automne 2019, d'adhérer au projet de Géoportail intercommunal. À ce titre, la Commune de Prangins est un des partenaires fondateurs ayant rejoint le projet avant la mise en ligne du Géoportail. Le service informatique de la Ville de Nyon a effectué un travail d'inventaire (disponibilité et format des différentes données) auprès de chaque partenaire. Cela a permis la mise en ligne d'un premier jeu de données publiques sur la nouvelle interface web [Géoportail Cartolacôte](#), lancée en octobre 2020.

À terme, la plateforme permettra à Prangins d'être en conformité avec la Loi sur la géoinformation et de rendre accessible (consultation en ligne) les données géographiques (plans d'alignement, limite à la forêt, réseau de mobilité douce, canalisations, etc.). Le Géoportail intercommunal présente l'intérêt de garantir la continuité et la lisibilité des données publiées et propose un outil adapté aux évolutions en matière de données territoriales, qui se présenteront pour notre commune.

Dans le cadre de ce développement, en 2020, la Municipalité a également précisé les différents services communaux concernés par l'acquisition et la gestion de géodonnées respectives (Urbanisme, STC, Environnement).

2. ESPACES PUBLICS ET PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER

Une des missions du service de l'Urbanisme est de planifier et développer des projets d'espaces publics attractifs et conviviaux (mobilité, places et aménagements paysagers). Valoriser et préserver notre patrimoine bâti et paysager.

2.1 Requalification et valorisation paysagère et patrimoniale de la route suisse (RC1)

La route Suisse ou RC1 est l'axe historique de traversée et d'irrigation des villes et villages de l'arc lémanique longeant le lac. Le projet de requalification et valorisation de la route du lac a pour objectif d'améliorer la sécurité de tous les usagers de l'axe, d'en diminuer les nuisances sonores, de permettre une meilleure continuité des itinéraires cyclables et piétonniers, de favoriser les modes de déplacements doux et de mieux intégrer la route dans son environnement construit et paysager. En traversée des localités, son réaménagement est également l'occasion de mettre en valeur le patrimoine paysager et historique tout en améliorant le cadre de vie.



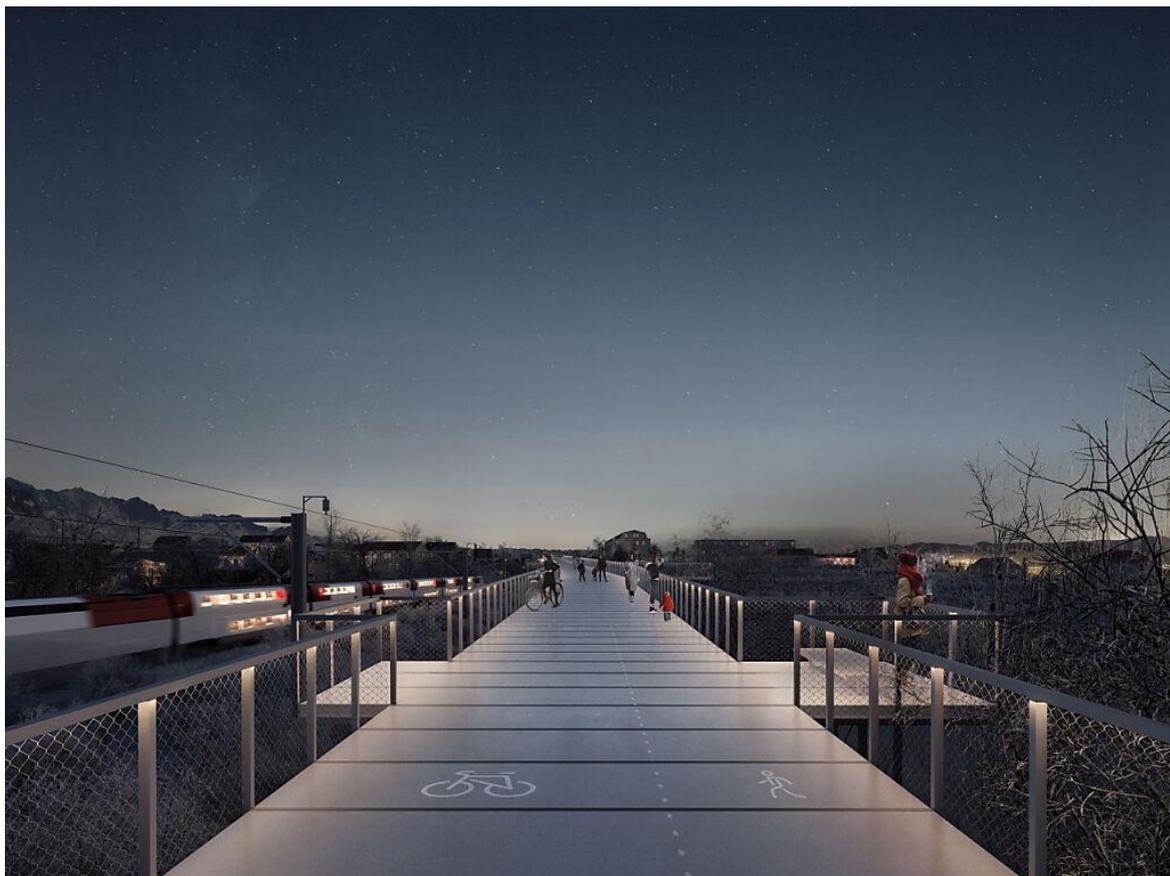
Le projet de requalification et valorisation de la route du lac a pour objectif d'améliorer la sécurité de tous les usagers de l'axe, d'en diminuer les nuisances sonores, de permettre une meilleure continuité des itinéraires cyclables et piétonniers, de favoriser les modes de déplacements doux et de mieux intégrer la route dans son environnement construit et paysager.

© Michel Perret

Le préavis **35-2019 « Demande de crédit d'étude de CHF 124'000.- TTC en vue de la requalification et valorisation paysagère et patrimoniale de la route du lac (RC1) »**, a été accepté par le Conseil communal en avril 2019. Le service de l'Urbanisme a coordonné l'élaboration et le chiffrage du projet avec les mandataires en 2020. Cela a permis de soumettre le projet de requalification pour examen préalable auprès des services cantonaux, qui ont rendu un préavis positif sans réserve en janvier 2021.

Le projet doit désormais être soumis à l'enquête publique au 1^{er} semestre 2021. Le secteur des Travaux Publics du service technique communal (STC) présentera au 2^e semestre 2021 un préavis de crédit de réalisation au Conseil communal.

2.2 Projet de passerelle pour la mobilité douce (vélos et piétons) reliant Prangins à la gare de Nyon



Future passerelle reliant Prangins à la gare de Nyon.

Le projet d'agglomération Grand-Genève, 2e génération (PA2), comprend une mesure relative à l'amélioration de l'accessibilité en mobilité douce à la gare de Nyon, qui est l'interface la plus fréquentée du district de Nyon au niveau des transports publics. La passerelle Nyon-Prangins permet de développer un axe fort pour piétons et vélos et d'exploiter le potentiel de la ville des courtes distances. La future infrastructure efficace, sécurisée, et confortable renforce l'agrément des axes de mobilité douce et répond aux mobilités pendulaires mais également de loisirs. Elle contribuera au transfert modal et à la qualité de vie des habitants.

En 2020, la convention entre la Ville de Nyon et la Commune de Prangins formalisant les accords financiers et la gouvernance du projet de passerelle a été finalisée. Par ailleurs, la Municipalité estimait que le projet de refonte du pont de la Redoute devait être accepté avant de déposer un préavis pour celui de la passerelle. En effet, les deux projets sont étroitement liés car permettant tous deux d'améliorer l'accessibilité en mobilité douce à la gare de Nyon. En 2020 le projet du pont de la Redoute ayant été accepté par les organes délibérants des deux communes, la demande d'un crédit d'étude pour la passerelle a pu se concrétiser.

Le préavis 63-2021, « Demande de crédit d'études détaillées de CHF 338'000.- TTC (sur un total de CHF 676'000.- TTC) en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce Nyon - Prangins (mesure du projet d'agglomération Grand Genève) & Demande de crédit de CHF 120'000.- TTC pour une participation rétroactive aux mandats d'étude parallèles (MEP) en vue de la réalisation de cette passerelle » a été déposé sur le bureau du conseil communal en janvier 2021. Une conférence de presse conjointe entre la ville de Nyon et la commune de Prangins a eu lieu en janvier 2021.

2.3 Projet de liaison pour la mobilité douce entre Prangins et Gland (Projet d'Agglomération 3^e étape PA3)

L'aménagement d'un itinéraire de mobilité douce entre Prangins et Gland a été inscrit dans le cadre des projets d'agglomération du Grand Genève 2^e et 3^e étapes (PA2 et PA3), sans que n'aient toutefois été résolues les contraintes spécifiques dans ce secteur (proximité de champs cultivés, exigences environnementales accrues avec l'introduction des corridors biologiques).

La Municipalité de Prangins, après avoir rencontré les agriculteurs concernés, a pu faire avancer le dossier en 2020, en collaboration avec la Commune de Gland.

2.4 Projet de requalification de la RC1 hors localité (Projet d'Agglomération 4^e étape PA4)

À Prangins, la RC1 hors localité - à partir du carrefour de la Bossière - doit être requalifiée à l'horizon 2027. La requalification de ce tronçon est reconnue par le projet d'agglomération du Grand Genève comme « requalification RC1 3^e étape » de Prangins à Gland. Elle peut bénéficier d'un cofinancement fédéral en tant que projet infrastructurel dans le cadre d'une inscription au Projet d'Agglomération 4^e étape (PA4), soumis à la Confédération en 2021.

Pour le tronçon pranginois (1,6 km hors localité), l'essentiel des coûts incombent au Canton (DGMR), avec une participation communale à anticiper pour certains aménagements paysagers et un éventuel mobilier. En qualité de partenaire, le service de l'Urbanisme de la Commune a participé aux suivis des études permettant de finaliser l'avant-projet en 2020 de requalification. Une convention est en préparation qui déterminera la répartition des coûts entre Commune et Canton conformément à la loi sur les routes (LRou).

2.5 Valorisation et revitalisation de la place du village

Le bourg historique a fait l'objet d'une attention toute particulière des autorités pranginoises au travers d'actions ponctuelles visant à valoriser ce patrimoine et à marquer l'identité villageoise. Cette réhabilitation du cœur de village est une démarche de longue haleine commencée il y a plusieurs décennies. Dans ce cadre, Prangins a toujours poursuivi le but d'adapter cet héritage précieux pour en faire un lieu de vie contemporaine. Ainsi, le patrimoine historique a été réhabilité tout en veillant à y inscrire des fonctions de commerces, de restauration, de services, pour que le centre du village reste un lieu attractif et commerçant, au service de ses habitants.

La dernière pièce du puzzle de cette réhabilitation reste toutefois encore à poser : il s'agit de valoriser et revitaliser la Place du village par un réaménagement de ce lieu historique de référence et de sociabilité. Ce projet qui découle de la vision d'aménagement du territoire émanant du plan directeur communal (PDCom) vise à renforcer le dynamisme commerçant et touristique qui fait de notre cœur de village un lieu vivant et convivial. Il s'attache également à favoriser le rôle de sociabilité et de mixité de ce lieu de vie et à valoriser son patrimoine bâti historique exceptionnel tout en introduisant un supplément de Nature en ville.

Le périmètre du projet initial, développé en 2012, est à présent plus restreint, se concentrant sur la Place du village, en tenant compte de la mise en œuvre de la zone 30 du centre du village en avril 2020. Une demande de crédit d'étude sera présentée par la Municipalité au Conseil communal au printemps 2021.



Revitaliser le centre du village en préservant l'attractivité des commerces de proximité : projet de Place du village requalifiée.
©L'Atelier du Paysage / Jean-Yves Le Baron

2.6 Aménagements paysagers en faveur de la biodiversité au sein des espaces publics

Un projet visant à promouvoir la biodiversité et une cohérence paysagère au sein des espaces public a été mené en 2020. Il s'agit d'une part de concevoir un réaménagement des plantations sur les giratoires et ilots routiers et d'autre part d'adopter un concept d'entretien différencié pour l'ensemble des espaces verts communaux. Pour rappel, les espaces verts autour du château font déjà l'objet d'un entretien différencié. Le projet prévoit un cahier des charges pour cet entretien différencié qui sera mis en œuvre chaque année par le secteur espaces verts du service technique communal (STC). Ce projet fera l'objet d'un préavis en 2021.

2.7 Prix Wakker

Une délégation de la Municipalité, composée du syndic et de la municipale en charge de l'Urbanisme, accompagnée par les cheffes du service de l'Urbanisme, ont échangé, en toute confidentialité, à plusieurs reprises en 2020 avec la Commission de Patrimoine Suisse pour l'attribution du Prix Wakker 2020, en présentant notamment les réalisations publiques des dernières décennies, celles en cours ou projetées, et la stratégie d'aménagement du territoire de la Municipalité concernant le développement attendu à l'horizon 2030-2040. Des visites sur place ont également eu lieu malgré la situation sanitaire. L'attribution du prestigieux prix Wakker à notre commune, décidé en automne 2020, a été rendu public en janvier 2021.

Cette récompense couronne une politique et des actions menées depuis plusieurs décennies en matière d'urbanisme, de constructions et d'aménagements paysagers. Maîtriser un inévitable développement urbain a toujours été au centre des préoccupations des élus pranginois. La volonté affichée de respecter notre patrimoine bâti historique, végétal et paysager, de concilier notre croissance avec la préservation d'une identité villageoise et d'un centre animé, garant d'une qualité de vie privilégiée, est aujourd'hui reconnue et distinguée par les experts de notre pays. Vivement encouragée par l'obtention du prix Wakker 2021, notre Commune, considérée par Patrimoine Suisse comme « modèle d'avenir pour le développement du territoire », entend poursuivre son développement de qualité au bénéfice de ses concitoyennes et concitoyens, ainsi que ses hôtes de passage.



Visite de la Commission d'attribution du prix Wakker en juin 2020.

© Service de l'Urbanisme



*« L'animation du centre historique et de ses espaces renforcent la cohésion sociale et l'identité de la commune. »
Analyse de la Commission du Prix Wakker. © Pierre Marmy / Patrimoine Suisse*



*« Des valeurs paysagères et architecturales fondent la densification vers l'intérieur. » Analyse de la
Commission du Prix Wakker. © Christian Beutler / Patrimoine Suisse*

3. POLICE DES CONSTRUCTIONS

Une des missions du service de l'Urbanisme est de gérer la police des constructions, soit contrôler les demandes de permis de construire, gérer les procédures de mise à l'enquête et la délivrance des permis de construire, ainsi que l'établissement de diverses statistiques.

Pour rappel, les missions des communes en matière de Police des constructions sont les suivantes :

- Respect des exigences légales en matière de constructions.
- Efficacité dans le traitement des dossiers et proportionnalité des émoluments perçus.
- Protection du droit des tiers.
- Protection du paysage et du patrimoine communal.

La Commune de Prangins s'appuie depuis de nombreuses années sur l'assistance du Service Technique Genoud (STG Sarl), mandataire exclusif de l'association de communes pour un Service Technique Intercommunal (STI), pour respecter ses missions en matière de Police des constructions. Dans ce cadre, ce mandataire assure le suivi des constructions privées sur territoire communal depuis le permis de construire jusqu'à la délivrance du permis d'habiter.

Au sein du service de l'Urbanisme, une collaboratrice administrative assure la coordination avec le STI et est l'interlocutrice apte à donner des renseignements aux Pranginois sur la procédure de demande de permis de construire. Par ailleurs, pour améliorer la qualité des prestations dans le domaine de la police des constructions, le service de l'Urbanisme reçoit très régulièrement les architectes et constructeurs lors de l'élaboration d'un projet et effectue, depuis septembre 2019, un contrôle approfondi des dossiers de constructions mis à l'enquête sur le plan qualitatif, après le traitement par le STI. Le volume de travail administratif du service de la police des constructions est stable. La majorité des affaires traitées sont des constructions qui ont peu d'impact sur le territoire communal, ce qui ne signifie pas qu'elles ont occasionné peu de travail.

3.1 Dossiers de police des constructions en 2020

En 2020, 53 dossiers ont été ouverts (mise à l'enquête et dispense d'enquête). Les 8 enquêtes publiques concernent 4 projets de nouvelles constructions, le reste étant des projets de transformations diverses. Les dispenses d'enquête concernent des piscines, des couverts à voiture, des couverts sur terrasses, des pompes à chaleur extérieures, des cabanes de jardins de plus de 6m² etc. Par ailleurs, 11 autorisations municipales ont été délivrées pour des objets de minime importance (petites cabanes de jardin, fermetures partielles de couverts, palissades, etc.).

La pose de panneaux solaires n'est plus soumise à autorisation, ce qui implique tout de même que la Municipalité doit examiner la conformité de telles demandes et « dispenser d'autorisation » le cas échéant. Il y a eu 9 dossiers en 2020.

L'année 2020 est marquée par le suivi de plusieurs dossiers litigieux qui ont nécessité l'appui renforcé du conseil juridique de la commune.

Pour finir, le chantier du quartier « L'Orangerie - Le Clos » sous le château (8 bâtiments qui accueilleront 122 logements et un parking souterrain) a démarré en avril 2020. Le gros œuvre (fondations, murs porteurs, clos et couvert) pour l'ensemble des immeubles devrait être achevé en septembre 2021. La livraison des premiers appartements est attendue pour 2022. Ceux-ci seront mis en location.

3.2 Changements de procédure

3.2.1 Permis de construire dispensés d'enquête

Selon la loi cantonale pour l'aménagement du territoire et des constructions (LATC), une Municipalité peut dispenser d'enquête publique préalable les projets de minime importance (cités à l'art. 72d RLATC). Pour que cela soit envisageable, il faut notamment que ces projets ne soient pas susceptibles de porter atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier à ceux des voisins.

Dans le cas d'un projet pouvant être dispensé d'enquête publique, la pratique municipale à Prangins consistait en un affichage de 10 jours au pilier public avec lettre d'information aux voisins, de façon à s'assurer que le projet ne contrevenait pas à leurs intérêts. Cette pratique avait toutefois l'inconvénient de rallonger le délai de traitement du dossier et d'entretenir une certaine confusion puisque l'affichage n'a pas valeur d'enquête publique officielle. L'absence de base légale pour cette enquête simplifiée pose problème en cas de recours.

A partir 1^{er} janvier 2021, la Municipalité de Prangins a choisi de renoncer à cette pratique. Dans le cas de projets de minimales importances susceptibles de compromettre l'intérêt des voisins, il s'agit désormais de demander au requérant d'adjoindre la signature des voisins concernés *pour accord*. L'accord des voisins conditionne la délivrance du permis de construire dispensé d'enquête. En l'absence des signatures jugées nécessaires, le projet est simplement soumis 30 jours à l'enquête publique, conformément à l'Art. 109 LATC.

3.2.2 Installations solaires

Concernant les demandes d'« *installation solaire non soumise à autorisation de construire* » et conformément aux articles 32a et 32b de l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire, la Municipalité a également simplifié la procédure à partir du 1^{er} janvier 2021.

La Municipalité statue sur la base du formulaire cantonal prévu, après contrôle du service de l'Urbanisme. Il n'y a plus d'affichage de 10 jours au pilier public, et les émoluments perçus sont réduits à CHF 100.-, conformément à l'article 5 du règlement communal sur la perception des émoluments en matière de police des constructions (2016).

3.3 Appartenance à l'association pour un Service Technique Intercommunal (STI) et missions confiées au mandataire exclusif du STI

Le service de l'Urbanisme, constatant des manquements dans le traitement par le mandataire exclusif du STI de certains dossiers, s'est interrogé sur l'éventualité de poursuivre son adhésion au sein de l'association de communes pour un Service Technique Intercommunal (STI). La Municipalité a toutefois décidé en 2019 de conserver la convention qui lie la Commune de Prangins à cette Association tout en souhaitant une amélioration de la qualité des services rendus par le mandataire exclusif du STI pour les années à venir.

Après avoir échangé avec le mandataire exclusif, la Municipalité a formalisé en 2020 ses exigences dans un document transmis au STI. Il s'agit de s'assurer que le mandataire du STI effectue l'ensemble des contrôles permettant de garantir la conformité des constructions privées à toutes les exigences légales et réglementaires applicables, à l'exclusion des contrôles liés au raccordement aux canalisations d'eaux claires et d'eaux usées (EC/EU) qui sont effectués par le Service Technique Communal pranginois (STC). La Municipalité a également interrogé l'Association sur l'opportunité d'organiser un appel d'offres pour l'exploitation du STI selon les exigences de la loi sur les marchés publics.

L'Assemblée Générale du STI, qui devait examiner les demandes de la Municipalité de Prangins et en débattre, a malheureusement été reportée à deux reprises en 2020 en raison des conditions sanitaires.

MOBILITÉ

Municipal responsable : Denys Chevalier

Les missions principales du secteur Mobilité sont :

- La gestion des transports publics (TPN) en réponse au développement de la population
- Le concept de vitesse de circulation (zones 30km) afin de pacifier les espaces
- La promotion de la mobilité douce (vélos en libre-service, cartes journalières, etc.)

Étant transversal, le thème de la mobilité touche également d'autres directions et municipaux ; il est ainsi traité dans d'autres chapitres du présent rapport. La direction de l'Urbanisme traite de la planification de la mobilité et des études de projets d'espaces publics (Route du lac, etc.). La direction de la Police traite de la politique de stationnement.

1. TRANSPORTS PUBLICS

1.1 Évolution de la ligne 805

Dès le 15 décembre 2019, les bus ont pu parcourir le tracé définitif de cette ligne, à savoir descendre sous le château, prendre la RC 1 jusqu'à l'intersection de la route du Clos, remonter cette artère et revenir au centre du village.

Les noms de certains arrêts ont été modifiés fin 2020, avec l'introduction du nouvel horaire 2021, afin de correspondre au mieux à leur situation spécifique : les haltes s'appellent désormais Vieux Pressoir, Prangins Temple, Musée national et Les Clos.

La mise en place du contrat d'exploitation entre le TPN, la Ville de Nyon et la Commune de Prangins qui remplacera dès le 1er janvier 2020 l'ancien contrat de ligne a été en discussion en fin d'année. Il devrait être signé d'ici au 31 mars 2021 au plus tard afin de bénéficier de la date de prise d'effet, rétroactive, au 1^{er} janvier 2020.

1.2 Fréquentation de la ligne 805

Comme en 2019 cette ligne de bus est la plus fréquentée du réseau urbain des TPN : sa fréquentation se monte à 15.84 % de l'ensemble du réseau et à 28.23% de l'ensemble des lignes urbaines.

Ligne	Nombre de voyageurs
801	198 810
802	463 235
803	387 685
804	375 755
805	560 650
810	275 281
811	690 170
813	319 409
815	265 667
891	2 160
TOTAL	3 538 822

1.3 Offre de transports 2020

- Dès le 20 mars 2020 : suppression des courses nocturnes
- Dès le 23 mars 2020 : les horaires du samedi s'appliquent les jours de semaine.
- Dès le 6 avril 2020 : les horaires du dimanche s'appliquent les jours de semaine.
- Dès le 11 mai 2020 : retour à la normale.

2. ZONE 30KM/H

La mise en place de la zone 30 du vieux-bourg a été réalisée au printemps 2020. A ces débuts, ce changement de signalisation a suscité quelques réactions de la part de certains automobilistes. Toutefois, la signalisation est en place et fonctionne correctement. Le radar pédagogique est installé ponctuellement dans cette zone pour rappeler aux automobilistes les vitesses à respecter.



Plan de la zone 30 km/h.

3. VÉLOS EN LIBRE-SERVICE

En juin 2020, la Région de Nyon a informé la Municipalité que le contrat concernant le réseau Publibike arrivait à échéance le 5 juillet 2020 et que notre Commune ne pouvait pas signer le nouveau contrat relatif au réseau VLS, établi par Région de Nyon après négociations avec Publibike pour la période quinquennale 2020-2025.

En effet, le projet de nouveau contrat, valable pour toutes les communes partenaires prévoyait des conditions différentes pour les non membres de Région de Nyon. En changeant de statut au 1^{er} janvier 2021, Prangins ne pouvait pas le signer sur 5 ans.

Région de Nyon nous a fait la proposition suivante :

- a. De juillet à décembre 2020, un contrat spécifique à Prangins a été négocié avec Publibike, afin de remplacer la convention. Il fixait un forfait d'exploitation correspondant au montant payé par les autres communes membres dans le cadre de la convention. Région de Nyon nous a alors indiqué qu'il permettait de maintenir le statu quo jusqu'à la fin de l'année 2020.
- b. Dès le 31 décembre 2020, 2 options s'offraient à nous selon Région de Nyon :
 - Rejoindre la convention comme Commune non-membre, à l'instar de Divonne : Prangins paierait alors 1,5 fois le montant qu'elle payait jusque-là.
 - Renoncer à la station Publibike

La Municipalité a donc signé le contrat de six mois et choisi l'option de garder la station après 2020 en rejoignant la convention comme Commune non-membre, à l'instar de Divonne. Parallèlement, le budget pour cette opération a été adapté en conséquence.

En novembre 2020, Région de Nyon a informé la Municipalité qu'elle avait changé sa politique et que Prangins ne pouvait plus bénéficier du statut de Commune non-membre, vu notre sortie de Région de Nyon au 31 décembre 2020. La station de Prangins serait donc démantelée durant les premiers jours de l'année 2021.

Elle rappelait alors qu'un contrat de concession a été ratifié entre Région de Nyon et Publibike en juin 2020, octroyant l'exploitation du réseau VLS Région de Nyon à Publibike. Ce dernier s'est, lui, engagé à développer ce réseau en étroite collaboration avec RdN qui a pris la décision d'installer ou maintenir des stations uniquement sur le territoire de ses communes membres.

Dans le cadre des négociations menées avec Région de Nyon concernant les modalités de sortie de l'association, la Municipalité a plaidé pour maintenir cette prestation, qui sert tant les Pranginois que les autres usagers de la région. Mais malgré les arguments avancés lors de cette rencontre, et plusieurs téléphones, mails et courriers adressés aussi bien à Publibike qu'à Région de Nyon, la station a été démontée début janvier 2021 à notre grand regret.

Nous avons bien tenté d'examiner la piste d'une station au Musée national - Château de Prangins, qui pouvait être intéressé par ce moyen de locomotion pour ses visiteurs. Malheureusement, la convention précise que seules les sociétés domiciliées dans les communes membres de Région de Nyon peuvent acquérir une station à leur frais.

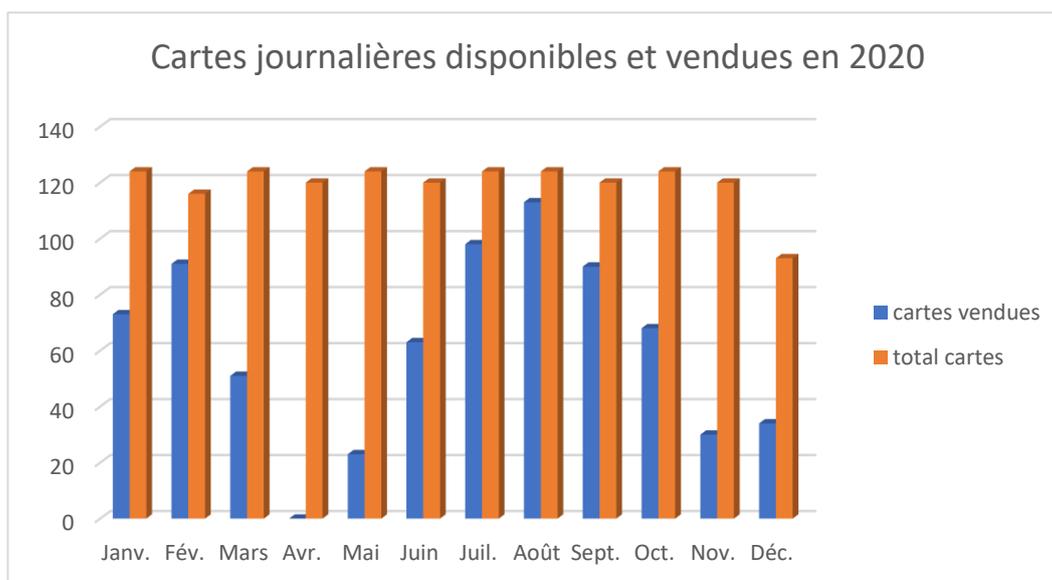
4. CARTES JOURNALIÈRES

Sur les 1'433 cartes journalières (4 cartes par jour) mises en vente en priorité auprès des Pranginoises et des Pranginois, 734 ont été vendues (1'249 en 2019). Le solde, soit 699 cartes journalières, n'ont pas trouvé acquéreur et ont tout simplement été détruites. En d'autres termes, 51.22% des cartes journalières ont trouvé preneur.

En 2020, nous avons vendu 680 cartes journalières aux habitants de Prangins et 54 cartes à des personnes non pranginoises.

Achetées au prix total de CHF 54'833.- (4 cartes du 1^{er} janvier au 30 novembre 2020 et 3 cartes du 1^{er} au 31 décembre 2020) et revendues pour un montant total de CHF 30'882.-. Cette différence de CHF 23'951.- est prise en charge par la Commune.

Compte tenu de la fermeture de nos guichets, lors du premier semi-confinement, nous avons pris contact avec les CFF afin de voir s'il était possible de trouver un arrangement au vu de la situation sanitaire. Ces derniers nous ont répondu que *les ensembles « journalières communes » en cours de validité ne peuvent pas être restitués*. Cette prise des positions des CFF explique le déficit 2020.



TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE & ESPACES VERTS

Municipal responsable : Denys Chevalier

Les principales missions du secteur Travaux publics, Voirie & Espaces Verts du Service Technique Communal (STC), sont de :

- S'assurer de l'entretien des espaces verts, des terrains de sport, des places de jeux, du cimetière et de la plage de Promenthoux.
- S'assurer de l'entretien des routes, des cheminements, de l'éclairage public et du mobilier urbain.
- Gérer la déchetterie et le traitement des déchets.
- Réaliser des projets de routes, de ponts, de passerelles, de parkings et de cheminements de mobilité douce.
- Gérer les travaux et l'entretien des canalisations des eaux claires et usées.
- Gérer de la pompe de relevage des Eaux usées au Pélard.

1. VOIRIE ET ESPACES VERTS

1.1 Travaux d'entretien et nouveaux aménagements

Plusieurs travaux d'entretien ont été réalisés en 2020 :

- Rénovation, comme chaque année, d'une partie des bancs publics de la Commune
- Faisant suite aux travaux des SINYon pour la création d'une chambre de secours d'alimentation d'eau sous pression, le service des espaces verts a imaginé et aménagé un jardin Zen au lieu-dit la « goutte d'eau » à la rue de la Gare.
- À la demande du Musée, notre service de voirie a procédé à la réfection des deux ponts du Nant-de-Leyaz.
- Au vu du succès de la table de ping-pong par les écoliers, un dallage a été posé tout autour de la table.
- Une réfection ponctuelle des pavés a été réalisée devant l'entrée de l'administration communale suite à la déformation de ceux-ci par des racines.
- Afin de rendre attentifs les propriétaires de chien à ramasser les déjections de leurs animaux de compagnie, une campagne d'affichage a été mise en place à différents endroits fortement fréquentés de la commune.
- Le massif fleuri de la place de la Broderie a été restructuré et allégé. L'arrosage automatique ainsi que l'éclairage ont également été réaménagés
- La table et les 4 sièges présents au collège de la Combe ont été refaits.
- La haie située entre le chemin de la Combe et le collège du même nom a été arrachée et entièrement replantée avec des espèces indigènes.
- Une haie de buis en mauvaise état a été arrachée le long de la salle de sport du collège de la Combe et un dallage posé.
- Divers travaux d'entretien sont faits par le service de la voirie en partenariat avec Terra Sport sur les terrains de foot. Aération, défeutrage, roulage, plaquage, sursemis sont effectués durant l'année afin de pouvoir proposer au FC Prangins des terrains de bonne qualité.
- Achat de deux buts de foot amovible pour le terrain A aux Abériaux.
- Afin de préserver l'état des terrains et éviter toute utilisation non désirée, une mise à ban a été demandée auprès du Juge de Paix, afin que le terrain principal ne soit utilisé que par le FC Prangins.
- Le variateur de la pompe d'arrosage aux Abériaux a dû être changé. Cette pompe sert à arroser les terrains de football avec l'eau du lac.
- La berce d'aspiration et ramassage des feuilles mortes a été adaptée au véhicule utilitaire AEBY. Son utilisation a été beaucoup sollicitée durant l'automne.



Aménagement d'un jardin zen à la rue de la Gare.



Réfection des deux ponts du Nant-de-Leyaz.



Pose d'un dallage autour de la table de ping-pong.



Réfection de la table et des sièges au collège de la Combe.



Pose d'un dallage au collège de la Combe.



Ramassage des feuilles mortes.

1.2 L'Aimant Rose

En 2019, deux massifs ont été créés en partenariat avec l'Association l'Aimant-Rose, pour lutter contre le cancer du sein.



Création d'un massif en faveur de la lutte contre le cancer du sein.

1.3 Acquisition d'un véhicule dédié à la voirie

Le service de voirie s'est équipé d'un nouveau véhicule pour effectuer les travaux de nettoyage urbain. Ce véhicule électrique donne entière satisfaction.

1.4 Cimetière

Le cimetière a fait l'objet de l'entretien usuel cette année.

Le Service Technique a entrepris la désaffectation de l'«ancienne» partie du columbarium. Alors qu'il ne comporte que deux étages, nous désirons remplacer par un columbarium à trois étages. Cela nous permettra d'accueillir plus d'urnes, car la demande est en constante augmentation.

Les contacts ont été pris pour les urnes dont les familles ont pu être retrouvées. Lors de ces échanges, plusieurs possibilités ont été offertes :

- Renouveau de la convention, si celle-ci était échue.
- Transfert de l'urne dans la partie plus récente jusqu'à l'échéance.
- Mise des cendres dans le jardin du Souvenir.
- Reprise des urnes.

Nous avons quelques difficultés pour tenir les délais, dû à la pandémie ainsi qu'à des soucis de santé du marbrier mandaté pour la gravure des plaques.

Ces travaux de « désaffectation » se poursuivront durant l'année 2021.

Notre service de Voirie et des espaces verts ont également créé deux nouvelles rangées « Urnes à la ligne ».

1.5 Plage de Promenthoux

Un thermomètre air/eau/horloge a été installé à la plage avec pose d'une sonde au large.

Des travaux de remise en état des pavés ont été entrepris à la plage car, avec l'érosion et les vagues, les fondations s'affaissent.

1.6 Vandalisme

Comme chaque année, un grand nombre d'incivilités sont à déplorer sur le territoire communal. En effet, entre les graffitis, le *littering* et les diverses déprédations du mobiliers urbains, nos services doivent faire face rapidement à l'enlèvement des débris pour des raisons de sécurité, ou pour éviter une multiplication des incivilités.

2. TRAITEMENT DES DÉCHETS

Depuis 2019, un nettoyage annuel systématique des containers enterrés a été mis en place pour les 62 containers du village. En 2020, un contrat a été établi avec l'entreprise en charge de l'enlèvement des ordures ménagères, afin que cette opération soit pérenne.

À l'éco-point du Curson, des containers à roulette de 140 litres ont remplacés les bidons de 60 litres. Ce changement apporte satisfaction car il diminue les travaux de manutention et réduit la présence de nuisibles sur le site.

2.1 Poubelles publiques

Sept poubelles publiques ont été remplacées en 2020. Ces poubelles de type « requin » sont robustes et garanties contre le vandalisme, les graffitis et sont anti-feu.

2.2 Déchetterie intercommunale « En Messerin »

Pour sa quatrième année complète de fonctionnement, la déchetterie en Messerin a vu passer environ 1'644 tonnes (To) de déchets tous confondus provenant des communes de Prangins et de Duillier.

L'apport des déchets est en augmentation par rapport à 2019. Une augmentation de 40 tonnes, tous déchets confondus, est à comparer avec l'année 2019 (+2,5%).

Quatre campagnes de contrôle des macarons ont été effectuées durant l'année. Dans l'ensemble, ces contrôles se passent de mieux en mieux. Les usagers de la déchetterie se sont habitués et le système des macarons autocollant fait ses preuves.

La première vague du confinement liés au coronavirus a imposé la mise en place d'un goutte-à-goutte des véhicules autorisés à entrer sur le site. Les collaborateurs du service des bâtiments ont été mis à contribution pour pallier l'augmentation des effectifs sur le site afin de réguler la circulation.

Dans ce contexte de pandémie, l'espace troc a été fermé. Une demande a par ailleurs été faite à la population de trier en avance ses déchets et de se déplacer qu'en cas d'impératif uniquement. Cette instruction a été moyennement respectée.

Une procédure de marché public sur le désapprovisionnement des déchets a été faite durant l'année, sous la supervision de l'entreprise Bovard & Fritsché. Le marché a été adjugé pour 4 ans à l'entreprise CHN Transports.

Deux rails de guidage supplémentaires en acier ont été installés sous les bennes de plastiques et de verres afin de pouvoir mieux reprendre les importantes charges que représente chaque aller-retour.



Des rails de guidage ont été installés pour mieux reprendre les charges.

2.3 Déchets spéciaux ménagers

Depuis le 1^{er} octobre 2017, la déchetterie en Messerin est devenue Centre de collecte pour les déchets spéciaux ménagers (DSM) pour les communes d'Arzier, Bassins, Begnins, Coinsins, Genolier, Givrins, Le Vaud et Vich.

Pour l'année 2020, ce sont près de 25.60 to qui ont été récoltées. La ristourne financière ainsi obtenue pour ces volumes couvre les frais de transport et de traitement de ces déchets.

2.4 Papier / carton

199 tonnes de papier et 135 tonnes de cartons ont été récoltées en 2020. Malheureusement la situation sur le marché de la reprise du papier et du carton est préoccupante. Des incertitudes croissantes, une politique commerciale mondiale plus restrictive ou encore des frontières asiatiques qui se ferment, ont conduit à une

chute massive des prix de reprise des vieux papiers et cartons. Les ristournes obtenues ces dernières années se sont transformées en frais d'élimination pour l'année 2020.

Durant cette année, nous avons dû faire face à une fluctuation des coûts :

- Entre CHF -10.- et CHF +20.- la tonne pour le papier.
- Entre CHF +12.- et CHF +60.- la tonne pour le carton.

Cela dit, la tendance prévue pour 2021 repart à la hausse pour la valorisation de ces matières. Nous demandons à chacun de continuer à trier ses déchets.

2.5 Appareils électriques (Swico/Sens)

Le tri de ces différents appareils électriques a rapporté la somme d'environ CHF 6'680.- à la déchetterie en Messerin pour l'année 2020.

2.6 Textile

En 2020, sur tout le territoire communal ainsi qu'à la déchetterie « En Messerin », ce sont plus de 40 tonnes de textiles et de chaussures usagés répartis comme suit :

- 33.1 tonnes à la déchetterie En Messerin.
- 5.4 tonnes à l'éco-point du Curson.
- 1.5 tonnes à l'éco-point des Fossés.

2.7 Recyclage du verre

Près de 193.3 tonnes ont été récoltées en 2020 (+6.7% par rapport à 2019). Pour l'heure, les chiffres pour la rétrocession du verre en 2020 ne sont pas encore disponibles mais pour l'année 2019, cela représente un montant de CHF 16'823.85, couvrant ainsi les frais de transports.

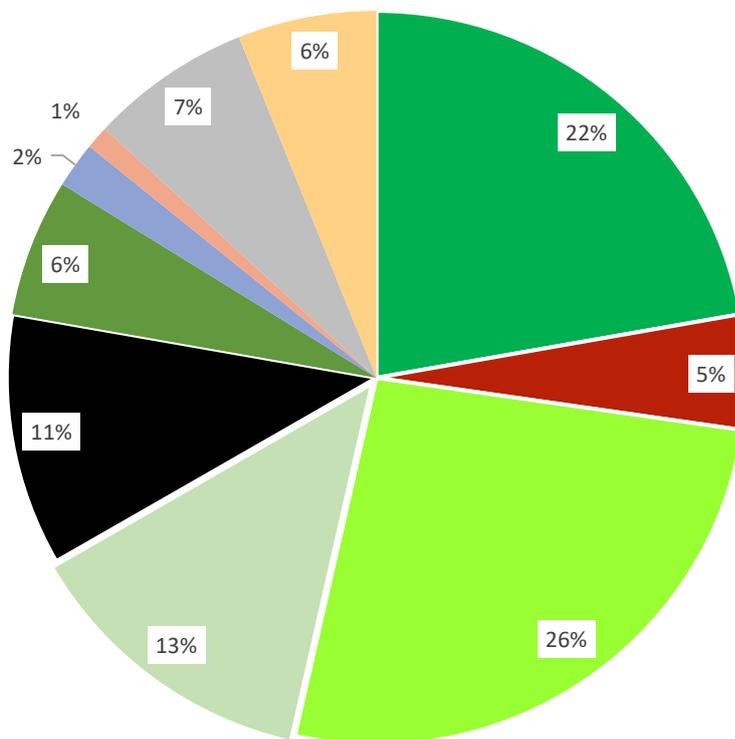
Sur le territoire communal, en 2019, environ 44.21 To de verre ont été collectées, ce qui représente un montant de CHF 5'411.95.

2.8 Ramassage des déchets à domicile

Pour la cinquième année consécutive, le service de ramassage à domicile a rempli totalement son rôle, puisque nous avons eu 9 nouvelles inscriptions. 254 ramassages ont été effectués cette année par les services de l'Espérance pour un total de 61 bénéficiaires, malgré une interruption de quelques semaines due à la première vague de la crise sanitaire. Durant cette interruption, notre service de voirie a pris le relais et, est intervenu une dizaine de fois auprès de quelques particuliers.

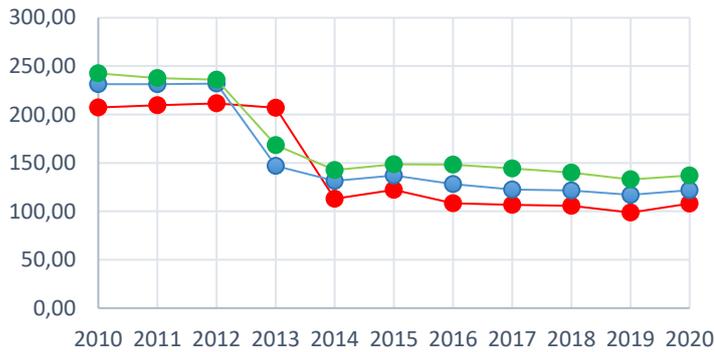
2.9 Statistiques

Répartition déchets en %

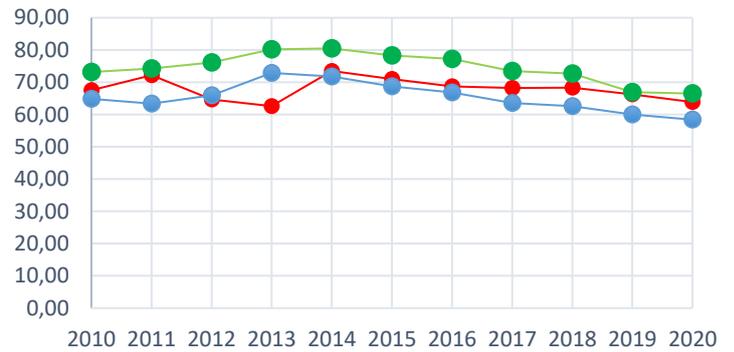


- Ordures ménagères
- Encombrants
- Biodéchets
- Papier, carton
- Verre
- Bois
- Métaux
- PET
- Inertes
- Autres

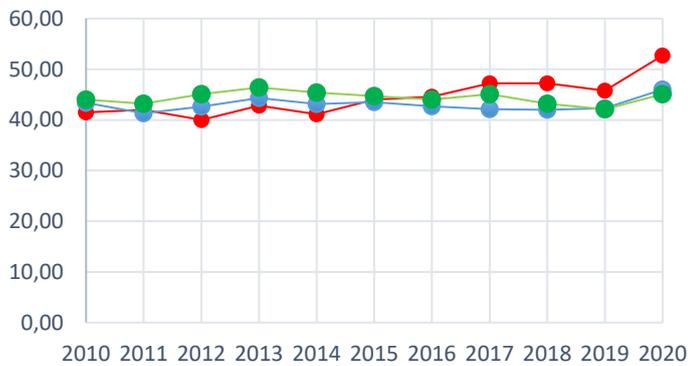
**Ordures ménagères
Evolution 2010-2020 (kg/hab)**



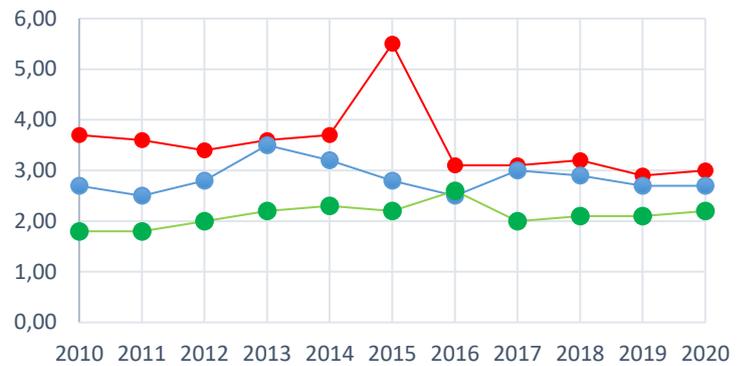
**Papier / carton
Evolution 2010-2020 (kg/hab)**



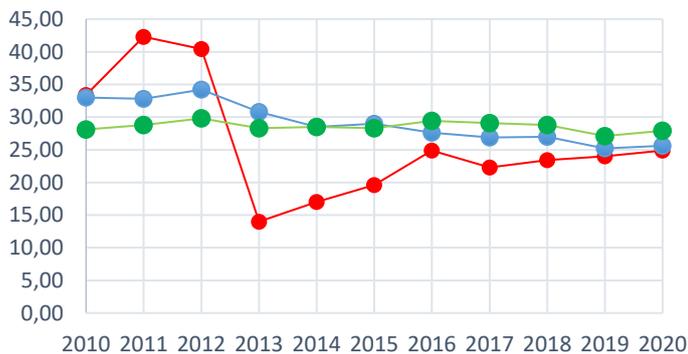
**Verre
Evolution 2010-2020 (kg/hab)**



**PET
Evolution 2010-2020 (kg/hab)**



**Déchets Encombrants
Evolution 2010-2020 (kg/hab)**



**Biodéchets
Evolution 2010-2020 (kg/hab)**



- Commune Kg/hab
- Périphérie kg/hab
- Canton kg/hab

3. TRAVAUX PUBLICS - ROUTES, ÉCLAIRAGE, COLLECTEURS

3.1 Routes - Travaux de réfection

3.1.1 Route de l'Etraz

Les travaux de la Route de l'Etraz, commencés en 2019, ont subi de plein fouet les conséquences de la pandémie. La réfection de la Route de Bénex a pris plus de temps qu'initialement prévu. Toutefois, les travaux se sont terminés à la fin du printemps permettant aux usagers de profiter pleinement de ces nouveaux aménagements. Ces travaux ont permis la mise à niveau de 3 arrêts de bus (hauteur de quai de 22cm sur une longueur de 20 mètres) conformément aux normes fédérales pour les personnes à mobilité réduite.

Un traitement des fissures à la lance thermique ainsi qu'une application d'une masse bitumeuse élastomère à chaud et sablage ont été réalisés sur 4'650 mètres linéaires.

3.1.2 Creux-du-Loup - projet de réaménagement

Le préavis no 43-2019 « Demande de crédit de CHF 356'500.- pour la requalification et le réaménagement du chemin du Creux du Loup » a été adopté le 9 décembre 2019 par la Municipalité. Il a été soumis et adopté par le Conseil Communal lors de la séance du 26.02.2020.



Réaménagement du chemin du Creux du Loup.

Les travaux ont été réalisés en automne 2020 permettant aux nombreux écoliers de faire la liaison entre l'école de la Combe et le complexe des Morettes via le nouveau trottoir. Le service des espaces verts s'est occupé de la plantation de 60 mètres de haie ainsi que de 3 arbres. Les travaux se terminant avec les premières températures négatives, du gazon naturel en rouleau a été posé.

3.1.3 Route de la Bossière

Suite à la mise en place de l'extension de la ligne 805 au sud du village, la Route de la Bossière a été mise à sens unique. Les aménagements réalisés ont permis la création d'une bande piétonne du côté sud tout en laissant un gabarit suffisant aux bus des transports publics des TPN.

3.1.4 Accès à la plage de Promenthoux

Afin de permettre aux véhicules de secours d'accéder aisément en cas d'urgence à la plage de Promenthoux, des vaubans ont été installés depuis le virage de l'Orchidarium et ce jusqu'au container qui se trouve à l'angle de la plage. Cette mesure a été mise en place provisoirement et a apporté ses preuves. Les services de secours ont souligné l'efficacité de ce dispositif.

3.1.5 Chemin des Chaux

Le chemin des Chaux a fait l'objet de travaux de réfection de bitume élastomère et de gravillons.

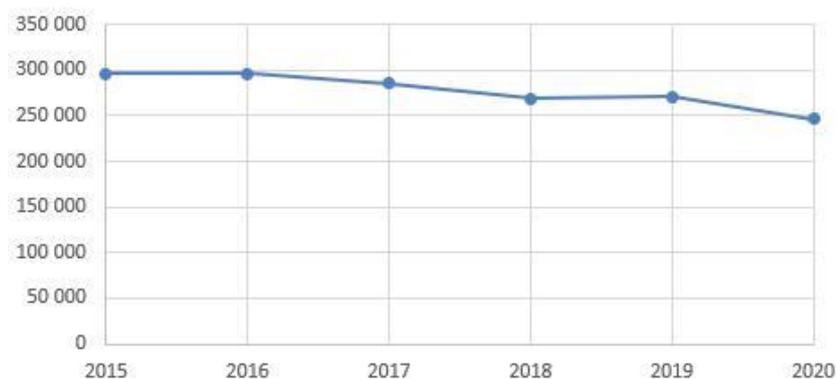
3.2 Éclairage public

Le réseau d'éclairage public communal comporte plus de 620 luminaires. L'entretien de ce dispositif est effectué par la SEIC lors de contrôles annuels (2x par année) et lors d'interventions spécifiques en cas d'avis de défauts de fonctionnement.

Durant l'année 2020, 138 opérations de maintenance (93 en 2019) ont été réalisées essentiellement pour des remplacements de lampes éteintes et/ou clignotantes.

Depuis quelques années, avec le remplacement des lampadaires en LED à la Route de l'Etraz, nous constatons une diminution de la consommation d'électricité d'environ 9% pour l'année 2020.

Evolution des Kw/h
2015-2020



3.3 Collecteurs

Des travaux ponctuels de réparation ont été effectués sur le collecteur d'eaux claires passant sous l'étang des fossés. Ce manque d'étanchéité de deux raccordements a eu pour conséquence que l'étang n'était plus alimenté. La situation s'est normalisée à la suite de ces travaux.

Après une annonce de débordement des eaux claires au chemin du Point du Jour, un curage mécanique a été effectué dans le collecteur. Du calcaire et une importante racine ont été mis au jour et supprimés.

Afin d'anticiper les travaux des SINyon à la Chenalette, un curage et un passage caméra ont été effectués dans les collecteurs communaux. Un effondrement ponctuel a été mis en évidence et réparé durant les travaux.

3.3.1 Pompes Passage sous-voie

Les deux pompes eaux claires du Passage sous-voie ont été remplacées.

3.3.2 Pompe eaux-usées - Station du Pélard

Malgré plusieurs tout-ménages aux habitants du quartier du Pélard, nous avons toujours un nombre élevé de lingettes qui bouchent la pompe. Ces lingettes ne doivent en aucun cas être jetées dans les WC même si les indications du fabricant affirment le contraire.

3.3.3 Raccordement des eaux usées de Pont Farbel

Le préavis No 57-2020 « Demande d'un crédit de CHF 79'000.- TTC pour le raccordement du hameau de Pont-Farbel aux canalisations des eaux usées » a été adopté le 5 octobre 2020 par la Municipalité. Il a été soumis et adopté par le Conseil Communal lors de la séance du 17 décembre 2020. Ces travaux ont été réalisés de manière conjointe lors du chantier de liaison de secours GAZ entre Gland et Nyon.

3.4 Liaison de secours GAZ entre Gland et Nyon

Les travaux de fouille entre Prangins et Gland qui ont pour objectif la création d'une liaison de secours en approvisionnement en gaz se sont poursuivis durant l'année 2020. Ces travaux se sont concentrés entre Pont-Farbel et le giratoire En Messerin.

3.5 Places de jeux

Les places de jeux communales ont fait l'objet d'entretien usuels cette année. Aucun gros travail n'a été entrepris.

ENFANCE

Municipale responsable : Alice Durgnat Levi

Le service de l'enfance s'assure de la coordination avec l'école, y compris pour les activités périscolaires et gère les activités préscolaires et parascolaires, en coordination avec l'association du réseau des Toblerones et l'UAPE la Fourmilière, sauf pour l'accueil de midi des 5P à 8P qui est strictement communal. Depuis la rentrée 2020, la Commune a par ailleurs repris l'accueil parascolaire de l'après-midi pour les 7P et 8P (auparavant pris en charge à la Fourmilière).

Ainsi la commune de Prangins fonctionne sous trois régimes :

- Sur le plan scolaire, elle fait partie de la zone de recrutement de la Ville de Nyon.
- Sur le plan de l'accueil de jour, elle fait partie du réseau d'accueil des Toblerones (préscolaire, mamans de jour, UAPE la Fourmilière).
- L'accueil de midi des 8-12 ans et l'accueil de l'après-midi des 10-12 ans est communal.

Depuis le 1^{er} février 2020, une nouvelle collaboratrice occupe la fonction de responsable administrative à 50%. La déléguée à l'enfance et à la jeunesse, à désormais 80% (70% en 2019), assume des responsabilités pédagogiques et opérationnelles. Cette augmentation permet notamment d'assurer un suivi du projet de crèche, de mettre en place les projets d'accueil parascolaire susmentionnés, et la mise en œuvre de projets en faveur de la jeunesse.

1. ÉCOLES

1.1 Séances de coordination

Les directeurs des écoles secondaires et primaires, les chefs de service et municipaux des communes de Nyon et Prangins tiennent des séances de coordination régulières, 7 en 2020, sans compter celles (extraordinaires) qui se sont tenues en raison du Covid. Ces réunions ont porté d'une part sur les affaires courantes : projections scolaires, enclassements, sécurité dans les préaux et problématiques bâtiments, restaurant scolaire, médecin scolaire, activités prévention, notamment Aïkicom, budget. D'autre part, elles se sont attachées spécifiquement à la révision du règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires et à l'organisation de l'école en temps de pandémie, la coordination avec les réseaux d'accueil pour la prise en charge des enfants, ainsi qu'aux décisions à prendre concernant les activités hors bâtiments scolaires.

Des réunions plus spécifiques à Prangins ont lieu avec le Directeur de l'Établissement primaire Nyon Jura et Prangins, parfois conjointement avec le service des bâtiments concernant l'occupation des salles ou la gestion du mobilier (à noter l'acquisition d'une nouvelle application de gestion).

1.2 Établissement secondaire de Nyon-Marens

Les élèves pranginois du secondaire sont scolarisés au sein de l'Établissement de Nyon-Marens. Les 169 élèves pranginois de l'année scolaire 2019-2020 représentent environ 20% de l'effectif. La Commune assume les frais de transport de ces élèves et contribue aux frais de repas pris au restaurant scolaire.

1 élève pranginois suit sa scolarité en Sport-Etude à Lausanne.

Les cérémonies de promotion ont eu lieu fin juin en période de déconfinement, en multipliant le nombre de séances pour respecter les distances.

À relever qu'en ce qui concerne les mesures sanitaires, le port du masque a été rendu obligatoire pour les élèves dès la 9^e.

1.3 Établissement primaire Nyon Jura Prangins¹

1.3.1 Covid

L'année civile écoulée a connu comme événement principal la gestion de la pandémie COVID-19. La Commune de Prangins a étroitement collaboré avec les autorités scolaires et avec la Ville de Nyon, commune partenaire, au moment de la fermeture des écoles, pour la mise en place de la prestation de service d'accueil en milieu scolaire (SAS) durant la période de semi-confinement du printemps.

Dans un premier temps, l'accueil a été mis sur pied pour les élèves de 1P-8P de Nyon et Prangins dont les parents pratiquaient les métiers essentiels en temps de pandémie, sur le site du Cossy (le matin) et dans une structure parascolaire nyonnaise (l'après-midi). La collaboration avec les différents partenaires s'est révélée efficace et la communication auprès des élèves et de leurs parents adéquate.

1.3.2 Sur le plan scolaire

La classe de développement 7P-8P du Cossy a été fermée. Les élèves à besoins pédagogiques particuliers sont accueillis désormais en classe régulière en bénéficiant d'un soutien adéquat dispensé de manière individuelle ou organisé par groupes de besoin.

Au 1^{er} août 2020, les effectifs sont les suivants pour l'entier de l'établissement :

Doyens	5
Enseignants et assistants à l'intégration	96
Élèves	898

Établissement primaire Nyon Jura Prangins	Degré scolaire	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Les Morettes	1-2P	4	80
La Combe	3-8P	14	271
Total	1-8P	18	351

Aux Morettes, il y a en outre une petite salle d'appui et deux salles de classes inoccupées qui sont, pour l'une louée par la Fourmilière, et l'autre mise à disposition de l'école de musique de Nyon.

Combe I : une salle d'appui et plusieurs salles spéciales (arts visuels, musique, AC&M, rythmique, éducation physique) complètent les équipements.

Combe II : Les 3 salles de classes au-dessus du restaurant scolaire sont mises à disposition de sociétés locales (étudiants - club d'échecs) ou pour les devoirs accompagnés, en attendant une occupation scolaire en cas d'évolution de la démographie.

¹En partie en ref. rapport de gestion M. Guillod, directeur

Des mesures de désinfection des tables et pupitres une fois par jour ont été instaurées au sein des classes, tandis que le personnel communal désinfectait les poignées, interrupteurs et robinets 2x /jour, ainsi que les espaces communs.

1.3.3 Dérogations

Selon l'article 64 de la loi sur l'enseignement obligatoire LEO, toute famille a le droit de déposer une demande de scolarisation dans un autre établissement que celui correspondant à son domicile.

En 2020, on compte 5 demandes de dérogation déposées pour Prangins, venant de communes environnantes, et 1 demande de dérogation pour scolariser un élève pranginois dans une commune voisine.

1.3.4 Enclassement

6 élèves habitant à Nyon sont scolarisés à Prangins, de la 2P, à la 8P tandis qu'1 élève pranginois est scolarisé en classe d'accueil dans l'établissement Nyon Léman, 1 autre en sport étude à Lausanne. 13 élèves pranginois sont enclassés à Nyon Léman et 3 à l'Ecole du Cossy dont 1 DEP (classe de développement primaire).

5 élèves COES (classe officielle d'enseignement spécialisé) intégrés en classes ordinaires bénéficient de mesures renforcées pour l'année 2019-2020

1.3.5 Informations/contacts avec les parents

Les parents des élèves de Nyon Jura et Prangins ont été régulièrement informés de l'évolution de la situation scolaire et sanitaire. Les soirées de parents de début d'année scolaire ont été maintenues sous une forme respectant les directives en vigueur.

1.3.6 Manifestations et événements sportifs

En cette première année où la Commune de Prangins devait reprendre les tâches auparavant déléguées à l'école, notamment concernant l'organisation des activités hors période scolaire, les décisions fédérales et cantonales liées à la gestion de la pandémie ont contraint à l'annulation de la quasi-totalité des activités sportives (camps et joutes sportives), culturelles (spectacles) et festives (fête des enfants) pour l'année civile 2020. Seul 1 camp d'hiver a pu avoir lieu début 2020, du 27 au 31 janvier 2020 au Cluds et concernait les classes 7P/05 et 7P/06.

1.4 Activités prévention et santé

1.4.1 PSPS

L'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) permet de réunir différents experts des projets en partenariat avec les établissements scolaires et les milieux associatifs. Son but est d'améliorer la cohérence et la pertinence des activités de santé scolaire, sur le terrain d'une part, et en termes de programmation et de formation des intervenants d'autre part par différentes missions.

En cette année particulière, plusieurs activités, et notamment celles en relation avec l'eau n'ont pas pu se poursuivre. Cependant, un travail autour de la gestion des émotions des élèves lié à la crise sanitaire et à son impact a pu être entamé, ainsi qu'un calendrier de l'Avent pour les EMS de Nyon à Noël.

1.4.2 Aïkicom

Ce programme est basé sur la pratique de l'Aïkido, de la communication et vise le développement de l'estime de soi, des réflexes d'autoprotection, le travail de la relation à l'autre, la prévention des comportements

d'agression et d'assujettissement. Trois cycles d'ateliers ont lieu chaque année, une fois par semaine, deux à Nyon et un à Prangins. Les communes contribuent au financement, en complément à la finance d'inscription assurée par les parents.

Le nombre d'inscriptions a été plus faible que les années précédentes, mais les efforts des différents partenaires ont permis d'assurer l'ensemble des activités. Au total, 41 enfants se sont inscrits et ont participé aux séances d'essai. Parmi eux, 32 ont poursuivi au-delà, dont 7 pranginois.

1.4.3 Dentiste, prophylaxie dentaire

Les séances de dépistages dentaires ont été annulées sur instruction de la Direction générale de l'enseignement obligatoire diffusée aux directions d'établissements scolaires le 13 mai dernier. Par conséquent, toutes les classes du District de Nyon n'ont pas pu avoir de dépistage dentaire durant l'année scolaire 2019-2020.

En revanche, la caravane dentaire du District de Nyon a maintenu les soins dentaires ainsi que les détartrages et ceci, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les rendez-vous pouvaient être pris par téléphone.

De plus, l'année 2020 marque les 50 ans de la Clinique Dentaire.

1.4.4 Sports scolaires facultatifs

67 élèves pranginois issus de 54 familles différentes, totalisant plus de 100 inscriptions sont inscrits aux sports scolaires facultatifs et suivent des cours tant à Prangins qu'à Nyon durant la saison 2020-2021.

Les cours à Prangins sont suivis par 110 élèves, tant pranginois que nyonnais, et sont les suivants : unihockey, yoga relaxation, quatre cours d'activité nautique, handball, voile et deux cours de comédie musicale. Ce dernier cours était rempli d'enfants et adolescents très motivés. Le travail de l'année aurait dû être représenté publiquement lors d'un spectacle à la salle des Morettes en mai, mais malheureusement a été annulé en raison de la crise sanitaire. À Nyon, sont donnés en sus des cours de badminton, capoeira, handball, échec, jiu-jitsu judo, natation, multisports, tir au pistolet à air comprimé, voile.

La situation sanitaire a malheureusement eu un impact sur le nombre total d'inscriptions passant de 328 à 281 inscriptions (un enfant participe souvent à plusieurs activités). Heureusement, ces moments d'échanges et de socialisation importants pour la jeunesse ont pu se maintenir.

1.5 Équipements

1.5.1 Tableaux interactifs

Le 11 mai, le Tribunal cantonal faisait parvenir à la Commune de Prangins son arrêt du 8 mai 2020 concernant le recours Embru, rejetant, en substance, tous les griefs du recourant. En l'absence de manquements avérés et en l'absence de fondements, la Municipalité se voit confirmer sa décision, tandis que le recourant lui devra un dédommagement de CHF 4'000.- à titre de dépens.

En parallèle, une décision cantonale sur la répartition des coûts numériques intervenait : après plus de sept ans de négociations, le Canton et les communes, représentées par leurs associations faîtières, ont procédé ensemble à la révision complète du règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires. Cette révision permet de clarifier les rôles en termes de planification scolaire et de préciser le financement du matériel scolaire. Les outils numériques des salles de classe sont notamment concernés. Ceci est expliqué dans le paragraphe ci-dessous.

Ainsi, alors que deux ans ont passé depuis l'élaboration du cahier des charges pour équiper les salles de classe de tableaux interactifs et l'appel d'offres, suivi de deux recours, d'une part la technologie a évolué ainsi que les prix, d'autre part l'État est intervenu avec une nouvelle solution clé en main qui change la donne.

1.5.2 Affichage numérique frontal (ANF)

Afin d'accompagner la transition numérique et répondre aux objectifs pédagogiques qui en découlent, le concept d'affichage numérique frontal de l'État de Vaud repose sur 4 éléments essentiels et complémentaires : un affichage numérique frontal (ANF), un boîtier de diffusion vidéo et sonore sans fil et une tablette permettant la diffusion des contenus directement sur l'écran, via une antenne WIFI et le boîtier de diffusion.

L'État de Vaud propose comme contribution un forfait aux communes de CHF 2500.- accordé par salle de classe/8 ans. Si une commune choisit de mettre un autre équipement (des tableaux interactifs), cette dépense est intégralement à sa charge.

Cette standardisation des équipements voulue par l'État permettra aux Communes et à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) d'anticiper et d'échelonner les investissements nécessaires afin que tous les élèves, classes et établissements puissent en bénéficier.

Un appel d'offres public sera lancé en février 2021.

Prangins espère avancer sur ce projet pour la rentrée scolaire 2022-2023.

1.6 Conseil d'établissement

Cette entité commune à Nyon et Prangins, composée de 40 membres répartis en parts égales entre autorités politiques, parents d'élèves, professionnels des écoles et membres de la société civile, et pour 3/7^e de Pranginois, se veut un lieu d'échanges d'informations et de propositions.

En raison de la situation sanitaire, le Conseil d'établissement a dû annuler ses 3 séances annuelles prévues.

1.6.1 Commission

Le Conseil comporte 5 commissions, intégration, prévention, développement durable, conseil des élèves, forum des conseils d'établissement, qui se réunissent et travaillent entre les séances plénières.

Sur le plan de la Prévention :

- L'action pommes de novembre a été annulée.
- Un Collectif Prévention Lab a présenté deux interventions pilotes sur la thématique du « Vivre-Ensemble » à deux classes des écoles primaires de Nyon (1 classe de 8P de l'école Nyon Jura et dans 1 classe de 6P de l'école Nyon Léman).

Deux animateurs et un observateur du collectif sont intervenus à chaque fois deux fois.

1.6.2 Quart-parents

Le quart-parents a proposé une conférence durant l'année, en date du 12 février, sur le thème : « Des chamailleries au harcèlement entre élèves : que faire pour mieux vivre ensemble à l'école ? » Cette conférence donnée par la Dresse Zoe Moody, professeure à la Haute école pédagogique du Valais, a fait salle

comble avec plus de 120 personnes présentes, dont, outre les parents d'élèves, les directeurs des écoles primaires, des personnes travaillant dans les UAPE et d'autres structures.

Les thématiques abordées ont inclus la définition de harcèlement scolaire et comment le différencier de querelles entre élèves ; comment détecter ce phénomène ; l'impact sur les auteurs, victimes et témoins ; et comment trouver de l'aide pour soutenir son enfant en collaboration avec l'école.

Une réunion par zoom le 4 novembre a permis au quart-parents de définir ses futurs thèmes d'intérêt liés à la situation de pandémie :

- La création d'un flyer d'informations dans le contexte du covid-19 afin d'aider les parents à détecter chez leurs enfants les potentiels signes d'anxiété liés à la pandémie et à les soutenir dans les démarches auprès du service PPLS ou des services privés en cas de besoin.
- Harmonisation en pré-confinement et confinement vu la disparité entre les enfants quant à l'accès aux outils informatiques.

1.7 Médecin scolaire

La Dresse Menghrajani, médecin scolaire pour l'établissement primaire de Nyon Jura et Prangins, a apporté son soutien lors du premier confinement, renseignant régulièrement tout au long de l'évolution des connaissances sur le virus. En règle générale, le médecin scolaire ne fait pas de consultation mais des cas lui sont soumis lors de séances de réseau réunissant enseignants, infirmière, parents. Un protocole est établi pour les enfants à besoins spéciaux particuliers. Une matinée de vaccination a également lieu chaque année.

2. ACCUEIL PARASCOLAIRE

La Loi sur l'accueil de jour des enfants, révisée en 2017, oblige les communes à offrir un accueil de jour pour les écoliers, selon des modalités adaptées à leur âge :

- Pour les enfants de la 1P à la 4P : accueil matin, midi et après-midi y compris mercredi après-midi.
- Pour les enfants de la 5P et 6P : accueil matin, midi et après-midi y compris le mercredi après-midi en cas de besoins avérés.
- Pour les enfants de 7P et 8P : accueil au moins durant la pause de midi et après-midi à l'exception du mercredi après-midi.

Pour l'accueil parascolaire secondaire, les communes organisent un accueil durant la pause de midi.

L'UAPE « la Fourmilière », le restaurant scolaire et les espaces d'accueil parascolaires communaux, soit la salle d'animation et la bibliothèque permettent de répondre aux exigences de la loi.

Suite au vote positif du Conseil communal (Préavis no 47-2020 « Demande de crédit de CHF 44'500.- TTC pour l'acquisition de trois applications informatiques »), la Municipalité de Prangins, dans un constant souci d'adaptation et d'amélioration de ses prestations, a changé de système de gestion pour les inscriptions aux activités parascolaires qui sont dorénavant pilotées dans un seul et même système web. Tout se fait en ligne sur la plateforme « MonPortail² ».

² Plus d'information sur www.monportail.ch

2.1 Accueil après l'école

Une nouvelle offre d'APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) a été mise en place à la rentrée 2020, de 16h20 à 18h30 pour les élèves de 7P et 8P.

La séance d'information prévue au mois de mai pour tous les parents des enfants concernés ayant dû être annulée en raison de la situation sanitaire, la communication sur cette nouvelle prise en charge s'en est trouvée amoindrie et la demande pour cette nouvelle prestation faible à la rentrée (env. 3, 4 enfants par jour). Après les vacances scolaires d'octobre, les inscriptions ont doublé en raison de l'excellent retour des enfants présents, de l'encadrement professionnel et des activités adaptées à l'âge des enfants.

2.2 Accueil à la pause de midi

L'équipe du restaurant scolaire est composée de 5 auxiliaires et 1 coordinateur pédagogique ayant la formation d'ASE (Assistante Socio-Educatif), 2 auxiliaires le mercredi. Chaque membre de l'équipe travaille alternativement au service, en cuisine, à l'accueil des élèves dans la cour et au moment des activités ludiques dans la salle d'animation.

En 2020, environ 90 enfants par jour de la 5P à la 8P ont pris leur pause de midi sur le site de la Combe et 13 le mercredi.

Une fois par mois et deux jours dans la même semaine, la ludothécaire de Nyon vient faire découvrir de nouveaux jeux adaptés aux âges des enfants.

Les commentaires de l'enquête de satisfaction réalisée en 2019 ont permis de mettre en évidence des pistes d'amélioration. Une des pistes privilégiées en 2020 a été l'amélioration de la qualité des repas : ils sont désormais livrés froids et régénérés sur place dans des fours professionnels. Cela améliore de manière appréciable la qualité gustative et nutritionnelle des repas, avec une bonne odeur qui accueille désormais les hôtes de la cantine à leur arrivée, et moins de gaspillage alimentaire à leur départ. Le cuisinier est venu à la rencontre des enfants, échange très positif pour apprécier encore plus son repas.



Visite du cuisinier au restaurant scolaire.

2.3 Décoration du sapin de Noël communal par les enfants du parascolaire



La centaine d'enfants qui fréquente le restaurant et l'accueil parascolaire (APEMS) est venue accrocher les décorations sur le sapin de la Maison de Commune.

Afin de ne pas céder à la morosité avec l'annulation des différentes fêtes de fin d'année, les élèves qui fréquentent l'accueil parascolaire communal ont réalisé des créations qui ont été mises à l'honneur dans le hall de la Maison de Commune. Les deux cents mains d'enfants se sont activées à la pause de midi et après l'école, durant l'accueil parascolaire, pour façonner des boules, des guirlandes, des étoiles et autres décorations de Noël. Les élèves sont ensuite venus, par groupes, parer de leurs œuvres les branches d'un beau sapin et sont repartis avec une petite friandise en poche.

2.4 Devoirs accompagnés

Les parents ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) aux devoirs accompagnés le lundi, mardi, jeudi et vendredi dans l'application MonPortail. La session commence par une pause avec un goûter sain et des produits de provenance locale. Les enfants vont jouer un moment dans la cour lorsque le temps le permet avant de commencer leurs devoirs.

En 2020, il y avait 87 enfants inscrits de la 5P à la 8P, avec des inscriptions plus élevées en début de semaine. Cette prestation a un tarif fixe de CHF 4.- par jour.

2.5 Bibliothèque hors période scolaire

L'année 2020, marquée par la pandémie, a obligé à faire preuve de flexibilité en termes d'adaptation pour assurer un service tant au niveau de l'accueil parascolaire qu'au niveau de l'accueil du public lors des contes du mercredi.

Pour la partie bibliothèque, le nombre de prêts est passé de 5000 à 3000 en 2020, diminution annuelle de 40% (25% en tenant compte de la fermeture des écoles du 13 mars au 11 mai).

Au niveau des écoliers de 1P à 3P, une baisse de fréquentation a été constatée après la réouverture de l'école le 11 mai.

Parallèlement, les albums de Noël ont attiré beaucoup d'enfants à la bibliothèque au mois de décembre.

Pour les élèves de 5P à 8P en revanche, autonomes et habitués à venir indépendamment, il n'y a pas eu de changements ni de perturbations dans leurs habitudes.

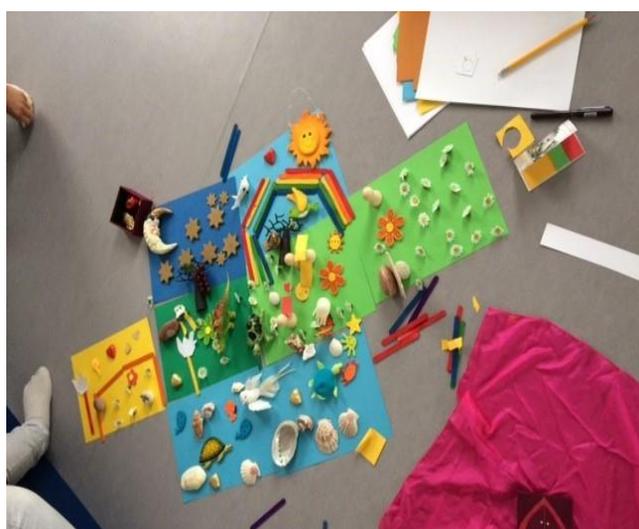
2.6 Contes et récits bibliques

Mme Abrecht, diacre, est à l'origine de ce projet soutenu par la Commune depuis 2019. En 2020 avec la pandémie, des adaptations ont dû être faites pour respecter les directives cantonales qui ont évolué de mois en mois. De mars à mai, les contes ont été envoyés aux familles par internet. Les gens ont beaucoup apprécié recevoir les contes pendant ce long confinement de deux mois, en témoignent les remerciements reçus.

En juin, l'année scolaire a pu être ponctuée par une vraie rencontre dans la salle d'animations. Les adultes étaient tous masqués et à distance les uns des autres.

Par contre, suite à un durcissement des directives à partir d'octobre, les contes étaient distribués en kit aux enfants.

Depuis décembre, une nouvelle formule est proposée qui a pu satisfaire le public : les enfants assistent aux contes avec Madame Abrecht ; les parents (au nombre maximum de 5), écoutent dans une autre salle les contes retransmis par appel. Cela permet aux familles de continuer le dialogue le soir à la maison.



Bricolages faits après un conte.

Histoire de savoir
D'une page à l'autre
Récits bibliques & Contes

Un mercredi par mois
de 14h30 à 15h30, y
compris collation

A la bibliothèque de Prangins
Rue de la Gare 15, 1197 Prangins
De 6 à 99 ans

Accueil
Antonette Bartoli, aide-bibliothécaire

Conteuse
Catherine Abrecht, diacre de la paroisse
de Nyon - Prangins - Crans-près-Céligny

3. UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS LA FOURMILIÈRE (UAPE)

La Fourmilière est intégrée au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT, lire le chapitre Gestion intercommunale). La capacité d'accueil de cette Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) est depuis la rentrée d'août 2019 de 84 places, en utilisant pour compéter les locaux prévus pour 60 enfants, une salle de classe inoccupée. Il s'agit d'une solution transitoire en attendant la construction d'un restaurant scolaire au-dessus de la crèche (cf ci-dessous).

Après quasi deux mois de fermeture de la mi-mars à la mi-mai, l'équipe est restée soudée et a répondu présente au moment de reprendre son activité et offrir un accueil sûr et de qualité, dans une application rigoureuse des diverses mesures indiquées par le plan de protection. Les liens avec le RAT et les autres structures du Réseau ont été renforcés par cette situation exceptionnelle, qui, comme dans d'autres cas, a suscité une solidarité entre les partenaires.

Ces efforts se traduisent par une bonne fréquentation de la structure, avec depuis la rentrée d'août 2020, un taux de 88% à 90% d'occupation, les midis notamment affichant complet. Les comptes présentent un équilibre financier favorable, malgré la crise sanitaire, une indemnité cantonale ayant pallié l'absence d'entrées financières pendant deux mois.

Offrir à chaque enfant un cadre bienveillant reste la priorité : l'équipe éducative a remis à jour son concept pédagogique, afin surtout de s'assurer qu'il corresponde à la réalité.

3.1 Conseil de Fondation

Le conseil de fondation est entré dans sa 4^e année de pratique. Il comprend trois politiques, dont deux municipaux et une conseillère communale, et deux parents d'enfants fréquentant la structure. Outre les sujets récurrents à traiter (approbation des comptes, budget, engagements et gestion des ressources humaines), il travaille sur son règlement d'organisation interne et l'amélioration de ses outils de communication. La gestion de la pandémie et les décisions y relatives ont également pris une bonne part de son temps.

4. ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

4.1 Jardin d'enfants La Farandoline

La Farandoline est une structure privée dont le but est de favoriser la socialisation des enfants. La Commune la soutient par un loyer modéré. La municipale de l'enfance participe chaque année à l'assemblée générale de la structure, afin de maintenir le lien et répondre aux demandes.

Victime d'une baisse de fréquentation en 2019, La Farandoline a connu des difficultés pour équilibrer son budget et le Conseil communal a accepté dans le préavis du budget 2020 le principe d'une couverture du déficit en cas de besoin. Une partie du montant prévu a en effet été avancé à la structure, et confirmé au reçu de ses comptes.

Comme l'année précédente, la Commune a soutenu la structure dans sa démarche de communication auprès des familles pranginoises potentiellement concernées par l'envoi de flyers. Les inscriptions pour l'année 2020 et 2021 se sont heureusement avérées à nouveau suffisantes pour permettre à la structure de poursuivre son activité.

4.2 Projet de crèche

Après l'approbation par le Conseil communal, le 28 mai 2019, de la demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la construction d'une crèche de 44 places et d'un restaurant scolaire de 60 places, pour les 4 à 8 ans, les services de l'enfance et des bâtiments ont collaboré sur ce projet, pour élaborer avec l'aide d'un BAMO un cahier des charges et un règlement du concours. Les informations relatives au concours se trouvent donc sous le chapitre bâtiments.

Le service de l'enfance s'est concentré sur la partie programmatique du projet, afin qu'il respecte notamment les normes en vigueur et prescriptions de l'OAJE en matière d'accueil de jour des enfants, ainsi que sur l'argumentaire concernant les besoins en place d'accueil des familles habitant la commune de Prangins dans le préavis de demande de crédit d'étude.

AFFAIRES SOCIALES

Municipale responsable : Alice Durgnat Levi

Les affaires sociales consistent dans les relations avec certaines populations cibles : la jeunesse, les aînés, les étrangers, les nouveaux arrivants, les personnes défavorisées et la paroisse. Elles couvrent également l'attribution des logements à loyers abordables ou subventionnés, ainsi que les logements adaptés.

1. RELATIONS PAROISSE ET CULTES

Deux rencontres formelles annuelles avec le conseil paroissial permettent de maintenir de bonnes relations avec ses membres et de régler les questions d'intendance.

La participation aux assemblées paroissiales permet de se tenir informé de la vie et affaires courantes de la paroisse. Lors de l'assemblée du 2 décembre 2020, par zoom, ont été traités :

- les points relatifs aux comptes, au budget, et autres questions financières notamment la baisse des recettes en raison de la pandémie et de l'absence de cultes.
- le rapport des ministres.
- le compte-rendu du Synode (une réflexion est en cours pour tenter de toucher davantage les jeunes dont 80% n'ont plus de contact avec l'Eglise, et objectifs de l'EERV en vue d'une transition écologique et sociale).
- une proposition individuelle a été déposée, demandant qu'une réflexion soit menée par le Conseil paroissial sur les moyens de retrouver le contact avec les jeunes et d'engager les nouveaux habitants.

La pandémie a brisé l'élan de nombreuses activités projetées. Néanmoins, l'action Sapin-solidaire entre le 11 et le 22 décembre s'est tenue.

À noter par ailleurs, la poursuite du projet de contes à la bibliothèque à Prangins, à l'initiative de Madame Abrecht, diacre et conteuse (relaté en p. 100), et qui remporte un réel succès. En période de semi-confinement, il a fallu innover pour que les enfants puissent disposer d'un kit de ces contes auxquels ils sont maintenant habitués et attachés.

Statistique d'occupation du temple en 2020 :

Cultes	9
Service funèbres	3
Mariage	-

2. 3E ÂGE

La Municipalité a eu le plaisir de fêter 22 octogénaires, 17 personnes qui ont atteint 85 ans, 10 personnes leur 90 ans et la doyenne 2020, âgée de 99 ans. Les octogénaires reçoivent un panier de victuailles qui leur est amené directement par notre dévouée bénévole de la commission sociale. Ces paniers préparés à l'épicerie du village sont très appréciés et des remerciements parviennent régulièrement à la Municipalité. Quant aux nonagénaires, ils reçoivent la visite du syndic et de la municipale des affaires sociales. Compte tenu de la crise et des normes en vigueur au moment des anniversaires, elles n'ont pas pu toutes avoir lieu.

2.1 Alerte canicule

Depuis 2018, la Municipalité envoie une lettre de recommandation à tous les 75 ans et plus (moins ceux visités par le CMS, soit 368 personnes) afin de prévenir des dangers de la canicule et donner des informations ou contacts utiles.

L'information a également été relayée sur le site internet.

Les personnes qui le souhaitent peuvent retourner un formulaire de contact afin que la commission sociale maintienne un lien pendant cette période délicate. En 2020 quatre personnes ont accepté cette aide. L'alerte canicule a été déclenchée le 28 juillet durant 5 jours.

2.2 Repas intergénérationnels

La Commune de Prangins a pour objectif de favoriser « le vivre-ensemble » des générations. Dans cette optique, les personnes de plus de 60 ans du village sont invitées à partager un repas avec les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire à midi.

En raison de la situation sanitaire, ces rencontres n'ont pu se tenir en 2020.

2.3 Café Seniors

Depuis 2018, un « Goûter thématique » est proposé à l'automne, aux +de 65 ans, alliant information sur un thème d'intérêt et moment convivial d'échange autour d'un goûter. Les deux premières éditions en 2018 et 2019 ont rencontré un vif intérêt. En 2020, la situation sanitaire a contraint à l'annulation de cette séance également.

2.4 Connaissance3

Cette année 2020 a marqué l'entrée au droit à la retraite pour 27 femmes et 27 hommes. La Municipalité de Prangins les a félicités en leur offrant un bon cadeau d'une valeur de CHF 50.- à faire valoir auprès de « Connaissance 3 », l'Université des seniors du canton de Vaud, qui propose un riche programme de conférences, cours, séminaires, ateliers et visites culturelles et scientifiques, afin d'encourager les Seniors à rester des acteurs insérés et informés.

En échange de ce bon, ils reçoivent gratuitement une carte d'adhérent et un programme permettant de participer à l'ensemble des activités de Connaissance 3 dans tout le canton, à tarif préférentiel. 3 femmes et 4 hommes ont utilisé leur bon.

2.5 Activités manuelles et créatrices / Atout Cœur

En février, Mme Liliane Gavillet, fondatrice du groupe Atout Cœur a fait part de son désir de se consacrer à d'autres projets. Atout cœur était dédié aux jeux de sociétés entre aînés certains jeudis-après-midis au centre des Morettes. Qu'elle soit chaleureusement remerciée pour ses 14 années de dévouement.

Madame Schlup, qui organisait déjà pour les seniors des ateliers d'activités manuelles créatives (peinture, collages, gravure, vannerie, pyrogravure, décoration, bijoux fantaisie, tricot, crochet) s'est proposée pour reprendre la fonction de Mme Gavillet en fusionnant son atelier avec les rencontres autour de jeux de société à la rentrée de septembre.

La Commune a diffusé cette information par courrier aux plus de 65 ans, soit 522 personnes.

En raison des contraintes sanitaires, seuls 10 ateliers ont pu être organisés sur les 23 dates retenues. Le groupe est resté stable dans un premier temps avec 20 personnes inscrites, puis en raison de maladies et de crainte du virus, la moyenne des présences a baissé ensuite à 11 personnes par rencontre.

A deux reprises, le groupe a été scindé en deux en raison des limites de personnes autorisées. Un plan de protection a d'ailleurs dû être établi.

Malgré tout, les participants ont pu faire du tricot, de la broderie et de la confection d'étoiles de paille. Ils ont également œuvré à la confection d'une fenêtre du calendrier de l'Avant.

Le secteur des jeux de société repris depuis septembre 2020 n'a malheureusement pas pu être développé comme souhaité.

2.6 Noël des aînés

Le traditionnel dîner de Noël des aînés offert aux habitants de 70 ans et plus, n'a malheureusement pas pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire. Pour marquer le coup, une livraison de douceurs et vins locaux, accompagnée des vœux des autorités, a été organisée pour les 416 seniors de la Commune. Les membres de la commission sociale ont contribué à la mise sous pli de cet envoi.

Plus de 130 courriers et courriels de remerciements ont été reçus en retour, témoignages de l'appréciation pour cette action.



3. JEUNESSE

3.1 Salle de révision

La salle de révision mise à disposition des jeunes étudiant(e)s pranginois depuis 2018 leur permet, tout en restant près de leur domicile, de préparer leurs cours et, en périodes d'examen de réviser en toute quiétude, du lundi au dimanche de 8 h à 24 h y compris vacances scolaires et jours fériés. L'accès à cet espace d'étude se fait sur demande en contactant les deux responsables de la salle.

Un nouveau système électronique pour obtenir la clé a été mis en place afin de faciliter le travail des responsables et permettre l'accès à tout étudiant qui en fait la demande et qui respecte le règlement interne de la salle de révision.

En raison de la situation sanitaire, l'occupation de la salle a dû se réduire à 5 étudiants maximum simultanément. Un plan de protection et de traçage a été mis en place par les responsables avec le soutien de la Commune pour qu'ils puissent continuer d'étudier dans ce contexte particulier. Afin de répondre aux nouvelles demandes faces aux restrictions sanitaires et davantage de travail à domicile, la Commune a libéré une seconde salle pour toute la durée de cette crise.

3.2 Association des jeunes pranginois (AJP)

Depuis l'été 2018, une quinzaine de jeunes se rassemble régulièrement dans une salle au rez inférieur du collège de la Combe, mise à disposition par la Commune de Prangins. Cette dernière les encourage à proposer leurs propres événements et des idées germent dans leur collectif.

En raison de la situation sanitaire en début d'année, l'occupation de la salle a dû se réduire à 5 jeunes maximum, un plan de protection et de traçage a été mis en place par le comité de l'association avec le soutien de la Commune afin qu'ils puissent continuer de se réunir et d'élaborer des projets pour la jeunesse du village. Ils ont été co-organisateurs de la manifestation du « Contest de Trott » (lire aussi en p. 111).

En fin d'année, la Municipalité a pris la décision de fermer temporairement le local suite à des plaintes pour tapage nocturne. Des rencontres avec les municipaux en charge et les membres du comité de l'AJP ont eu lieu avec le soutien de la travailleuse sociale de proximité du district afin de retravailler le projet et de négocier une réouverture prochainement.

4. ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

L'accueil des nouveaux habitants, traditionnellement organisé lors de la fête au village, n'a pas pu avoir lieu. La Municipalité a toutefois envoyé aux 217 familles/couples, en gage de bienvenue un stylo arborant le logo de Prangins, un bloc-notes ainsi qu'une brochure « Ma commune, mon chez moi ».

De plus, et sur impulsion du contrôle de l'habitant, l'ensemble des services de la commune a travaillé à composer un dossier d'information qui est remis aux nouveaux arrivants au moment de leur inscription au CH. Entre autres, il comprend une entrée gratuite et un bon pour une boisson chaude au Musée national Suisse.

5. NOUVEAUX CITOYENS ET NOUVEAUX NATURALISÉS

41 jeunes ont eu 18 ans en 2020 et 20 personnes ont obtenu la nationalité suisse.

Ne pouvant organiser cette manifestation à raison des normes COVID, les jeunes citoyens se sont vus remettre un bon Payot d'une valeur de CHF 40.-, tandis que les nouveaux naturalisés ont reçu un livre intitulé « Vaudoiseries », un ouvrage sous forme de BD expliquant les expressions du terroir vaudois.

6. SANTÉ

6.1 Défibrillateurs

Prangins est déjà équipé de trois défibrillateurs, un se trouvant à côté du bancomat de la Maison de Commune, les deux autres, automatisés et externes ont été installés sur le mur à l'entrée du bâtiment des

Morettes et sur la façade en face du terrain de football du Restaurant des Abériaux. Un quatrième appareil, sera installé à la plage de Promenthoux d'ici au printemps 2021.

6.2 Sport en salle

Après le succès du projet de « Sport pour tous » qui a débuté au mois de février 2019, la Commune a reconduit cette prestation le dimanche en élargissant les horaires d'ouvertures de la grande salle de gymnastique des Morettes - pour une pratique sportive libre, gratuite, sans inscription et encadrée par des moniteurs formés.

Chaque année le projet est repensé selon les retours des participants et des moniteurs. Dans sa nouvelle version mise en place en septembre avec les restrictions nécessaires dues à la situation sanitaire, il y avait deux sessions : l'une pour les familles et l'autre pour les plus de 16 ans qui a été maintenue dans le respect des nouvelles directives, à savoir uniquement pour les enfants de 8 à 16 ans.

Malgré le contexte, l'intérêt est manifeste, l'ambiance conviviale, avec certains dimanches une participation jusqu'à 40 enfants et adolescents.

Le sport est un moyen de promotion de la santé et d'intégration sociale, raison pour laquelle de tels projets sont subventionnés par l'Etat de Vaud (Direction générale de la santé (DGS), s'ils répondent à certains critères. Ce soutien permet à la prestation de s'auto-financer à 100%.



Journée sportive aux Morettes

7. FONDATION LA CÔTE

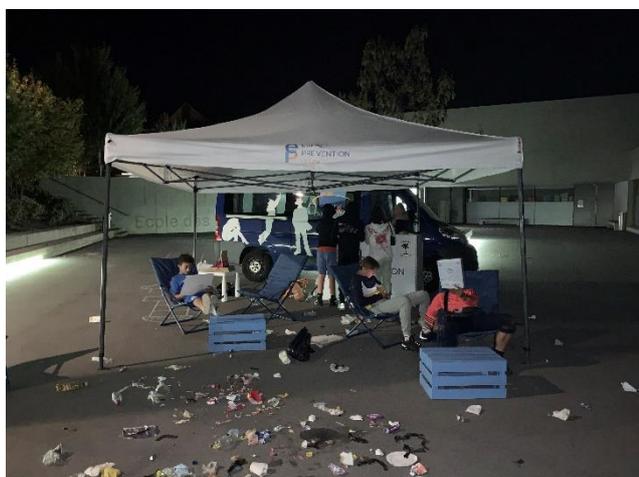
La Fondation La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention est chargée de mettre en œuvre, dans le district de Nyon et une partie du district de Morges, la politique d'aide et de soins à domicile et de déployer des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention découlant de la Loi sur l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD).

Elle gère neuf centres médico-sociaux (CMS), un centre de moyens auxiliaires, un bureau de coordination des transports pour les personnes à mobilité réduite et Espace Prévention sur la région de La Côte. À Prangins, 129 personnes sont suivies par le CMS, pour un âge moyen de 76 ans, ce qui représente 9'388 heures de prestations et 20'128 prestations.

7.1 Espace Prévention la Côte

Depuis le 30 mai, au fur et à mesure que les activités reprenaient, Espace Prévention la Côte a mis en place des actions de sensibilisation des jeunes à risque. « La Teuf sans risque », programme de prévention par les pairs, s'est tenu tous les vendredis et samedis soir de juin à août. Les TSP ont été très présents sur les plages vu l'annulation des manifestations, distribuant des bouteilles d'eau munies de messages préventifs ou des sacs poubelles.

La travailleuse sociale de proximité (TSP), Olivia Strubi, s'est montrée très présente à Prangins : trois stands de prévention sous le nom d'« Oasis » ont été mis sur pied pendant l'été, lors de deux week-ends, dans la zone de loisirs des Abériaux pour parler du thème actuel du « Covid-19 » et pour sensibiliser les jeunes à la problématique du « tapage nocturne » qui survient très souvent l'été au bord du lac. Un troisième stand pour



Stands OASIS aux Morettes et aux Abériaux.

sensibiliser les jeunes à l'environnement et aux déchets a pris place devant l'école des Morettes avec la collaboration de la voirie. Celle-ci a fourni, puis récupéré les déchets qui ont été étalés autour du stand pour faire réagir les jeunes et moins jeunes. Cela a atteint son but et amené des discussions intéressantes sur le sujet.

Toutes ces discussions et rencontres ont permis de rassembler la jeunesse autour d'un nouveau projet de concours de trottinette au skatepark (lire aussi en p. 111).

Le travail de prévention se fait en collaboration entre les services sociaux et la police.

8. COMMISSION SOCIALE

La commission sociale est composée de 5 membres. Son objectif est de contribuer à la réflexion de la Municipalité sur les actions à entreprendre dans le domaine social, subsidiaires aux aides de l'Association régionale des assurances sociales (ARAS), basée à Nyon.

La commission s'est fixé deux missions : apporter une aide ponctuelle à qui en a besoin et favoriser le lien social. Les idées fourmillent, mais il faut bien se focaliser sur certains projets, et les mener l'un après l'autre.

La Commission sociale s'est réunie à deux reprises en 2020, une fois en mai et une fois en septembre, pour réfléchir et proposer des alternatives aux manifestations annuelles difficilement réalisables en temps de pandémie. L'accent a également été mis sur les projets futurs, notamment les cafés-contacts pour favoriser l'intégration des étrangers, des nouveaux habitants et des mamans aux foyers.

8.1 Repair Café

L'Association Demain Nyon Prangins organise un Repair café (littéralement café de réparation, soit un atelier consacré à la réparation d'objets) depuis 2018 à Prangins deux à trois fois par année - en 2020 les samedis 29 février et 26 septembre de 11h à 16h. La 2^{ème} rencontre de septembre a dû se faire sur inscription et un protocole a été mis en place pour prendre toutes les mesures de protection nécessaires pour le public et les intervenants du Repair café. L'événement est soutenu par la Commune de Prangins, qui participe à sa promotion, met à disposition l'espace et contribue au ravitaillement des réparateurs.

Les réparateurs, aux compétences multiples et variées, sont très sollicités par les « clients » désireux de réparer objets, y compris électriques, et vêtements, dans une ambiance conviviale et sympathique.

9. LOGEMENTS

La Commune de Prangins est propriétaire de 12 appartements dont les loyers sont modérés, route de Bénex 6, et dispose d'un droit de superficie aux Carroz, où elle subventionne à charge égale avec le Canton, les seize appartements propriété de La Coopérative Des Plantaz.

La Commune de Prangins est aussi propriétaire de la parcelle où se situe la résidence « Les Papillons » dans le quartier de la « Charrette », terrain cédé à la Coopérative Cité Derrière en droit distinct et permanent de superficie pour une durée de 70 ans. Les 12 appartements adaptés sont destinés à des personnes à mobilité réduite.

Les appartements sont tous occupés. Une annonce sur le site Internet et dans le journal local est faite lorsqu'un appartement se libère et est mis en location.

2020 a vu quatre attributions d'appartements pour des logements à loyer modéré, deux à la rue du Carroz et deux à la route de Bénex.

10. SUBVENTIONS, DONNS, ETC

10.1 Sacs poubelles

La Commune de Prangins prend des mesures afin d'alléger le coût de la taxe au sac des familles avec des enfants en bas âge, ainsi que certaines catégories de citoyens. Lors d'une naissance, le représentant légal reçoit 5 rouleaux de 35 litres par enfant, puis 2 rouleaux de 35 litres pour les deux années qui suivent.

Sur les 31 naissances en 2020, 25 familles sont venues au Greffe retirer les sacs. 37 sur les 49 familles d'enfants d'une année et 28 sur les 38 familles d'enfants de deux ans.

10.2 Message aux parents

La Commune de Prangins offre à la naissance du premier enfant un abonnement aux Messages aux parents, pour un, trois ou six ans. Les Messages aux parents de Pro Juventute sont adaptés à l'âge et au stade de développement de l'enfant. Ces brochures claires et agréables à lire aident les familles à gérer la vie quotidienne. Les pères et les mères qui bénéficient d'un abonnement apprécient le fait d'être toujours informés au bon moment par un nouveau Message aux parents.

En 2020, 10 parents ont bénéficié des conseils prodigués dans ces brochures.

10.3 Taxes déchets

Quelque 850 mineurs ne sont pas soumis à la taxe déchets, soit CHF 85'000.- de taxes non perçues. Sur les CHF 9'000.- d'exonération prévus pour les personnes à mobilité réduite à cause du Covid, CHF 6'834.- ont été utilisés cette année.

En revanche, les exonérations pour les jeunes en formation ont représenté un montant de CHF 15'877.31, alors que CHF 6'500.- étaient prévus. Cette différence est probablement liée à une meilleure connaissance de cette possibilité par la population concernée.

10.4 Dons

La Commune reçoit des demandes de dons en quantité. Des versements pour un total de CHF 10'000.- ont concerné une vingtaine d'associations, sélectionnées pour leur activité reconnue dans le canton de Vaud et la région en faveur des populations plus vulnérables.

10.5 Subventions

Aucune subvention n'a été accordée pour les études musicales.

4 familles ont déposé des demandes d'aide financière pour les prestations parascolaires, qui remplissaient les critères et ont donc été acceptées.

11. MANIFESTATIONS

11.1 Fête des voisins

Prangins participe depuis 2011 à la Fête des voisins. Cette fête est célébrée chaque année dans de nombreux pays en même temps, le dernier vendredi du mois de mai. En raison du contexte sanitaire, le comité organisateur de cette fête – dont le chef-lieu est Paris – a reporté cette manifestation au vendredi 18 septembre 2020.

La Fête des voisins offre l'occasion de rencontrer des personnes que l'on côtoie toute l'année et permet de développer la convivialité et la solidarité entre voisins.

Les organisateurs peuvent se procurer gratuitement du matériel promotionnel et emprunter tables et bancs auprès de l'administration. La Commune de Prangins met à disposition gratuitement des kits d'organisation comprenant l'affiche annonçant la fête, les invitations à distribuer aux voisines et voisins, ainsi que des ballons et des t-shirts à l'effigie de la fête.

Quatre habitants se sont manifestés cette année pour obtenir du matériel.

11.2 Autres manifestations

11.2.1 Contest de Trott

Un concours de trottinette aux Abériaux a été mis sur pied par les jeunes pranginois en collaboration avec l'Espace Prévention La Côte. L'idée est née cet été, alors que la jeunesse pranginoise tentait d'imaginer comment animer le village, privé de manifestations en raison de la crise sanitaire. Ni une, ni deux, un concours de trottinette s'est coorganisé le 18 octobre avec l'association des Jeunes Pranginois (AJP), un beau dimanche ensoleillé juste avant que des mesures plus sévères soient prononcées. Prangins s'est transformée, le temps d'une journée, en capitale régionale de la trottinette, et a fait beaucoup d'heureux. Les participants étaient



Affiche réalisée par un membre de l'Association des jeunes Pranginois

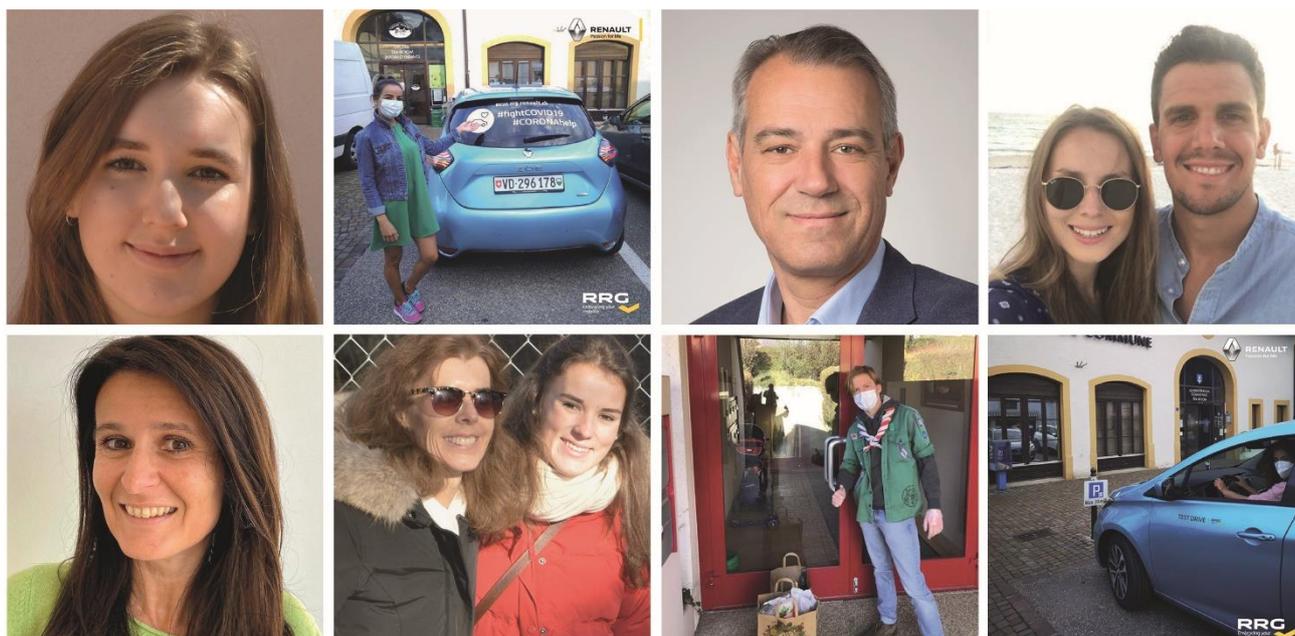


Concours de trottinettes, le 18 octobre aux Abériaux.

de qualité, venus de toute la région, et des prix ont été distribués.

Ce projet a émergé dans le cadre des actions menées par Espace Prévention La Côte, auquel la Commune de Prangins contribue financièrement (lire en p. 108).

11.2.2 COVID et entraide à Prangins



Les bénévoles actifs au sein du réseau de Prangins.

En mars, le Conseil Fédéral et le Conseil d'État vaudois ont pris des mesures drastiques au sens de la loi sur les épidémies pour l'ensemble du territoire et ont renforcé les mesures de protection de la population. La Commune de Prangins a mis en place, dès le 25 mars, un système d'aide aux personnes vulnérables, en s'appuyant sur un réseau de bénévoles.

La Municipalité a soigné sa communication avec 4 tout-ménages et/ou courriers ciblés. Dans un premier temps, toutes les personnes de plus de 65 ans (551 personnes) ont reçu une lettre avec les adresses utiles et les contacts des personnes prêtes à donner un coup de main. Faire les courses, promener le chien, collecter les déchets, passer à la poste ou à la pharmacie : les 23 bénévoles – des Pranginoises et Pranginois épaulés par les scouts de Nyon – ont aidé plus d'une trentaine de foyers. Afin de s'assurer que personne ne passe entre les mailles du filet, une équipe de 14 personnes - la plupart auxiliaires pour la Commune - a été mise en place pour appeler les personnes cibles. Les foyers injoignables ont été relancés par courrier ou visités par nos soins. Les gentils mots et remerciements envoyés par les seniors ont renforcé la motivation de notre équipe.

Le 7 avril, ce plan de soutien a été élargi à toute la population, avec un dispositif de solidarité mis sur pied par l'Etat de Vaud et toutes les communes vaudoises. Hormis quelques exceptions, nous n'avons pas eu à solliciter la centrale vaudoise.

La Municipalité tient à remercier chaleureusement toutes les personnes bénévoles impliquées dans cette action d'entraide. La plupart ont continué à être actifs jusqu'à la mi-juin. Une verrée de remerciement leur a été organisée.

11.2.3 A 100 pas

Lors de la 2^{ème} vague d'octobre, la Commune de Prangins a réactivé et fait évoluer son dispositif de soutien aux habitants, en collaborant avec les développeurs locaux de la nouvelle application locale « A100m », une plateforme d'échanges de services pour et par les pranginois, dont un onglet fait interface entre le réseau de bénévoles et les personnes qui ont besoin d'aide dans la crise du coronavirus.

Les bénévoles s'inscrivent sur l'application en mentionnant leur disponibilité et la personne qui a besoin d'aide prend directement contact avec le bénévole. La Commune reste à disposition des personnes qui n'auraient pas accès à « A100m » pour leur fournir le nom et le numéro des bénévoles.

POPULATION

Municipale responsable : Alice Durgnat Levi

1. CONTRÔLE DES HABITANTS

Le Contrôle des Habitants (CdH) a pour but de fournir aux autorités et aux administrations publiques les renseignements dont elles ont besoin, y compris à des fins statistiques, au sujet des personnes établies dans sa commune. Les tâches du CdH consistent essentiellement à localiser la population résidente, non pas tant pour des raisons de police, que pour permettre à l'État et aux communes d'accomplir nombre de leurs tâches. Le CdH ne sert pas seulement à tenir le rôle des contribuables ou le registre civique, mais est indispensable pour répartir entre les communes certaines charges publiques qui se fondent sur le critère de la population résidente. C'est en outre au CdH qu'il incombe de fournir les bases statistiques permettant d'établir une planification convenable. Le CdH met aussi à disposition du public des renseignements qui, sans porter atteinte à la protection de la sphère privée, peuvent faciliter les relations entre les particuliers.

L'attribution de l'EGID (identifiant bâtiment) permet de géo référencer (rattacher localement) les données de personnes. L'attribution de l'EWID (identifiant logement) garantit que les contrôles des habitants regroupent tous les habitants dans leur commune sous forme de ménages statistiques, c'est-à-dire de personnes vivant dans un même logement.

1.1 Personnel CdH

Il n'y a pas de changement de personnel pour 2020, avec toujours une collaboratrice à 90% et une autre à 100 %.

1.2 Evolution de la Population

	2020				2019			
	Hommes	Femmes	Garçons - de 16 ans	Filles - de 16 ans	Hommes	Femmes	Garçons - de 16 ans	Filles -de 16 ans
Suisses	1086	1272	235	244	1103	1263	245	242
Etrangers	448	450	137	141	439	437	134	142
Fonctionnaires internationaux	19	26	11	9	23	28	11	10
Personnes en séjour	14	13	1	0	13	13	0	0

Les données de la population résidente permanente des communes au 31.12.2020 correspondent à l'état du Registre cantonal des personnes (RCPers) au 31.12.2020.

La population résidente permanente comprend :

- la population suisse établie.
- la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour d'au moins un an.
- les fonctionnaires d'organisations internationales.
- la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis une année au moins.

1.3 Ménages

Habitants par ménage	Nombre de ménages		Nombre d'habitants	
	2019	2020	2019	2020
1	489	491	487	490
2	497	516	994	1032
3	281	288	843	864
4	316	305	1264	1220
5	83	84	415	420
6	14	11	84	66
7	2	2	14	14
8	0	0	0	0
9	0	0	0	0
Total	1682	1697	4103	4106

Nombre de ménages	Nombre d'habitants	Moyenne
1'697	4'106	2.42

1.4 Moyenne d'âge

2019 : 40 ans.

2020 : 41 ans.

Pyramide des âges

Tranche d'âge	Hommes		Femmes		Totaux		
	Suisses	Etrangers	Suisses	Etrangères	Hommes	Femmes	Général
[96-100]			3			3	3
[91-95]	5	2	5	2	7	7	14
[86-90]	15	3	22	5	18	27	45
[81-85]	39	15	42	13	54	55	109
[76-80]	52	9	77	15	61	92	153
[71-75]	75	13	92	13	88	105	193
[66-70]	72	11	87	12	83	99	182
[61-65]	86	27	116	15	113	131	244
[56-60]	112	38	120	34	150	154	304
[51-55]	105	54	120	50	159	170	329
[46-50]	97	58	139	56	155	195	350
[41-45]	69	85	94	76	154	170	324
[36-40]	64	57	65	62	121	127	248
[31-35]	44	37	50	56	81	106	187
[26-30]	66	31	64	25	97	89	186
[21-25]	85	24	90	17	109	107	216
[16-20]	104	18	84	25	122	109	231
[11-15]	101	51	97	36	152	133	285
[6-10]	76	48	78	60	124	138	262
[0-5]	64	50	71	56	114	127	241
Total	1331	631	1516	628	1962	2144	4106

1.5 Nationalités

Les étrangers résidant sur sol pranginois représentent 61 nationalités, dont les plus représentées sont : la France (318), le Portugal (155) et l'Italie (143).

1.6 Demandes de cartes d'identité

2020 : 19 cartes d'identité pour enfants et 69 cartes d'identité pour adultes.

2019 : 22 cartes d'identité pour enfants et 67 cartes d'identité pour adultes.

1.7 Mutations enregistrées

Mutations	2019	2020
Arrivées	326	321
Départs	314	330
Changements d'adresse	178	131
Changements de nom	17	18
Changements de papier permis	497	466
Corrections diverses	76	169
Echanges de clés (dès 2016)	126	112
Décès	17	22
Séparations	19	12
Divorces	20	17
Partenariats enregistrés	0	0
Mariages	20	17
Naissances	42	34
Naturalisations	26	27
Tutelles/curatelles	4	4
Adresses postales (dès 2016)	195	245
Total des mutations	1877	1925

1.8 Confessions

2020 : **1135** catholiques, **849** protestants et **2122** sans/autre : **4106**.

2019 : **1204** catholiques, **879** protestants et **1992** sans/autre : **4075**.

2. NATURALISATIONS

En 2020 le Greffe a réceptionné 12 demandes de candidats à la naturalisation, à qui elle a indiqué les étapes à suivre pour l'obtention finale du passeport rouge. Les ressortissants ayant déposé leur dossier de naturalisation provenaient des pays suivants : France pour la majorité des dossiers reçus, Inde, Ukraine, Grande-Bretagne, Kosovo et Roumanie.

Malgré la crise sanitaire et les dispositions prises par le Service de la population (SPOP) qui encourageait les communes à procéder par visioconférence pour leurs auditions, la commission de naturalisation a décidé de mettre sur pied un plan de protection adapté (grande salle, distances, masques obligatoires, etc.) afin de pouvoir recevoir leurs futurs bourgeois pranginois en présentiel.

La commission de naturalisation a auditionné 26 personnes dont des mineurs accompagnés par leurs parents. Ce moment des auditions est très apprécié aussi bien par les membres de la commission que par les requérants à la naturalisation, malgré l'anxiété de certains en début de séance ; il permet un échange informel, de faire connaissance de part et d'autre : les autorités rencontrent les futurs bourgeois et bourgeoises, et le candidat a également l'occasion de poser des questions aux autorités.

17 personnes ont obtenu leur nationalité suisse durant l'année 2020, anciennes et nouvelles procédures confondues.

Compte tenu de la pandémie, les cérémonies de prestation de serment ont été suspendues.

GESTION INTERCOMMUNALE



1. POLICE NYON RÉGION (PNR)

L'Association de communes est active sur le territoire des trois communes de Crans-près-Céligny, Nyon et Prangins depuis le 1^{er} janvier 2014.

Les éléments rapportés ci-dessous constituent un extrait du rapport de gestion de l'Association de communes Police de la Région de Nyon (PNR), à disposition sur le site Internet de la PNR www.police-nyon-region.ch. Les statistiques chiffrées s'y trouvent également.

1.1 Faits marquants 2020

1.1.1 Crise COVID-19

Des changements structurels et opérationnels ont rapidement été mis en place au sein des forces de l'ordre pour lutter contre la pandémie. Les équipes ont été fortement sollicitées pour gérer le respect des directives fédérales et cantonales. Le plan d'organisation générale du plan catastrophe (ORCA) est entré en vigueur le 13 mars 2020, donnant la responsabilité de la conduite opérationnelle au chef de l'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC). De facto, l'entier des capacités opérationnelles de toutes les polices vaudoises a été transféré à la Police cantonale. La PNR a dû donner des forces et travailler hors de son périmètre habituel. Des patrouilles mixtes composées de policières et policiers de la Police Nyon Région (PNR) et de gendarmes ont été instaurées au Centre de gendarmerie mobile de Bursins et sur le territoire intercommunal, conférant ainsi l'entier des prérogatives judiciaires aux agentes et agents de la PNR sur le territoire cantonal. Les forces déployées à travers tout le canton, mêlant des forces de police (inter-) communales et cantonales ont permis des synergies nouvelles dans un esprit de partage des ressources.

La formation continue a dû être restreinte.

Au vu des nombreuses mesures édictées concernant les commerces, une task force cantonale a été constituée afin de renforcer la capacité de la Police du commerce, et notamment à des fins d'orientation des commerces.

Au printemps 2020, anticipant un probable « déconfinement agressif », des possibilités de collaboration renforcée afin d'éviter de devoir appliquer au maximum la modalité répressive dévolue aux forces de l'ordre ont été explorées avec les différents services sociaux des 3 communes.

Certaines missions dévolues aux services de police ont été suspendues pour aider la population à respecter les consignes édictées (arrêt provisoire du contrôle du stationnement, mise à l'orange des feux de signalisation).

Les trois communes membres de l'association ont gardé leurs prérogatives propres pour certaines décisions (fermeture puis réouverture des places de jeux, skatepark, plage, extension des terrasses).

Le 25 octobre 2020, en raison d'une recrudescence de contamination au COVID-19, le plan ORCA a été réactivé sur la base du modèle antécédant mais en optimisant les points de vigilance relevés lors du premier « semi-confinement » qui s'était terminé en juin 2020.

1.2 Sondage effectué auprès de la population du territoire en 2020

La Police Nyon Région (PNR) a mandaté l'Institut LINK à Lausanne pour réaliser durant les mois de mars et avril 2020 une enquête sur la sécurité publique dans les communes membres de l'Association, afin que la population exprime ses opinions et ses attentes vis-à-vis de la police. L'opinion d'un échantillon de 1'100 personnes a été sollicitée sur différentes questions : le sentiment de sécurité et/ou d'insécurité, la perception d'une série d'incivilités et d'infractions, la qualité des contacts avec la police et les attentes liées à la manière dont les missions de police sont remplies.

À relever d'abord le taux exceptionnel de participation à l'enquête, de 73%, similaire dans les trois communes, indiquant un fort intérêt de la population vis-à-vis de l'enquête.

La quasi-totalité des personnes interrogées (99%) considèrent la vie dans leur commune comme « agréable ». C'est au niveau des nuances qu'il faut chercher la différence avec les communes de Prangins et de Crans où vivre dans la commune est considérée comme étant « très agréable » par ~78% des personnes, alors qu'à Nyon, elles sont 58%.

Les trois problèmes ou nuisances considérés comme les plus importants sont les cambriolages et les problèmes de circulation excessive ou trop rapide, suivent les déprédations ou le vandalisme, les vols à la tire et les détritiques dans la rue.

Il existe un fort sentiment de sécurité (70%) dans les trois communes (pour un total de 99% en comptant les avec les réponses « plutôt oui »), précisément à Prangins 82% en journée et 42% la nuit, dont 20% « dans certains endroits ».

69% des personnes interrogées considèrent que la police fait du bon travail, 29% sans avis, 3% « ne sait pas ». « Utilité », « politesse », « présence » et « prévention » sont les qualificatifs qui recueillent les plus forts degrés d'adhésion lorsque les personnes évaluent l'image de la police. En termes négatifs c'est l'application trop stricte du travail de la police (« intransigeants », « répressifs ») qui ressort et non une dimension d'abus (« arrogants », « agressifs ») ou d'inefficacité. La visibilité des policières et policiers renforce le sentiment de sécurité de la population.

1.3 Organisation

1.3.1 Effectifs de la PNR

Au 31 décembre 2020, l'effectif de la Police Nyon Région (PNR) était composé de 81 collaborateurs et collaboratrices, dont 5 officiers, 57 policiers, 2 aspirants, 4 assistants de sécurité publique et 14 civils. La conduite organisationnelle et opérationnelle de la PNR est assurée par une direction bicéphale, à savoir le Commandant de police et le Secrétaire général, lesquels se répartissent les tâches de commandement et d'administration.

1.4 Organes de la PNR

1.4.1 Comité de direction

Le Comité de direction a formellement pris 70 décisions durant l'année (dans une large mesure sur des questions relatives aux ressources humaines ou à l'acquisition de matériel). Outre le budget et les comptes, il a présenté au Conseil intercommunal un préavis de demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du système d'information central des polices vaudoises (Projet ODYSSÉE) et sollicité un crédit extrabudgétaire pour l'augmentation au 1^{er} janvier 2020 du taux de cotisation AVS des personnes en absences maladie/accident qui ont dû être remplacées, ainsi que d'une sous-évaluation de la somme globale sur laquelle les cotisations sont prélevées. Le Comité de direction a également surveillé le bon déroulement de la

mise en œuvre de la stratégie sécuritaire, telle qu'elle avait été définie et adoptée en 2019 et qui se décline en 4 axes et objectifs stratégiques :

- Conserver la confiance de la population avec des prestations et une information de qualité.
- Garantir la protection des résidents et assurer une répression ciblée.
- Intensifier la réflexion collective, l'interopérabilité et la coopération.
- Maintenir l'attractivité de la PNR et valoriser les collaborateurs et collaboratrices.

Ces objectifs sont déclinés en actions concrètes afin d'améliorer les moyens de la Police Nyon Région, augmenter son efficacité et optimiser les capacités et collaborations des acteurs de la sécurité régionale.

1.4.2 Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal s'est réuni pour 2 séances ordinaires :

- le 24 juin : sur les comptes, la gestion et sur la demande de crédit de CHF 640'000.- pour le projet Odyssée (acceptés à l'unanimité).
- le 23 septembre : sur le budget 2020 (accepté avec une abstention), ainsi que sur une demande de crédit supplémentaire de fonctionnement de CHF 109'800.- relatif aux cotisations AVS/AI/AC : accepté par 15 voix, 1 abstention.

1.5 Activités

Police-secours et ses 6 brigades assurent une présence visible et dissuasive sur l'ensemble du territoire de l'association 24 heures sur 24 et 365 jours par année et remplissent leur mission de répression et de prévention mais aussi de secours et souvent de médiation.

Le poste de police de Prangins ouvert à la population durant deux tranches horaires hebdomadaires fixes (sauf pendant la période de confinement) permet d'enregistrer des plaintes, donner des explications sur les lois et règlements.

Une équipe de patrouilleurs de 6 personnes assure la sécurité des enfants devant l'école, une équipe stable dont certains membres en font partie depuis de nombreuses années. La police reste intéressée à recevoir des candidatures supplémentaires pour cette activité qui est rémunérée.

La Commune reste à disposition des parents pour faciliter la création d'une ligne de pedibus.

1.5.1 Notte Capitano et Lacrondo

L'opération Notte Capitano – « capitaine de nuit » en italien a été conçue au mois de juin afin de répondre sur un mode préventif, à un déconfinement difficile sur tout le territoire, alors que certaines restrictions perduraient (offres culturelles, voyages) A Prangins, c'est notamment après le week-end de Pentecôte aux Abériaux ou autour du collège de la Combe que des débordements inhabituels ont été constatés.

Le nombre d'interventions relatif à ces débordements sur le territoire PNR a été effectivement multiplié par 4,3. Notte Capitano sensibilisait notamment les noctambules à la problématique du littering. Certains membres du groupe étaient invités par les patrouilles PNR à endosser le rôle de « capitaine de nuit » en prenant la responsabilité d'apaiser leurs camarades.

La Police Nyon Région (PNR) a dû adapter son dispositif en surveillant davantage le port des Abériaux et le sentier des Morettes à Prangins. La PNR a également renforcé son dispositif avec une opération/patrouille complémentaire dite Lacrondo dès le 3 juillet 2020. Le *littering* a clairement diminué dès juillet 2020. Dès le

1^{er} août 2020 et jusqu'à la fin des beaux jours, les patrouilles de nuit du week-end Notte Capitano s'est vu renforcée de deux effectifs supplémentaires afin d'assurer un travail de suivi dans les phases préventives et dissuasives mais également répressives, en appui de la patrouille Lacrondo.

Les groupes préalablement sensibilisés n'ont pas fait l'objet de dénonciation. Par la suite, le nombre de dénonciations à l'article 29 du Règlement Intercommunal Général de Police (RIGP), traitant des nuisances sonores, a plus que doublé entre l'année 2019 et 2020. On constate 19% d'augmentation des activités policières en 2020. 402 événements de 2020 sont exclusivement attribuables aux deux opérations Notte Capitoana et Lacrondo, soit 31% des activités policières sur la période estivale 2020.

1.5.2 Stationnement aux Abériaux et à la plage de Promenthoux³

En 2017, des mesures avaient été mises en place au centre du village (Fossés et Morettes) pour limiter la durée de stationnement à 3h00, avec un macaron gratuit pour les pranginois, leur autorisant de stationner 72 heures. Cette mesure n'avait pas été étendue au parking des Abériaux ce qui aurait impliqué une restriction pour les visiteurs du Musée. Les alternatives envisagées (mise en place d'une barrière) avaient été abandonnées en raison de coûts importants.

Avec une recrudescence du stationnement des pendulaires constatée en début d'année suite à la mise en place du nouveau tracé de ligne de bus, les discussions avec la Confédération ont repris et un avenant à la Convention qui la lie à la Commune signé, permettant de limiter à 5h00 la durée de stationnement au parking des Abériaux, du lundi au vendredi, de 6h00 à 18h00. Le macaron des pranginois a été étendu à la zone des Abériaux, et les navigateurs non pranginois qui disposent d'un véhicule se sont également vu attribuer une autorisation annuelle de stationner (macaron 72 heures, voir p. 54).

Ceci a été mis en œuvre dès l'été, avec une période de sensibilisation et de contrôle sans contravention.

Le succès de la plage de Promenthoux et de son restaurant se mesure chaque été à la longue file de voitures stationnées déjà bien en amont des cases balisées prévues à cet effet, sur la route de Promenthoux, et après, sur la rue de la Côte Rôtie. Alors que le gabarit de la chaussée est étroit, ce stationnement sauvage pose des problèmes importants d'accès, notamment pour les services de secours (police, ambulances, pompiers), dont les interventions ne peuvent ainsi pas être garanties.

Afin de résoudre ce problème de sécurité de manière provisoire, et en attendant des travaux plus conséquents qui permettront d'assurer la sécurité de manière pérenne et d'opérer la réfection de ces voies fort dégradées par endroits, des barrières de sécurité « vauban » ont été installées sur environ 80 mètres avant l'entrée de la plage sur le tronçon le plus exigü de la route empêchant ainsi le stationnement sauvage (voir p. 90). Les usagers des lieux ont pu néanmoins stationner sur le bas-côté de la Côte Rôtie, en veillant à laisser un espace suffisant pour le passage des camions de pompiers.

1.5.3 Limitation de la vitesse

Un radar bidirectionnel a été mis en place en Janvier 2020, à l'entrée du village côté Gland, route de l'Etraz, en haut de la bute. Venant de Lausanne, il laisse tout le temps au conducteur de ralentir depuis le panneau 50 sans avoir à freiner. Dans l'autre sens, visant un point juste avant la descente, il protège les deux intersections de la route de Benex et du ch. du Pélard.

Des contrôles mobiles précédents au niveau de la laTour d'eau avaient en effet révélé un taux élevé d'infractions de 10% à cet emplacement. Quant aux chiffres délivrés par l'appareil de mesures au mois de décembre, ils grimpaient à 80%.

³ Activité communale

En Janvier, avec 252'000 véhicules contrôlés, on relève un taux d'infraction qui a chuté à 2.40%. Ce taux a continué à baisser tout au long de l'année.

Par ailleurs, la Commune a acquis un deuxième radar sympathique dit « speedy ». Le premier speedy tourne dans le village à différents emplacements que ce soit pour effectuer des mesures ou pour vérifier si les allégations de vitesse sont avérées, le deuxième est destiné à rester fixe à la route de l'Etraz, avant le passage piéton et 400 m avant le radar de sortie, en guise de rappel. Les deux speedys sont restés plusieurs semaines autour de l'école, pour rappeler aux conducteurs la nouvelle vitesse de 30 km/h mise en place.

1.6 Déploiement des Auxiliaires de stationnement et de circulation (ASC)

Afin de libérer le personnel policier en uniforme et lui permettre de se consacrer à l'accomplissement de ses missions générales de police, la PNR a recruté et formé du personnel civil, vêtu d'un gilet jaune arborant le logo de la PNR, avec pour mission d'appuyer le personnel policier sur des tâches de stationnement et de fluidification de la circulation, notamment à la piscine de Colovray. Les ASC devaient également être engagés à l'occasion de diverses manifestations d'ampleur, prévues sur les territoires de Nyon, Prangins et Crans, pour assister les policiers dans leurs tâches de gestion de la circulation routière ; événements majeurs, qui ne se sont pas tenus, annulant de facto l'engagement de ces auxiliaires, si ce n'est au parking de Colovray, les samedis et dimanches du 20 juin à la fin de l'été.

Après une formation initiale dispensée par des policiers expérimentés, les ASC sont rapidement devenus autonomes ce qui a permis de mettre leur compétence à profit aussi lors de rencontres sportives organisées au stade de football géré par l'UEFA, puis, du 24 novembre au 11 décembre 2020, pour la sensibilisation des automobilistes dans la nouvelle zone piétonne du centre-ville (place Saint-Martin), dans un but d'information sur la nouvelle affectation de la zone et de prévention. Cela a permis de baisser le nombre de dénonciations des automobilistes en infraction, dans ce secteur, par les forces de l'ordre.

1.7 Lancement du projet « Correspondant de nuit »

Depuis novembre 2020, les communes de Nyon, Prangins et Crans se sont dotées de nouvelles ressources afin de réduire les incivilités – notamment les nuisances sonores - en fin de semaine entre 20h et minuit et apaiser ainsi la vie nocturne. Treize correspondants de nuit interviennent en binôme les vendredis et/ou samedis soir, en vue d'apporter une réponse non-policrière aux éventuels troubles de l'espace public, privilégiant le dialogue et la responsabilisation des noctambules. Leur mission, observation du contexte, entrée en lien avec les noctambules, dialogue bienveillant et pacification de l'espace public, n'implique aucun suivi social et ils n'opèrent pas d'identification.

1.8 Police du commerce

La police du commerce gère et contrôle les établissements sous licence (Loi sur les auberges et débits de boissons) ; les marchés/foires et commerces ambulants (Règlement sur les marchés et les foires); les anticipations commerciales, notamment terrasses (Prescriptions municipales) et contrôle les magasins (heures d'ouverture et de fermeture des magasins); l'affichage des prix.

La PNR en charge de la police du commerce au niveau communal a été fortement sollicitée à la réouverture des commerces du 11 mai, veillant à ce que le processus de réouverture et les contrôles obligatoires demandés par la Police cantonale soient empreints de bienveillance et axés sur un soutien aux commerçants, les informant régulièrement des nouvelles mesures fédérales et/ou cantonales.

1.9 Commission de police et Finances

L'activité de la Commission de police est fortement corrélée, entre autres, aux nombres d'amendes d'ordre dressées ainsi qu'à la situation socio-économique lorsque celle-ci se détériore, avec une augmentation très sensible du nombre d'amendes d'ordre demeurant impayées et passant en recouvrement forcé auprès de la Commission de police, ce qui a été le cas en 2020.

Le recouvrement des factures impayées de PNR (ex : frais d'intervention, éthylomètre), dont l'entité Finances a la charge, a bénéficié de l'implantation d'un nouveau système informatique dénommé e-LP développé par l'Office fédéral de la justice auquel la PNR est affiliée, qui a permis de gagner un temps précieux et diminuer le risque de pertes sur débiteurs.

1.10 Formation et développement - Partenariat avec le CIFPol : nouveau cursus de formation pour les ex-CGFR

Le métier de garde-frontière (ci-après, CGFR) présente de nombreuses similitudes au métier de policier-ère. Dès lors, les CGFR qui souhaitaient réorienter leurs carrières professionnelles en ce sens bénéficiaient, jusqu'à l'année 2020, d'un cursus de formation raccourci dispensé par l'Académie de Savatan, dénommé « passerelle CGFR ».

Avec la fin de cette possibilité en 2021, qui rendra la réorientation de ces professionnels de la sécurité plus longue et plus coûteuse pour l'employeur PNR, alors que l'engagement de CGFR déjà expérimentés et immédiatement à même d'effectuer du travail policier de terrain est par ailleurs attractif pour la PNR, celle-ci a décidé d'explorer la possibilité de collaborer avec d'autres centres de formation ayant pour mission de préparer à l'obtention du Brevet Fédéral de Policier, par le biais d'une formation raccourcie pour les CGFR.

L'année 2020 a ainsi été marquée par la conceptualisation, puis la mise en œuvre, d'un partenariat précurseur entre le Centre interrégional de formation de Police (CIFPol) situé à Fleurier (NE) qui forme les aspirantes et aspirants de police des cantons de Fribourg, de Neuchâtel et du Jura – et la PNR, afin de répondre aux besoins spécifiques liés à la réorientation professionnelle de garde-frontière à policier-ère, avec un programme complet et développé « sur mesure ». Un modèle d'enseignement décentralisé garantit une proximité entre le corps de police et l'école, permet par ailleurs d'adapter les modalités d'apprentissage à la crise sanitaire actuelle et des économies substantielles de temps et budgétaires notamment au niveau des déplacements.

2. SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS NYON-DÔLE

Le rapport d'activité complet de cette association de 18 communes est disponible sur www.sdis-nyon-dole.ch.



2.1 Points remarquables

La pandémie a mis en avant tout l'intérêt de l'organisation du SDIS, avec ses quatre sites et son fonctionnement en EM de région, celui-ci pouvant compter sur les EM de sites. De la distance, mais également une proximité rassurante pour la population.

Conséquence de la Covid, les heures de formation et cours annulés, des modes opératoires adaptés avec l'accent mis sur la communication, en revanche un joli recrutement avec 23 recrues, démontrant l'attractivité du monde des sapeurs-pompiers.

2.2 Effectifs

Au 1^{er} janvier 2020, 255 sapeurs-pompiers (230 hommes et 25 femmes) dont 131 au détachement de premiers secours (DPS), 100 au détachement d'appui (DAP), 24 recrues à l'école de formation (EF).

2.3 Interventions

Une petite année pour le SDIS avec 413 interventions en 2020, ce qui représente un total d'environ 4'500 heures effectuées, pour 555 en 2019, avec notamment une baisse notable des alarmes automatiques et des inondations.

Répartition des lieux d'interventions sur les communes SDIS Nyon-Dôle

ARZIER LE MUIDS	18	GINGINS	4
ARNEX	1	GMRINS	4
BOREX	2	GRENS	3
CHESEREX	3	LA RIPPE	7
CRANS	7	NYON	151
CRASSIER	5	PRANGINS	40
DUILLIER	7	SIGNY	5
EYSINS	12	ST-CERGUE LA CURE	22
GENOLIER	11	TRELEX	6
		TOTAL	308

Hors du secteur du SDIS Nyon-Dôle

Sur l'autoroute	23
Secteur du SDIS Terre-Sainte	21
Secteur du SDIS Gland-Serine	29
Secteur du SDIS Etraz-Région	27
Céligny (GE)	3
Divonne (F)	2
TOTAL	105

2.4 Prévention incendie

La prévention incendie comprend la sécurité lors de manifestations, la gestion des bornes hydrantes, leur implantation et la surveillance de leur bon fonctionnement, la gestion des clés garantissant l'accès aux bâtiments, le relevé sur le terrain des plans d'intervention, les mandats communaux de la commission de prévention incendie et de protection incendie liés à la police des constructions.

Elle est consultée lors de nouveaux plans ou de modifications de plans de quartiers, lors de nouvelles constructions importantes concernant le réseau d'eau de la défense incendie et ceci en collaboration avec l'inspecteur ECA, par les organisateurs de manifestations, afin de garantir l'accès aux infrastructures provisoires et la sécurité des personnes, et concernant les accès des véhicules feu lors de nouvelles constructions, nouveaux chemins ou modifications de chemins en relation avec les directives établies par l'ECA. Divers exercices d'évacuation ont été effectués dans des entreprises, administrations, crèches ou écoles, bien que la situation sanitaire ait limité ce genre de formations.

2.5 Appareils Respiratoires Isolants

La PROV (protection respiratoire ouest vaudois) assure la gestion centralisée de la formation, de l'entretien du matériel et de l'administration. Elle est composée de 123 porteurs d'appareils respiratoires provenant du SDIS Gland-Serine, du SDIS Terre-Sainte, du SDIS Nyon-Dôle. Chaque porteur a pu suivre sa formation continue sur différents sites de la région pour un total de 1'342 heures. La maintenance et la révision des appareils ont demandé 206 heures.

3. ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC)



Le rapport d'activité complet de l'ORPC est disponible sur www.orpc-nyon.ch.

Pour rappel, les missions de l'ORPC sont : l'assistance aux personnes sinistrées, la protection des biens culturels, l'appui aux organisations partenaires (police, sapeurs-pompiers, services de santé publique et services techniques), aide à la conduite et à la logistique, remise en état, interventions en faveur de la collectivité lors d'événements sportifs ou culturels, diffusion de l'alarme en situation d'urgence.

Les activités planifiées de la Protection Civile du District de Nyon pour l'année 2020 ont totalement été bouleversées par la pandémie de COVID-19. La protection civile a démontré et prouvé sa nécessité au sein des corps sécuritaires en cette année 2020. Pour la première fois de son existence, elle était entièrement mobilisée, depuis le 16 mars 2020.

L'ensemble des efforts a été orienté vers des actions de soutien à la santé publique et aux partenaires sécuritaires. Cette année a mis particulièrement sous contrainte les collaborateurs, avec une activité quasi permanente en Intervention Situation Urgence (ISU), 7 jours sur 7. Près de la moitié des astreints ont dû être convoqués, afin de répondre aux exigences de la Loi qui requièrent 3 jours de services.

8756 jours de service ont été effectués au sein de l'ORPC Nyon, dont 6924 jours d'engagement en situation d'urgence soit une augmentation considérable par rapport à l'année précédente, entraînant l'annulation de certaines instructions.

Les ISU auront donc eu un grand impact sur l'année 2020 avec :

- Feu d'immeuble à Gland
- COVID 1ère vague (déploiement dans 17 EMS et ESE, soutien des hôpitaux et cliniques de Morges, Nyon et de la Lignière à Gland et travail dans les centres de dépistage de Nyon, Gland et Morges.)
- Battue / sabotage du pylône à Gland
- Battue / patiente portée disparue à la Métairie à Nyon
- COVID 2ème vague (appui à la santé publique, renforcement durant le mois de décembre du dispositif de traçage)

À Prangins, du 3 au 6 février 2020, suite à une demande de soutien par le Musée de la Confédération du Château de Prangins, 11 spécialistes PBC (Protection des Biens Culturels) ont aidé au repli de l'ancienne exposition qui se situait dans les combles du château, en exerçant l'inventaire, la décontamination, l'emballage et mise en caisse et enfin l'évacuation des éléments exposés à retirer.

Le Commandant ayant été provisoirement suspendu par le Codir, son adjoint a repris le commandement ad interim du 1^{er} août 2020 au 31 décembre 2020.

4. RÉSEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES (RAT)

Rapport d'activité complet sur www.reseautoblerones.ch.



Les points saillants en sont, sur le plan financier :

- Le volume d'affaires du RAT oscille autour des CHF 24 millions. L'état financier du RAT est solide et stable ;
- Le résultat de l'administration du RAT est équilibré ;
- La fermeture des structures d'accueil du 17 mars au 11 mai 2020 a engendré un manque à gagner de CHF 471'048.- ; il a pu être compensé durant la deuxième partie de l'année ; La subvention de la FAJE destinée aux structures d'accueil du RAT s'élève ainsi à CHF 3'768'994.-. L'AFJ a assuré l'accueil d'urgence pendant la période de fermeture ;
- La recherche en personnel remplaçant a été une préoccupation importante durant la période de la Covid-19 ;
- Le résultat annuel de l'AFJ atteste de la bonne marche des affaires et affiche un excédent de recettes de CHF 79'312.- ; La FAJE a renforcé le financement de l'Accueil Familial de Jour de CHF 78'500.- ;
- Le nombre d'heures d'accueil a augmenté de 5%, un total de 1'969'292 heures contractuelles a été enregistré ; Le nombre d'enfants a également augmenté de 5% (2'152 en 2020) ;
- Les prix des prestations sont stables depuis 10 ans et par ailleurs se situent dans la moyenne du canton ;
- La participation moyenne de 26.13% des communes membres du RAT aux charges totales est très basse en comparaison avec les autres réseaux du bassin économique lémanique ;
- La participation des communes aux charges de l'administration sera plafonnée à CHF 12.50/habitant pour la prochaine législature ;
- En vertu de la Loi sur les subventions, une nouvelle convention de collaboration a été conclue avec toutes les structures affiliées au RAT ;
- La liste d'attente est restée très volatile s'agissant de l'impact de la Covid-19. Le taux d'occupation moyen s'est installé à 85% pour toutes les structures d'accueil ;
- En attendant l'ouverture de deux nouvelles crèches garderies à Gland et à Prangins en 2022, il manque actuellement une structure d'accueil de 22 places.

5. ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON (ARAS)

Le rapport de l'ARAS n'est pas disponible au moment de la rédaction de ce rapport. Nous vous invitons à le consulter sur www.arasnyon.ch.



L'ARAS du district de Nyon est une association de communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 Communes du district en sont membres.

L'ARAS a pour buts d'une part l'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), tâche confiée au Centre social régional (CSR), basé à Nyon et de l'autre l'application du Règlement sur les Agences d'assurances sociales (RAAS), tâche confiée aux Agences d'assurances sociales (AAS, à Nyon et Gland).

Le CSR a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI).

Les AAS ont pour mission de renseigner la population dans toute démarche concernant les droits et obligations en matière d'AVS/AI/APG/LVLAMal, ainsi que de, notamment, compléter et contrôler les demandes de subsides à déposer auprès de l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM). L'Agence d'assurances sociales de Nyon intègre également un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles, dispositif, dont le but est d'apporter un « coup de pouce » aux familles ayant un revenu qui ne permet pas de couvrir leurs charges.

6. RÉGION DE NYON

Bilan complet de l'activité sur www.regiondenyon.ch.



À la suite d'une motion de l'organe délibérant et d'un référendum populaire, la Commune de Prangins, contre l'avis de la Municipalité, a quitté l'association intercommunale Région de Nyon (Conseil régional du district de Nyon) le 31 décembre 2020. Au cours de l'année, cette échéance a été préparée avec le Comité de direction, afin de définir les modalités - financières notamment - de cette sortie.

6.1 Tâches déléguées par le Canton à Région de Nyon

En effet, des collaborations se poursuivent même si notre commune n'est plus membre de l'association régionale. Il s'agit en particulier des tâches que RdN exécute sur mandat du Canton :

- en qualité d'organisme de développement économique régional représentant les 47 communes du district selon la LADE (guichet pour les entreprises, Système de gestion des zones d'activités (SGZA), etc.)
- en qualité de représentant de la partie vaudoise du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA FVG), soit les 47 communes du district

Les négociations sur ces questions n'ont pas abouti en 2020. Elles se poursuivront en 2021.

6.2 Station Publibike

Le district de Nyon dispose d'un réseau de vélos en libre-service, géré par Région de Nyon, comprenant une station à Prangins.

Dans le cadre de la sortie de Prangins de l'association intercommunale, le comité de direction de Région de Nyon a annoncé en 2020 qu'il souhaitait mettre un terme à cette collaboration et démanteler la station pranginoise, contre l'avis de la Municipalité.

Ce point est traité au chapitre « Mobilité », en page 77 du présent rapport.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 66/21 concernant le rapport de gestion 2020,

lu le rapport de la Commission de gestion,

ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

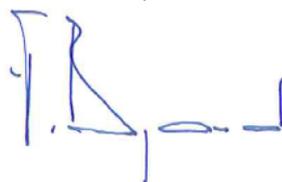
décide

- 1/ d'adopter le préavis municipal No 66/21 concernant le rapport de gestion 2020, tel que présenté,
- 2/ de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 26 avril 2021 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic



François Bryand



La Secrétaire a.i.



Donatella Orzan

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A

AAS	Agence d'assurances sociales
AC&M	Activités créatrices et manuelles
AdCV	Association de communes vaudoises
AFJ	Accueil familial de jour
AI	Assurance invalidité
AMF	Accueillante en milieu familial
APEC	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte
APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire
ARAS	Association régionale d'Action sociale
ATI	Autorisation de transfert des informations
AVS	Assurance vieillesse et survivants

B

BAMO	Bureau d'assistance à maître d'ouvrage
BECAD	Begnins Chauffage à distance

C

CAMAC	Centrale des autorisations en matière des autorisations de construire
CE	Conseil d'établissement
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman
CH	Contrôle des habitants
CHF	Franc suisse
CI	Conseil intercommunal
CIAFJ	Communauté d'intérêt pour l'Accueil Familial de Jour
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CoDir	Comité de direction
COFIL	Comité de pilotage
COGEST	Commission de gestion
CNP	Club nautique de Prangins
CR	Conseil Régional (devenu Région de Nyon)
CRD	Centre Régional de Décision
CSR	Centre social régional

D

DAP	Détachement d'appui
DGE	Direction générale de l'environnement
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DPS	Détachement de Premiers Secours
DIS	Département des institutions et de la sécurité
DISREN	Dispositif d'investissement régional
Dr	Docteur

E

EC	Eaux claires
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
ECP	Eaux claires parasites
EF	Ecole de formation
EH	Equivalent habitant
EIAP	Etablissement Intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire
EM	Etat-Major
EPT	Emploi plein temps
EU	Eaux usées
EVAM	Etablissement vaudois d'accueil des migrants

F

FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FC	Football club

G

GOP	Groupe opérationnel des pôles
GROUPIL	Groupe de pilotage

H

ha	hectares
HT	Hors taxes

I

Infostar	Registre de l'état civil
----------	--------------------------

J

JEP	Journal des événements de police
-----	----------------------------------

L

LAJE	Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants du 20 juin 2006 (RSV 211.22)
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise du 2 décembre 2003 (RSV 850.051)
LAT	Loi fédérale d'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (RS 700)
LATC	Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985(RSV 700.11)
LC	Loi vaudoise sur les communes du 28 février 1956 (RSV 175.11)
LDE	Loi vaudoise sur la distribution de l'eau du 30 novembre 1964 (RSV 721.31)
LED	Light-emitting diode (en français : diode électroluminescente)
LEO	Loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (RSV 400.02)
LMTP	Loi sur la mobilité et les transports publics
LPE	Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (RS 814.01)
LPP	Loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (RS 831.40)
LPrD	Loi vaudoise sur la protection des données personnelles du 11 septembre 2007 (RSV 172.65)

N

NStCM Chemin de fer Nyon-Saint-Cergue-Morez

O

OFEN Office fédéral de l'énergie

OFS Office fédéral de la statistique

OPB Ordonnance fédérale du 15 décembre 1986 sur la protection contre le bruit (RS 814.41)

OPEP Ordre des pompiers émérites de Prangins

OI Organe d'Intervention

OQE Ordonnance fédérale du 4 avril 2001 sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture (Ordonnance fédérale pour la qualité écologique (RS 910.14))

ORPC Organisation régionale de protection civile

OVAM Office vaudois de l'assurance-maladie

P

PA Projet d'agglomération

PAFVG Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois

PDCn Plan Directeur cantonal

PDI Plan directeur intercommunal

PDIE Prescriptions des installations électriques

PET Poly téréphtalate d'éthylène

PIC Prangins International Club

PIR Programme des Investissements régionaux

PNR Police Nyon Région

PPA Plan partiel d'affectation

PPLS Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire

PQ Plan de quartier

R

RAAS Règlement sur les agences d'assurances sociales du 28 janvier 2004 (RSV 831.15.1)

RAT Réseau d'accueil des Toblerones

RCPers Registre cantonal des personnes

RDU Route de distribution urbaine

RI Revenu d'insertion

S

SADEC Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte

SAPAN Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région yonnaise

SCL Service des communes et du logement

SDAN Schéma directeur de la région yonnaise

SDIS Service de défense incendie et secours

SDP Société de développement de Prangins

SDT Service du développement territorial

SEIC Société électrique intercommunale de la Côte

SOFREN Société foncière de la région yonnaise SA

STC Service technique communal

STEP Station d'épuration des eaux

STI Service technique intercommunal

SYMIC Système d'information central sur la migration

T

TAC Travaux après contrôle

TAP Théâtre Amateur de Prangins

t. Tonne

TP Transports publics

TPN Transports publics nyonnais

TTC Toutes taxes comprises

U

UAPE Unité d'accueil pour écoliers